UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00066373 2

8/12

POPULATION
ET CAPITAL

DANS LE MONDE MÉDITERRANÉEN ANTIQUE

DU MÊME AUTEUR.

Etudes sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle :

1) *Le trésor d'Athènes de* 480 *à* 404,

2) *Le trésor sacré d'Eleusis.*

(Fontemoing, 1908).

Esquisse d'une histoire de France, 3e éd. 1919 (Nouvelle Librairie Nationale).

Histoire de l'Antiquité, 3 vol., de Boccard (1913—1919).

*Cet ouvrage est sorti des presses de l'*IMPRIMERIE ALSACIENNE à STRASBOURG, *le 15 Juillet 1923. Il a été tiré à 1000 exemplaires.*

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Fascicule 18.

EUGÈNE CAVAIGNAC
Professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres

POPULATION ET CAPITAL

DANS LE MONDE MÉDITERRANÉEN ANTIQUE

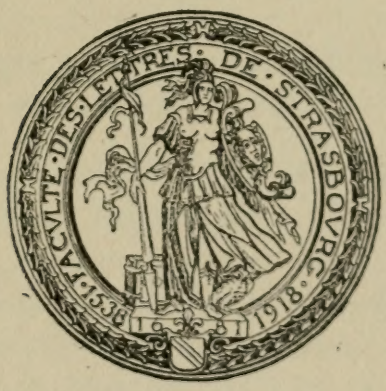

203221
20. 5. 26

EN DÉPÔT:

LIBRAIRIE ISTRA, Maison d'Édition
Strasbourg, 15, rue des Juifs — Paris, 57, rue de Richelieu

GREAT BRITAIN, BRITISH EMPIRE, UNITED STATES
Humphrey Milford: Oxford University Press

1923

HC
31
C3

PRÉFACE.

Deux des chapitres du présent travail, le chapitre relatif à l'Attique du IVe siècle et au timéma (chap. VI), le chapitre relatif à l'Etat romano-capouan du IIIe siècle et aux centuries (chap. IX), ne sont que des résumés de ce que j'ai écrit ailleurs. Ceci soit dit pour en excuser le caractère sommaire et le ton doctrinal, qui jure avec la complexité du sujet et l'incertitude des détails:

ἐχθρὸν δέ μοί ἐστιν
αὖτις ἀριζήλως εἰρημένα μυθολογεύειν.

Ici, je me suis proposé de replacer les faits particuliers à ces deux sociétés dans le courant économique général.

Derrière la société grecque des Ve et IVe siècles, il y a l'Orient, en particulier deux pays sur lesquels nous sommes très abondamment renseignés, l'Egypte et la Babylonie. Le lien précis qui rattache ces vieux pays aux sociétés grecques est l'empire achéménide, qui, durant deux générations, a réuni l'Egypte, la Chaldée, l'Ionie sous une administration commune. L'objet de la première partie du présent livre est de montrer comment on passe du milieu oriental du VIe siècle au milieu grec du IVe.

De même, derrière Rome, il y a immédiatement le milieu grec occidental du IVe siècle et, indirectement, le milieu hellénistique. Or, si Athènes et Rome sont connues depuis longtemps, le milieu hellénistique, comme le vieux milieu oriental, s'éclaire de jour en jour. M. Carco-

pino vient de montrer sur un point de détail (La loi de Hiéron et les Romains) *combien les rapprochements faits entre Rome et le monde hellénistique pouvaient être instructifs. Je crois qu'il y a intérêt à les généraliser. Et c'est l'objet de la seconde partie de mon travail.*

Je me suis borné strictement aux faits et aux chiffres qui pouvaient servir ma démonstration. Je crains d'avoir ainsi rendu mon travail quelque peu aride. Je voudrais à ce prix (et la chose est déjà suffisamment ardue) l'avoir rendu plus clair. Le lecteur jugera si j'ai réussi.

E. Cavaignac.

I.

LE TRIBUT DE L'EGYPTE SOUS DARIUS.

L'Egypte est, au point de vue économique comme pour le reste, le pays où nos informations remontent le plus haut dans le passé. Dès le temps de l'Ancien Empire (vers 3000 av. J.-C., à quelques siècles près), nous avons là des renseignements exploitables. Ils deviennent très nombreux pour la grande époque, l'époque des Thoutmès et des Ramessides (1500-1200 av. J.-C.). Puis la série se continue, non sans lacunes naturellement, à travers l'époque des Sheshonqides, des Ethiopiens, des Saïtes, enfin des Perses (525-332 av. J.-C.), jusqu'aux Ptolémées. Il va de soi que, dans un pareil laps de temps, des changements se sont produits, et ce n'est pas sans de multiples précautions qu'on peut appliquer ce qui nous est dit pour une époque déterminée à une autre époque, distante de plusieurs siècles. Et pourtant, il y a dans ce pays un tel fond de traditionalisme et de permanence que, dans nombre de cas, la chose est possible; c'est un point que nous contrôlerons au cours même de l'étude qui va suivre.

Le pays même est immuable, réglée qu'est son existence par la crue du Nil. Tout au moins, depuis des temps immémoriaux, depuis l'époque où le Delta a été conquis sur les eaux, la surface cultivable y a peu varié: le changement le plus notable a été l'asséchement du Fayoum au temps des Ptolémées. Dans les bonnes périodes, cette surface atteint et dépasse le chiffre de 30 000 kmq. Au temps de Bonaparte, qui correspond à une période de dépression, elle était de plus de 20 000 kmq. [1]) On peut admettre que, dans l'antiquité, elle oscillait de 25 000 à 30 000 kmq.

La majeure partie du sol était consacrée à la culture des céréales. Au IIIe siècle avant J.-C., nous apprenons que, dans le nome Arsinoïte (Fayoum), il y avait 134 000 aroures cultivées en froment, 26 000 en orge, soit environ (l'aroure est 1/4 d'hectare) 40 000 hectares,

---

[1]) *Descr. de l'Egypte*, XVII, p. 11; XVIII, p. 101 sqq.

400 kmq. en tout. [1]) Le Fayoum couvre aujourd'hui 1274 kmq., et le nome Arsinoïte ancien ne pouvait guère en couvrir moins de 1000. Le chiffre correspond donc assez bien à ceux qui nous sont donnés pour le XIXe siècle : un tiers du sol. [2]) N'oublions pas que le système dominant paraît avoir été celui de la rotation biennale, c'est-à-dire qu'on laissait reposer la terre à blé une année sur deux (dans certains cas une année sur trois). [3]) A la surface qui produit du blé une année donnée, il faut donc joindre une surface égale qui en produira l'an d'après. En admettant que 20 000 kmq. étaient consacrés à la culture des céréales, on ne s'écartera guère de la vérité : la moitié de ce chiffre, 1 million d'hectares, représentera la partie du sol égyptien qui fournissait la récolte annuelle.

Sur la productivité de ce sol, nous ne manquons pas, au moins en ce qui concerne les céréales, de renseignements. L'Egypte ancienne passait pour un sol particulièrement fertile à cet égard, en un temps ou le rendement de 16 hectolitres à l'hectare paraissait élevé. [4]) Les statistiques de la première moitié du XIXe siècle, alors que les conditions générales de l'exploitation agricole n'avaient pas encore beaucoup changé, accusent un rendement de 20 hectolitres. [5]) Ce chiffre n'est certainement pas trop élevé pour l'antiquité, et l'on en déduit, pour la production annuelle de l'Egypte, 20 millions d'hectolitres. D'après les évaluations des anciens, qui accordaient 3 ou 4 hectolitres par an pour nourrir un homme, le chiffre correspond à une population de 5 ou 6 millions d'âmes : les renseignements directs que nous possédons oscillent de 3 à 7 millions. [6]) Il y a, en effet, partie liée alors entre la production du blé et la population, j'entends pour une région de quelque étendue : nous en verrons mainte preuve par la suite. L'ex-

---

[1]) Pap. Petrie, III, 75 (p. 205). Cf. Mitteis-Wilcken, *Grundzüge u. Chrestomathie*, I, 1, p. 327. A noter pourtant que tout récemment M. Rostovtsev a émis l'idée que le chiffre ne correspondait pas à *toute* la surface du nome Arsinoïte (*A large estate*, p. 147 sqq).

[2]) *Sitzungsberichte d. Preuss. Akad.*, XXI, p. 456.

[3]) La rotation biennale est le système courant dans l'antiquité (Cf. *Descr. de l'Eg.*, XVII, p. 48 sqq). Le système qui laissait reposer la terre une année sur trois seulement paraît cependant avoir été assez répandu dans l'Egypte gréco-romaine (Wilcken, *Archiv f. Papyrusforschung*, I, p. 157-9). On trouvera dans l'ouvrage de Mlle Hartmann, *L'agriculture dans l'anc. Egypte*, d'utiles indications bibliographiques sur la question : voir p. 92, etc.

[4]) Jardé, *Rev. des Et. anc.*, 1910, p. 373 sqq.

[5]) *Descr. de l'Eg.*, XVII, p. 48 sqq. Cf. Erman, *Zeitschrift f. ägypt. Sprache*, 35 (1897), p. 11 sqq.

[6]) Cf. Beloch, *Griech. Gesch.*, III, 1re partie, p. 332 sqq.

portation n'est pas un facteur important. Elle n'a certainement jamais atteint pour l'Egypte pharaonique les proportions que lui a données l'annone romaine, au temps où l'Egypte était le grenier de la monstrueuse capitale. Or, à cette époque, elle ne dépassa guère 20 millions de *modii* (le *modius* romain est de 8 à 9 litres) [1]: par rapport au chiffre de la production totale, ce n'est même pas de l'ordre de grandeur de 1/10.

La partie de la terre qui se reposait était consacrée à la production du fourrage pour les animaux (l'Egypte ne connaissait pas les prairies naturelles) ou aux cultures maraîchères. Ce sont là des éléments de richesse qu'il est beaucoup plus délicat de préciser numériquement que les céréales. Nous avons pourtant, au moins pour l'époque romaine, des indices que le propriétaire ne perdait guère dans les années où la culture du blé chômait. Parmi les baux qui spécifient les redevances à percevoir en céréales ou en argent, un est particulièrement explicite.[2]) Il stipule que, la première et la troisième année, le domaine produisant du blé, la redevance sera de 6 artabes à l'aroure, que la seconde et la quatrième année, le domaine produisant d'autres fruits, elle sera de 32 drachmes à l'aroure. A cette époque (IIe siècle après J.-C.), le prix de 10 ou 12 drachmes l'hectolitre est normal pour le blé [3]): l'artabe étant de 40 litres, on voit que la redevance en blé correspondrait à 25 ou 30 drachmes. Il serait scabreux d'appliquer tel quel ce prix à l'Egypte, mais enfin la redevance en argent est de l'ordre de grandeur de la redevance frumentaire[4]). Nous n'avons pas de document semblable pour l'époque pharaonique, mais de nombreux indices montrent que l'élevage au moins était alors florissant, plus florissant qu'il ne fut jamais aux époques ultérieures [5]).

---

[1]) Wilcken, *Ostraka*, I, p. 421. Le texte décisif: Aurélius Victor, *Epit.*, 1.

[2]) Westermann, *Classical Philology*, 1921, p. 181. D'autres textes donnent, comme chiffres correspondants à ceux du document cité,

5 artabes et 12 dr.
8 artabes et 40 dr.

On voit que le produit de la terre en jachère était assez flottant. Les propriétaires en tenaient compte dans l'évaluation du rapport entre le revenu brut de la terre à blé et le revenu net, mais d'autres éléments d'appréciation intervenaient alors.

[3]) Saglio-Pottier, *Dict. des Antiq.*, art. *Annona*. Cf. Lesquier, *L'armée rom. d'Egypte*, p. 366.

[4]) Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 566 sqq., évaluant le revenu net en Grèce, ne tient pas compte de la terre en jachère. En Egypte, on voit qu'il en est autrement.

[5]) Cf. Erman, *Aegypten*, II, p. 588.

J'ajoute que les parcelles cultivées en oliviers ou en vignes, les pêcheries, etc., devaient avoir une valeur spéciale, mais, dans une étude d'ensemble comme celle-ci, ces détails importent médiocrement: [1]) en gros, l'Egypte était une terre à blé, et doit être considérée de ce point de vue.

Dans un pareil pays, la population était essentiellement agricole, et il n'est pas étonnant que les habitudes d'économie en nature se soient maintenues avec une particulière ténacité. Au temps de l'Ancien Empire, nous voyons le troc fonctionner nettement et, bien des siècles plus tard, les fournitures en nature tiennent encore une assez grande place dans les transactions privées comme dans les prélèvements de la puissance publique. Cependant, de bonne heure, l'Egyptien s'est familiarisé avec l'usage des métaux comme moyens d'échange et étalons de la valeur, et leur emploi est devenu de plus en plus courant. Quand on arrive au premier millénaire av. J.-C., on peut et on doit examiner de près les questions d'équivalence.

Le métal le plus usité, dans la haute antiquité, a été le cuivre. Vers l'an 2000 av. J.-C., on le voit employé comme moyen d'échange, estimé en debens (91 grammes) et en kites (1/10e de deben) [2]). Il est resté, on peut le dire, le métal national en Egypte. Au début, sa valeur paraît avoir été très haute, comparable à celle des métaux précieux. [3]) A l'époque des Ramessides, nous avons des données qui permettent de la préciser. Un vase de bronze qui pèse 20 debens en vaut 50. Un bœuf vaut 110 ou 120 debens. Des employés très modestes des temples reçoivent 5 debens par mois [4]). Pour les céréales, qui nous donneraient un point de comparaison plus fixe, les données sont malheureusement obscures et quelque peu déconcertantes. Un document nous donne d'abord le *heket* (75 litres) de blé comme valant 2 debens. Ainsi 1 hectolitre de blé vaudrait le 50e d'un bœuf! Les em-

---

[1]) Les cultures de luxe n'ont pas une grande importance *au point de vue de la surface*. Ce qui « cube », en dehors de la terre à céréales, ce sont les pâturages et les forêts (outre, bien entendu, les hautes montagnes, etc.): l'un et l'autre élément manquent en Egypte.

[2]) Sur les questions de métrologie, je renvoie une fois pour toutes à Griffith, *Proceedings of the Society of Bibl. Archæol.*, XIII, p. 398 sqq.

[3]) On trouvera de curieux détails à ce sujet dans Gardiner, *Zeitschrift f. äg. Sprache*, 1906, p. 27 sqq., et Schäfer, *ibid.*, p 71.

[4]) Le travail classique sur ce point est le mémoire de Chabas (*Biblioth. égyptol.*, XIII, p. 341, etc.). Les textes sont reproduits dans Spiegelberg, *Rechnungen aus der Zeit Setis I*, I, p. 87 sqq.

ployés dont nous parlions toucheraient par an l'équivalent de 25 hectolitres ! [1]) Ce sont là des faits étranges ; comme les documents ne sont pas contemporains, on préfère conclure à une diminution de valeur du cuivre, entre l'époque où le heket de blé vaut 2 debens et celle des autres renseignements. Voici un prix différent : 7 debens pour une mesure de blé que l'on a quelques raisons d'identifier avec le heket.[2]) Cette fois, le chiffre, comparé aux autres, donne une échelle plus satisfaisante. Une autre fois, on nous donne, pour le prix du heket, 30 debens ! Cette fois-là, au contraire, le prix est énorme. [3])

Le cuivre apparaît souvent comme moyen de compte dans les documents de l'époque saïte ou perse (VIe siècle), mais sans que nous puissions suivre le prix d'une denrée. A l'époque ptolémaïque seulement nous trouvons des renseignements précis sur le prix des céréales. Mais il faut laisser de côté les documents de la première époque ptolémaïque, où tout est faussé par le cours factice donné au cuivre. Quand le métal reprend sa vraie valeur, au IIe et au Ier siècle av. J.-C., nous trouvons pour l'artabe (40 litres) des prix tournant autour de 300 drachmes de cuivre, soit 700 ou 800 drachmes l'hectolitre. [4]) Rapprochés du prix qui nous a paru le plus vraisemblable pour l'époque des Ramessides, 7 debens (140 drachmes) pour le heket (75 litres), ou environ 200 drachmes l'hectolitre, les prix ptolémaïques accuseraient une notable diminution de valeur du cuivre pendant un millénaire, fait qui n'a rien que de normal. Nous ne pouvons apprécier la continuité et la régularité du phénomène : on se rappellera seulement qu'en Egypte le changement brusque est toujours la chose la moins probable.

L'argent a été employé comme le cuivre, et tout d'abord, semble-t-il, avec un pouvoir d'échange énorme. [5]) Il est inutile de s'attarder sur les plus anciens documents : nous en trouvons de très lucides, relatifs à des ventes de terres, au temps des Sheshonqides. Dans un premier (du Xe siècle), le prix de l'aroure est fixé à 1 kite, ce qui donne 2 hectares 1/2 pour un deben. [6]) Dans un autre (IXe siècle), on voit

---

[1]) Chabas (*loc. cit.*) ne paraît pas s'effrayer de cette constatation : elle est pourtant déconcertante.

[2]) Chabas (*loc. cit.*) n'ose pas identifier la mesure visée dans ce texte. Mais cf. Lenorment, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 93 sqq.

[3]) Spiegelberg, *Rechnungen aus der Zeit Setis I*, I, p. 93. Il s'agit de dourah.

[4]) Corsetti, dans Beloch, *Studi di St-Antica*, II, p. 823.

[5]) Gardiner, dans le *Zeitschrift f. äg. Sprache*, 1906, p. 27 sgg.

[6]) Breasted, *Ancient Records*, IV, p. 331.

l'hectare à un deben, et le prix *moyen* des esclaves apparaît de 1/2 deben. Il est vrai que M. Erman hésite, pour l'étendue du domaine considéré, entre 19 hectares et 153 hectares : c'est le premier chiffre qui suppose l'hectare à 1 deben. [1]) Pour obtenir le second, il faut d'abord admettre que le scribe s'est trompé sur le signe , qui reparaît pourtant toutes les deux lignes. Et surtout, il donnerait pour l'hectare un prix inadmissible, comparé au prix des esclaves. Nous nous en tiendrons donc au prix de 1 deben par hectare, qui se trouve même dépassé dans un autre document du même temps : dans la région de Memphis, nous trouvons 2 debens et davantage pour l'hectare.[2])

Avec ces documents nous touchons à une époque où la vente de la terre est suffisamment passée dans l'usage pour que l'on puisse risquer quelques déductions du capital au revenu. On nous dit que le roi Bocchoris (VIIIe siècle) avait fixé comme taux légal de l'intérêt 30 %, et ce taux semble en effet être resté normal : [3]) comme les prêts d'argent se font à des taux bien supérieurs (60 %, 120 %), [4]) il faut voir là le taux rural, le taux de capitalisation de la terre. Autrement dit, le revenu net est le tiers du capital. D'autre part, dans nombre de contrats du VIe siècle, le propriétaire, louant sa terre, se réserve le tiers du produit (parfois le quart),[5]) et, si l'on doit admettre que, dans le régime du faire-valoir, le rapport du revenu net au revenu brut était plus élevé, il sera prudent pourtant de ne pas aller trop au delà. Autrement dit, le revenu brut était de l'ordre de grandeur du capital. Or, nous avons évalué ce revenu brut à 20 hectolitres par hectare. Le prix qui ressort pour l'hectolitre est donc de 1/20 de deben, soit 1 drachme. [6]) Il n'est pas nécessaire de faire remarquer qu'il est scabreux de contaminer ainsi l'un par l'autre des documents d'époques diverses, mais, dans un pays de stabilité comme l'Egypte, j'estime que la déduction a quelque solidité. Malheureusement, le chiffre

---

[1]) *Zeitschr. f. äg. Sprache*, 1897, p. 23.

[2]) Munier, dans *Recueil Champollion*, p. 362.

[3]) Révillout, *Précis de droit ég.*, p. 2, 228, 510, etc.

[4]) Cf. les papyrus d'Assouan (Ed. Meyer, *Der Papyrusfund v. Elephantine*, p. 30) et Révillout, *Précis de droit ég.*, p. 531.

[5]) Révillout, *Contrats égyptiens*, 3e fasc., p. 300, 305, 314, 348, 352, etc. Ce revenu net paraît faible, mais il faut songer aux charges qui pesaient sur la propriété du fait du « domaine éminent » du roi ou des temples.

[6]) Il convient de faire remarquer que ce chiffre est plutôt un maximum, le point sur lequel nous avons pu nous tromper étant le rapport du revenu net au revenu brut : nous avons pu prendre ce rapport trop faible.

que nous avons trouvé pour la valeur de l'hectolitre en argent n'est nullement synchronique de celui qui nous a paru le plus probable pour la valeur en cuivre.

L'argent s'est maintenu à un taux très élevé à l'époque saïte ou perse. Nous trouvons des prix de 16 kites pour une vache, mais aussi de 5 kites pour une génisse. [1]) Au Ve siècle, à Assouan, on rédige des contrats pour des prêts de 4 sicles (20 ou 25 grammes d'argent), et l'intérêt est de 60 %! [2]) Manifestement, la diminution de valeur a été bien moins accusée pour l'argent que pour le cuivre, antérieurement à l'époque grecque.

Le rapport officiel de 120/1, établi par les Ptolémées entre la monnaie d'argent et celle de bronze, ne répondait nullement à l'état du marché égyptien. On le vit quand, au IIe, au Ier siècle av. J.-C., le cuivre recommença à circuler comme monnaie autonome.[3])

Nous ne dirons qu'un mot de l'or, qui a été employé, lui aussi, de bonne heure, avec une valeur relative qui nous étonne: des documents formels attestent qu'à l'époque des Ramessides il était à l'argent comme 5 est à 3. [4]) A la même époque, on voit une vache estimée 1/2 deben d'or, ce qui, rapproché du prix de 119 debens de cuivre pour un bœuf, indique également un cours très bas par rapport au cuivre.[5]) Et, vraiment, il semble que, pour l'Egypte de la grande époque (1500-1200 av. J.-C.), l'expression hyperbolique des vassaux d'Asie: « L'or est pour toi comme le sable », ne soit pas trop ridicule. Cela tenait à la possession des mines de l'Etbaye. [6]) Mais ces mines ont suivi ensuite la monarchie éthiopienne dans son schisme, et l'or était sans doute devenu une rareté pour l'Egypte du VIe siècle. Nous ne saurions dire pourtant dans quelle mesure le rapport officiel introduit par les Perses entre l'or et l'argent (13,33/1) répondait à la réalité dans cette partie de leur empire. [7])

Telles étaient les habitudes économiques avec lesquelles avait à compter le gouvernement du Pharaon dans le prélèvement des

---

[1]) Révillout, *Contrats égypt.*, 3e fasc., p. 252, et 4e fasc., p. 486, 598. Cf. aussi Révillout, *Précis de droit ég.*, p. 523.

[2]) Voir les papyrus d'Assouan (Ed. Meyer, *Der Papyrusfund v. Elephantine*, p. 30).

[3]) Schubart, *Einführung in die Papyrusk.*, p. 432.

[4]) Griffith, *Proceedings Soc. Bibl. Arch.*, XIII, p. 439.

[5]) Spiegelberg, *Rechn.*, p. 89. Cf. *ibid.*, p. 93.

[6]) Maspero, *Hist. anc.*, t. II, p. 375.

[7]) Cf. en dernier lieu Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., I, 2, p. 342.

taxes. La principale, dans un tel pays, était naturellement la taxe foncière, la seule d'ailleurs dont nous puissions apprécier au moins approximativement l'importance. Et ici l'on se rappelle immédiatement l'histoire de Joseph, et des manœuvres astucieuses par lesquelles il assura au Pharaon le cinquième des revenus de tout Egyptien. [1]) L'histoire, qui date sans doute du IXe siècle, paraît remonter à une source égyptienne: il est difficile de ne pas croire qu'il y ait à la base un fait vrai. [2]) Et pourtant le chiffre, qui en lui-même est énorme, est, de plus, en contradiction avec des textes d'époque grecque donnant comme taux de l'impôt, « sous les anciens rois », la dîme. [3]) C'est aussi la dîme que nous trouvons en Egypte sous les Pharaons indigènes du IVe siècle. [4]) Faut-il croire que le Pharaon ne prélevait le 1/5e que sur ses domaines directs (nous trouvons le chiffre pour les redevances dues aux temples, au VIe siècle [5]) et se contentait du 1/10e sur les biens de ses sujets? car la propriété foncière existait en Egypte, sinon en théorie, du moins en fait. Faut-il croire que le Pharaon prélevait bien théoriquement la dîme, mais la prélevait sur la jachère comme sur la terre en rapport, de sorte que le prélèvement était, pour le cultivateur, un cinquième de la récolte de l'année? Nous verrons tout à l'heure ce qui rend cette dernière solution très probable. Un seul point me paraît certain: c'est que le chiffre du 1/10e était resté, dans la tradition des Egyptiens, comme le chiffre normal de l'impôt. [6])

A ce prélèvement échappaient certaines terres. D'abord les terres sacrées. Sur ce point, le témoignage des auteurs juifs ou grecs est formel. [7]) Sur l'importance de ces terres sacrées, on sait que nous avons un document de premier ordre: le papyrus Harris. Il nous donne, pour les domaines d'Amon, à l'époque de sa plus grande splendeur (XIIe siècle), le chiffre de 1 million d'aroures, 2500 kmq. Les domaines des autres dieux n'approchent pas de celui-là, ne sont même pas du même ordre de grandeur. [8]) Les meilleurs juges évaluent à 1/7 l'ensemble des terres égyptiennes ainsi soustraites à l'impôt. [9]) Dans des temps de

---

[1]) *Genèse*, 47.
[2]) Erman, *Aegypten*, p. 152 sqq., 188.
[3]) Inscr. de Philae (Lepsius, *Denkm.*, IV, 27 *b*).
[4]) Revillout, *Précis*, p. 1554.
[5]) On trouve aussi le 1/10 (Revillout, *Contrats*, 3e f., p. 388).
[6]) C'est le chiffre accepté par Maspéro, *Hist. anc.*, I, p. 330.
[7]) *Genèse*, 47.
[8]) Breasted, *Anc. Records*, IV, 87 sqq.
[9]) Klauber, dans Hartmann, *Weltgesch.*, I, p. 84-5.

désordre, comme furent le VIIIe et le début du VIIe siècles, il paraît que nombre de terres se réclamaient indûment de l'immunité sacrée. Mais un roi comme Amasis (VIe siècle) savait rétablir les droits du fisc royal avec une raideur qui fit apparaître pleine de mansuétude par contraste, la politique financière des conquérants perses. [1])

Il existait une autre catégorie de terres exemptées: les terres de la milice. Sur ce point, le témoignage d'Hérodote est formel, au moins pour l'époque saïte, et nous n'avons aucune raison de le révoquer en doute. [2]) La classe des miliciens pourvus de fiefs est connue en Egypte au plus tard sous le Moyen-Empire (vers 2000 av. J.-C.). Puis on la suit à la grande époque, sous les Sheshonqides, [3]) enfin au temps des Saïtes (VIIe et VIe siècles), où elle apparaît, avec le relief que l'on sait, dans les récits des historiens ioniens. Hérodote donne le chiffre de 410 000, et j'ai toujours peine à croire que ce chiffre ne remonte pas à quelque tradition authentique, ne représente pas par exemple le chiffre théorique des fiefs originairement militaires. [4]) Mais on croira sans peine qu'à la faveur des désordres, et dans une nation aussi peu guerrière, la plupart de ces fiefs avaient perdu tout caractère militaire, et que, là aussi, les Pharaons saïtes rétablirent le contrôle de l'Etat avec une rigueur qui explique leur impopularité. De fait, Hérodote lui-même nous force à croire que le nombre des miliciens authentiques s'était singulièrement réduit. Il dit que 2000 hommes, prélevés annuellement dans les deux classes de guerriers, assuraient la garde du roi: « jamais les mêmes », ajoute-t-il. [5]) En estimant à une trentaine d'années la durée d'écoulement d'une génération, on verra que 70 000 miliciens suffisaient largement à assurer ce service. Ailleurs, on voit qu'en 569, 30 000 mercenaires grecs balancent toutes les forces de la milice indigène: [6]) si peu porté qu'on soit à surestimer la valeur guerrière des Egyptiens, on n'exagérera pas outre mesure la disproportion numérique. Bref, on va déjà loin en évaluant à 100 000 environ le nombre réel des guerriers égyptiens.[7]) La dotation de chacun d'eux étant de 12 aroures (3 hectares), on conclura que 3000 kmq. environ échappaient, de ce chef, à l'impôt royal.

---

[1]) Revillout, *Précis*, p. 347, 473, etc.

[2]) Hérod. II, 166 sqq.

[3]) Ed. Meyer, *Zeitschr. f. äg. Sprache*, 51, p. 136.

[4]) Cf. mon article, *Revue égyptol.*, I, p. 192 sqq.

[5]) Hérod., II, 168.

[6]) Hérod., II, 163.

[7]) C'est à peu près le chiffre de Maspéro, *Hist. anc.*, II, p. 212. Les Pharaons du IVe siècle, en dehors des mercenaires, ne mettent jamais en ligne plus de 80 000 hommes (Cloché, *Rev. égyptol.*, II, p. 82 sqq).

Les terres franches représenteraient donc le quart du sol égyptien. On estimera, si l'on veut, que les taxes levées sur certains domaines spéciaux, comme les pêcheries du lac Moeris[1]), etc., compensaient pour le fisc la perte résultant des immunités. Mais ne cherchons pas une précision que l'état de notre documentation, hélas! ne comporte pas. Et disons simplement que la part du roi, dans les revenus annuels du sol égyptien, était de l'ordre de grandeur du dixième.

En 525 av. J.-C., par la conquête perse, l'Egypte entra pour la première fois dans un grand empire dont le souverain n'était pas Egyptien. Darius, aussitôt affermi sur le trône, vint visiter cette satrapie intéressante et se montra plein d'égards pour ses traditions nationales.[2]) Mais, en même temps, il la fit entrer dans le système de taxation générale qu'il inaugurait. L'Egypte eut à payer 700 talents babyloniens, soit un peu plus de 800 talents euboïques en argent (le talent babylonien valait 7000, le talent euboïque 6000 drachmes attiques). [3]) Ce chiffre est relativement bas pour une province dont la fertilité était célèbre. La Chaldée payait plus (1000 talents), l'Asie Mineure occidentale aussi (900 talents). J'espère que les détails fournis ci-dessus expliqueront cette particularité.

Les taxateurs de Darius ont pris pour base première la surface des différentes satrapies, évaluée approximativement: on nous l'indique clairement pour l'Ionie. [4]) Pour l'Egypte, pays de vieille civilisation, où l'usage du cadastre remontait à l'antiquité la plus reculée, il était facile de connaître l'étendue de la surface cultivable, même de la partie cultivée annuellement en céréales. Nous l'avons estimée à 1 million d'hectares.

Le second élément d'appréciation était la fertilité naturelle de chaque région, évaluée plus ou moins grossièrement, par un procédé sans doute analogue à celui qui était encore en usage dans l'empire ottoman au XIXe siècle. [5]) En Egypte, il était facile tout au moins de connaître le rendement moyen en céréales: nous avons vu qu'il était environ de 20 millions d'hectolitres.

---

[1]) Hérod., II, 149.

[2]) Maspéro, *Hist. anc.*, III, p. 712.

[3]) Hérod., III, 89 sqq.

[4]) Hérod., VI, 42.

[5]) Cuinet, *La Turquie d'Asie*, III, p. 339 (statistique du vilayet de Smyrne, à titre d'exemple).

Il fallait ensuite traduire ces notions en chiffres d'argent, puisque c'était en argent que devait être prélevé l'impôt. Une anecdote des *Economiques*, du pseudo-Aristote, relative à Cléomène de Naucratis, le premier gouverneur grec du pays, montre clairement quelles étaient les traditions de l'administration perse. [1]) Les nomarques, aussitôt la récolte faite, déterminaient la part du roi et la faisaient vendre sur place, pour pouvoir acquitter le tribut. Renseignement précieux, parce qu'il prouve que la base du prix était le prix local du blé. Il nous a paru qu'on pouvait le fixer aux environs de 1 drachme par hectolitre, ou, pour parler à l'égyptienne, 1/3 de kite par heket.

Il ne restait plus qu'à déterminer la dîme du produit ainsi calculé. [2])

Pour les produits autres que le blé, l'évaluation était infiniment plus délicate: ces produits étaient multiples et de prix très variables. On croira difficilement qu'une pareille tâche, qui serait ardue même pour une administration moderne, ait été assumée par les auxiliaires de Darius. Dans l'Egypte surtout, qui était essentiellement terre à blé, il est plus que probable qu'ils se sont bornés à généraliser les renseignements recueillis pour les céréales. Près de 2 millions d'hectares, pouvant fournir près de 40 millions d'hectolitres, à 1 drachme l'hectolitre, donnent comme dîme près de 700 talents. C'est à peu près le chiffre du tribut de Darius.

Le point important ici, celui qui explique le chiffre faible du tribut, c'est que:

1° les taxateurs ont pris comme base le prix local, et non un prix général calculé pour tout l'empire;

2° que ce prix, par le fait des habitudes économiques particulières à l'Egypte, était très bas; nous verrons qu'il représente à peu près la moitié du prix usuel dans l'Attique du VIe siècle (1 drachme par médimne). [3])

Le système de Darius allait se maintenir pendant deux siècles. Les premières révoltes de l'Egypte ont provoqué l'établissement de charges supplémentaires, comme la fourniture de 120 000 artabes pour la garnison perse de Memphis.[4]) Les Pharaons indigènes du IVe siècle, en lutte contre la Perse, ont demandé des ressources à des taxes spé-

---

[1]) [Arist], *Econ.*, II, 33.

[2]) Weissbach, *Philol.*, 1912, p. 488, insiste sur la modération de Darius. Le roi n'a certainement pas augmenté le taux en usage sous les Pharaons indigènes.

[3]) Plut., *Solon*, 23.

[4]) Hérod., III, 91.

ciales. [1]) Mais, tant que les bases de la vie économique ne changeaient pas en Egypte (et nous avons dit avec quelle lenteur s'y faisait l'évolution), il était difficile que le tribut foncier donnât beaucoup plus qu'il ne donnait à Darius.

Pourtant les Ptolémées allaient tirer du pays de bien autres sommes. On peut critiquer tel ou tel chiffre de détail; mais la monarchie des Lagides n'eût pas tenue la place qu'elle a tenue dans le monde hellénistique, si ses ressources ne s'étaient pas chiffrées par milliers de talents. [2]) C'est un autre ordre de grandeur que celui du tribut de Darius. Cela provient de ce que les Ptolémées ont pris pour base de leurs évalations, non plus les conditions du marché local, mais les conditions du marché général méditerranéen. Ces conditions, on ne pouvait les imposer brusquement à un milieu aussi particulier que l'Egypte, sans risquer de l'écraser. Il y fallait apporter des tempéraments: ce fut le rôle des banques royales. [3]) Mais nous nous contenterons de ces indications, ne pouvant songer à entreprendre ici une étude de la fiscalité ptolémaïque.

---

[1]) Maspéro, *Hist. anc.*, III, p. 760.

[2]) Beloch, *Gr. Gesch.*, III, 1, p. 342. Cavaignac, *Hist. de l'Antiq.*, III, p. 131.

[3]) Cf. Preisigke, *Das Girowesen.*

II.

LE TRIBUT DE LA SYRIE SOUS DARIUS.

En Syrie, la vie civilisée, pour être moins ancienne et surtout moins originale qu'en Egypte, n'en avait pas moins déjà, au VIe siècle avant notre ère, un passé deux fois millénaire. Dès le début du 2e millénaire, des valeurs importantes s'étaient accumulées dans la région, mais elles étaient, par le fait du morcellement politique, à la merci des ambitions des grandes monarchies du Nil et de l'Euphrate. Thoutmès III (1500-1450) nous donne, sur le butin rapporté de ses longues campagnes syriennes, des renseignements qui, sans permettre malheureusement de dresser un tableau d'ensemble, méritent d'être reproduits. [1])

Thoutmès III a tiré de la Syrie durant ses campagnes :

36.000 hectolitres de grains;
40.000 têtes de petit bétail;
4.000 têtes de gros bétail;
120 ânes;
1.000 chevaux;
270 kilogr. de cuivre;
350 kilogr. d'argent;
100 kilogr. d'or;
6.500 esclaves;
100 kilogr. de cuir, etc., etc.

Il faut ajouter que les lettres de Tell-el-Amarna (1400-1350) corrigent quelque peu l'impression de richesse que laisseraient de tels détails : il est manifeste que les villes phéniciennes sont alors de petites villes, disposant de quelques bateaux de guerre tout au plus, et où quelques archers d'Egypte suffisent à rétablir l'ordre. [2])

---

[1]) Breasted, *Ancient Records*, t. II, p. 180 sqq. Cf. v. Bissing, *Die statistische Tafel v. Karnak*.

[2]) Knudtzon, *Die El-Amarna-Tafeln*, 149, 61 ; 155, 67 ; 105, 16 ; 113, 14 ; 114, 17 ; 101, 15.

Après la disparition de la domination égyptienne (vers 1200), le pays a certainement traversé une première période d'apogée. Les souvenirs juifs relatifs à l'époque de David et de Salomon (Xe siècle), même en faisant la part de l'optimisme rétrospectif, ne laissent aucun doute à cet égard. [1]) Les annales des rois d'Assyrie du IXe et du VIIIe siècles sont encore plus formelles. Là encore, les chiffres donnés sont malaisés à exploiter, parce qu'ils ne se réfèrent que rarement à des tributs *réguliers*. Tels quels, ils valent tout de même la peine d'être signalés. [2])

Les rois d'Assyrie du IXe et du VIIIe siècle ont fait payer (nous distinguons les contributions de guerre exigées *une* fois et le tribut annuel) :

1° à Karkemish :

3 talents d'or
(talent = env. 30 kg., mine = env. 1/2 kg.) ;
70 » d'argent;
30 » de cuivre;
100 » de fer;
500 têtes de gros bétail;
5000 moutons;

et, comme tribut *annuel* :

1 mine d'or;
1 talent d'argent;
2 » de pourpre;

2° aux Chattina :

3 talents d'or;
100 » d'argent;
300 » de fer;
100 vases de cuivre;
500 têtes de gros béail;
5000 moutons;

et comme tribut *annuel* :

10 talents d'argent;
2 » de pourpre;
200 poutres de cèdre;

---

[1]) Maspéro, *Hist. anc.*, t. II, p. 739, juge favorablement les chiffres du livre des *Rois* et même des *Chroniques*. Il est certain que les annales authentiques des rois juifs remontaient au moins au temps de Salomon.

[2]) Maspéro, *Hist. anc.*, III, p. 39, 102, 152, 204. Cf. Kräling, *Aram u. Israel*, p. 71, 83.

3° à Samal :
10 talents d'argent;
90 » de bronze;
20 » de fer;
300 têtes de gros bétail;
3000 moutons;
et, comme tribut *annuel* :
10 mines d'or;
200 troncs de cèdre;
4° à Kummukh, comme tribut *annuel* :
20 mines d'argent;
300 troncs de cèdre.
5° à Damas :
20 talents d'or;
2300 » d'argent (*sic* !)
3000 » de cuivre;
5000 » de fer;
6° à Israël :
1000 talents d'argent;
une autre fois :
10 talents d'or;
1000 » d'argent;
7° à Juda :
300 talents d'argent.

Les textes juifs, qui commencent à présenter une certaine fermeté pour les derniers temps des deux royaumes (VIIIe-VIe siècles), confirment l'impression laissée par ces renseignements : nous les retrouverons. [1])

Les récits des rois d'Assur, en attestant la prospérité de la Syrie du IXe et du VIIIe siècles, expliquent aussi pourquoi elle a disparu. La Syrie du Nord, la première, a été pendant des années rançonnée, ravagée, dépeuplée par eux. Puis, vers 700, ce fut le tour de la Phénicie et de la Syrie méridionale. Après une accalmie, d'ailleurs troublée par l'invasion des Scythes, l'époque du nouveau royaume babylonien (début du VIe siècle) fut encore une dure époque pour la Phénicie et la Palestine. On ne s'étonne donc nullement que les Perses aient trouvé cette grande région dans un état de dépression et de marasme.

---

[1]) Sur une contradiction entre les documents assyriens et juifs, à propos du tribut d'Ezéchias, cf. Lehmann-Haupt, dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, art. *Gewichte*, Suppl. III, p. 601.

Le chiffre de tribut fixé par Darius (521-485) en est la preuve. 350 talents babyloniens, 400 talents euboïques, c'est à peine la moitié du tribut de l'Egypte, le tiers de celui de la Babylonie, sensiblement moins que celui de la Lydie ou de l'Ionie. [1]) Mais on ne saurait mesurer la portée du chiffre sans entrer dans certains détails sur la situation économique de la Syrie.

La surface, d'abord. La Syrie est une étroite bande de terre cultivée, tendue entre la mer et le désert. Sa longueur est facile à mesurer : 700 kilomètres environ. Mais la largeur l'est beaucoup moins, car la limite entre la terre cultivée et le désert est sujette à de notables variations suivant les alternatives de l'activité humaine. 100 km. est un minimum. Dans le Nord, il y a 200 km. de la mer à Thapsaque sur l'Euphrate. Il faut prendre en tous cas pour la surface un chiffre supérieur à 100 000 kmq.[2]) Si l'on ajoute que l'Osrhoène, à gauche de l'Euphrate, semble avoir été jointe à la province perse de Syrie, ainsi que l'île de Cypre, on pourra aller jusqu'à 150.000 kmq.[3])

Cette terre n'était pas mal partagée, mais le seul élément de richesse que nous puissions saisir numériquement est, là comme en beaucoup d'endroits, la production en céréales. Les textes juifs signalent des rendements de 30 pour 1 : [4]) on fera bien de s'en tenir aux chiffres modernes relatifs aux meilleures terres, 8 pour 1 (froment) et 15 pour 1 (orge). [5]) Un récit de Thoutmès III donne, pour la production de la plaine de Mageddo, plus de 150.000 hectolitres : comme cette plaine, en aucun cas, ne peut être estimée plus grande que 150 kilomètres carrés, on aurait, en tenant compte de la jachère biennale, un rendement de 20 hectolitres à l'hectare, comme en Egypte. [6]) Le terrain était un des meilleurs de la Syrie, et il sera prudent de ne pas dépasser le chiffre de 15 hectolitres, qui est déjà fort pour l'antiquité.

---

[1]) Hérod., III, 91. Malgré les explications que je vais donner, je ne puis celer que le chiffre d'Hérodote me semble étonnamment bas.

[2]) Beloch, *Bevölkerung*, p. 242 sqq., donne 109 000 km. Supan (*Petermanns Mitteil.*, Ergänzungsheft 163, 1910, p. 113 sqq.) donne 185 000, mais les circonscriptions turques englobent des parties désertiques.

[3]) Xénophon, *Anabase*, I, 4-5, semble porter la Syrie jusqu'au Balikh. Hérod., I, 91, compte formellement Cypre avec la Syrie.

[4]) Vigouroux, *Dict. de la Bible*, art. *Blé*, p. 1817.

[5]) Bædeker, *Palästina u. Syrien*, éd. 1904, p. L.

[6]) Breasted, *Anc. Records*, II, p. 189.

Tout cela ne nous donne pas ce qui nous importe, la production globale, et nous sommes forcés, faute de mieux, de nous tourner vers les chiffres de population. Or, les 30 000 ou 40.000 Juifs qui sont rentrés en Judée sous Cyrus ont constitué désormais le gros des habitants de cette terre naguère dépeuplée, de sorte qu'il ne faut guère dépasser le chiffre de 50.000 âmes pour la Judée nouvelle, laquelle ne couvrait plus que 2000 kmq[1]). La densité de 25 au kmq est d'ailleurs suggestive pour un pays qui, vers 700 av. J. C., avait nourri le double. [2]) Nous ne nous dissimulons pas ce qu'il y a de scabreux à l'étendre au reste de la Syrie, mais le chiffre de 3 ou 4 millions d'âmes est plausible, la Judée n'étant ni particulièrement fertile, ni particulièrement déshéritée. Les chiffres des historiens grecs relatifs aux forces militaires, 300 trières pour la Phénicie en 480 (soit 60.000 hommes), 300.000 hommes pour la Syrie réunie à l'Egypte et probablement à la Cilicie en 401, tous ces chiffres sont suspects, et ne peuvent servir de contrôle. [3])

A ce chiffre de population correspondrait une récolte de 12 millions d'hectolitres : au XIXe siècle, le seul vilayet d'Alep produisait 1 million d'hectolitres de froment, et autant d'orge. [4]) Dans les conditions de productivité que nous avons essayé de définir, il suffirait de moins de 10.000 kmq pour produire ce blé, ce qui, en tenant compte de la jachère, donne 15.000 à 20.000 kmq pour la terre à blé. Ce résultat, si approximatif qu'il soit, a l'avantage de faire ressortir la place relativement petite qu'ici, à la différence de l'Egypte, la culture des céréales tenait dans l'économie générale du pays. Car ces 15.000 ou 20.000 kmq ne représentent que la sixième ou septième partie du sol. On voit combien sont nombreux cette fois les éléments de richesse qui nous échappent.

La question de l'équivalence en argent n'est pas moins épineuse : là aussi, nous sommes réduits aux documents de source juive, qui ne nous renseignent qu'avec une parcimonie fâcheuse. Nous apprenons par hasard qu'un cheval d'Egypte valait 150 sicles, qu'un jeune esclave en valait 20...[5]) Le texte le plus important que je connaisse se trouve dans la partie du *Lévitique* qui a été rédigée, ou au moins

---

[1]) Ed. Meyer, *Die Entstehung d. Judentums*, p. 114, 105, sqq. (cf. carte).

[2]) Ed. Meyer, *l. c.*, p. 109.

[3]) Hérod., VII, 89-90. Xénophon, *Anab.*, I, 4. Sur ces chiffres, cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 311—312.

[4]) Cuinet, *La Turquie d'Asie*, II, p. 137.

[5]) I *Rois*, XI, 29. *Genèse*, XXXVII, 28.

mise au point, entre le retour de la captivité et Esdras, soit vers 500.[1]) Il nous informe qu'un terrain semé de 30 *modii* d'orge représentait une valeur de 50 sicles.[2]) Dans les conditions admises plus haut, 2 $^1/_2$ hectolitres de semence supposent un rendement de 40 hectolitres environ, correspondant à une étendue de 2 à 3 hectares. Le sicle est ici le sicle médique (5 gr. 60), et 50 sicles représentent plus de 60 drachmes. On voit que ce texte évoque des conditions économiques analogues à celles de l'Egypte. Mais la base est terriblement étroite pour y appuyer une généralisation quelconque relative à la Syrie, et je suis convaincu, sans pouvoir le prouver, qu'en Phénicie et à Cypre les conditions se rapprochaient davantage de celles du marché grec, que dans la Syrie du Nord elles se rapprochaient davantage de celles du marché babylonien, conditions qui, nous le verrons, n'étaient pas les mêmes qu'en Egypte.

Si maigre que soit l'information, elle nous suggère pourtant certaines réflexions sur l'importance du prélèvement représenté par le tribut perse. Les 12 millions d'hectolitres, dans les conditions du marché égyptien, représenteraient une valeur de 2000 talents. La dîme, 200 talents, est déjà la moitié du tribut. Ce chiffre (que je tiens d'ailleurs pour trop bas) nous montre :

1° qu'il ne faut en aucun cas dépasser l'ordre de grandeur de la dîme pour le prélèvement sur la récolte des céréales;

2° que le prélèvement sur le reste, sur l'huile, sur le vin, sur le bétail, etc., était très modéré : au XIXe siècle, dans le vilayet d'Alep, la dîme des céréales rendait 3 millions de francs sur les 8 millions de l'impôt total.[3])

Ceci confirme donc ce qu'on nous raconte de la bienveillance dont se montrait animé, au point de vue fiscal, le roi Darius.[4])

Les livres d'Esdras et de Néhémie contiennent, il est vrai, des détails qui corrigent quelque peu cette impression d'optimisme. Néhémie nous raconte, par exemple, que ses prédécesseurs tiraient

---

[1]) Cornill, *Einleitung in das Alte Testament*, p. 55, 64. Il y a un très vieux fond dans le Lévitique (les Juifs d'Assouan en connaissent certaines parties), mais le livre a été remis au point au ve siècle, surtout en ce qui concerne les tarifs.

[2]) *Lév.*, XXVII, 16. Il y a doute sur la valeur du *Cor*, mais ici le traducteur latin a pris soin de convertir en mesures latines (*modius* = environ 8 l.).

[3]) Cuinet, *La Turquie d'Asie*, II, p. 159.

[4]) Polyen, VII, 11, 3.

du contribuable juif jusqu'à 40 sicles.[1]) Or, la Judée ne représentant pas même la cinquantième partie de la province syrienne, sa quote-part proportionnelle dans le tribut ne devait être que de quelques talents: disons, pour fixer les idées, 40.000 sicles médiques. 1000 contribuables, à 40 sicles par tête, auraient donc payé tout l'impôt ! Le nombre des propriétaires fonciers chefs de famille, qui constituaient réellement la communauté juive, était certainement bien supérieur. M. Ed. Meyer l'évalue à la moitié de la population mâle adulte.[2]) Ceci paraît fort. Un renseignement relatif au VIIIe siècle, et au royaume d'Israël, donne, pour cet Etat, 60 000 contribuables.[3]) Comme il est raisonnable d'y admettre une densité de population semblable à celle du royaume voisin, trois fois moins étendu, on lui attribuera 600 000 âmes : le chiffre des contribuables serait donc le dixième de la population totale.[4]) Je ne dépasserais pas volontiers, pour la Judée du temps de Néhémie, le chiffre de 5000 chefs de famille, mais on voit que, taxés à 40 sicles, ils payaient plusieurs fois le montant du tribut perse. Le texte, d'ailleurs obscur, mentionne un abus manifeste, que Néhémie corrigea. Mais il était intéressant de voir dans quelle mesure le poids de l'impôt d'empire pouvait être accru par les exactions locales.

La Syrie s'est relevée peu à peu au sein de la paix achéménide. Au Ve siècle, elle n'a connu qu'une secousse violente, la révolte de Mégabyze, à peu près contemporaine de Néhémie (445). Xénophon, qui a traversé la Syrie du Nord en 401, l'a trouvée en bon état.[5]) Au IVe siècle, la révolte de la Phénicie, conséquence des guerres d'Egypte, a amené la chute de Sidon, et Alexandre a ruiné Tyr : nous apprenons à cette occasion que les villes phéniciennes abritaient 40.000, 30.000 âmes.[6]) La Judée aussi a vu croître sa population.[7]) Nous avons des indices positifs de la circulation plus active du numéraire, se traduisant par sa diminution de valeur. Au temps de Néhémie, la contribution exigée pour le temple, de chaque Juif, était de $^1/_3$ de sicle. Plus tard, elle fut de $^1/_2$ sicle. Comme d'ailleurs, dans

---

[1]) *Néhémie*, V, 15.

[2]) Ed. Meyer, *Die Entstehung des Judentums*, p. 109-110.

[3]) II *Rois*, XV, 19—20.

[4]) Cf. plus haut, p. 17. Quand on voit les dons des pauvres égaler ceux des propriétaires (Ed. Meyer, *l. c.*, p. 195 sqq.), on a forcément l'impression que ces derniers étaient en minorité.

[5]) Xénophon, *Anabase*, I, 4.

[6]) Diod., XVI, 45. Arrien, II, 16-21.

[7]) Jos., c. *Apion*, I, 194 sqq.

le premier cas, il s'agit de sicles médiques, et, dans le second, probablement de statères de 14 gr., l'accroissement de tarif serait, non pas de 2 à 3, mais de 1 à 4. [1]) On peut voir là un signe des exigences croissantes de la théocratie : mais la diminution de pouvoir de l'argent s'y reflète certainement aussi. Peu à peu, la Syrie entra ainsi dans les conditions générales du marché méditerranéen.

---

[1]) Ed. Meyer, *l. c.*, p. 211.

III.

LE TRIBUT DE LA CHALDÉE SOUS DARIUS.

La Chaldée avait vu, comme l'Egypte et presque en même temps qu'elle, éclore une civilisation originale. Durant les trois millénaires qui s'étaient succédé depuis lors, elle avait passé par bien des vicissitudes. Il n'est presque pas d'époque de ce long passé sur laquelle nous n'ayons des renseignements, particulièrement au point de vue économique. Mais nous considérerons seulement la phase qui a précédé immédiatement la conquête perse, le « nouvel empire babylonien », l'époque de Nabuchodonosor (prise de Jérusalem 587) et de la prise de Babylone par Cyrus (538). C'est la satrapie perse du VIe siècle qui nous intéresse ici. Nous ne nous interdirons pas pourtant de demander aux documents plus anciens des rapprochements qui souvent sont fort instructifs. [1])

Et d'abord, une définition géographique est nécessaire, car, là comme en Egypte, la seule surface intéressante est celle qui a été arrachée au désert par des fleuves puissants. Le cœur du pays, au point de vue de la richesse et de la civilisation, était la plaine appelée Chaldée par nous, Babylonie par les Perses, et qui s'étend entre l'Euphrate et le Tigre depuis le point où ils ne laissent entre eux que 30 kilomètres (vers Sippara et Opis), jusqu'à la mer Persique, qui alors s'avançait de 100 kilomètres plus au Nord qu'aujourd'hui : soit 30 000 kilomètres carrés au plus.[2]) Au Sud, la Chaldée s'ouvrait sur le golfe Persique; à l'Est, au delà du Tigre, la plaine susienne avait toujours été considérée comme une région distincte. A l'Ouest et au Nord, le désert arabe assiège la Chaldée, qui s'est défendue contre ces entreprises

---

[1]) Les recherches à travers cet ensemble de documents, énorme et très dispersé, sont facilitées aujourd'hui par le manuel de Br. Meissner, *Babylonien u. Assyrien*, Heidelberg 1920, qui renvoie aux sources. J'ai malheureusement connu trop tard, pour pouvoir l'utiliser dans la même mesure, le livre correspondant de M. Delaporte, *La Mésopotamie* (coll. H. Berr, 1923).

[2]) H. Wagner, dans les *Nachr. d. Gesellschaft d. Wissensch. zu Göttingen, phil.-hist. Klasse*, 1902, 224 sqq.

avec un succès très divers suivant les époques. Au nord de cette région, sur le cours moyen du Tigre, l'eau apportée du Zagros par les affluents de gauche de ce fleuve a permis l'existence d'un second pays cultivé, l'Assyrie. C'est un petit pays: 12 000 kmq. environ. [1]) Il était beaucoup moins favorisé que la Chaldée. L'énergie féroce de ses rois, et les ressources militaires qu'ils trouvaient chez les montagnards voisins, en avaient pourtant fait, pendant des siècles, l'arbitre de l'Asie antérieure, et lui avaient assuré une prospérité tout-à-fait factice. Depuis la chute de Ninive, il était retombé au rang très modeste que lui assignaient ses ressources naturelles. [2]) Marche disputée entre les Babyloniens et les Mèdes, jusqu'au moment de la conquête perse, il est d'ailleurs douteux qu'il fît partie de la satrapie à laquelle les Grecs, sous l'influence de la splendeur ancienne d'Assur, donnaient son nom. [3]) Il n'en était, en tous cas, qu'une partie très subalterne. Le reste du pays, la Mésopotamie, appartenait presque entièrement au désert. A l'angle N.-O. seulement, au pied des montagnes, dans la région d'Harran, on retrouvait un centre de culture qui, nous l'avons dit, relevait très probablement de la satrapie syrienne. [4]) Bref, c'est essentiellement des 30 000 kmq. de la Babylonie que nous aurons à tenir compte dans les évaluations, malheureusement très grossières, que nous allons tenter.

L'élément le plus important de la richesse, là comme en Egypte, quoique à un degré moindre, était la culture des céréales. Pouvons-nous nous faire une idée de la part qui leur était faite ? Théoriquement, comme on nous dit que les Babyloniens ne laissaient reposer le sol qu'une année sur trois, [5]) cette part pouvait être de 20 000 kmq. Mais hâtons-nous d'ajouter que c'est là un maximum théorique. Le cens de Harran (VIIe siècle) nous informe abondamment que la proportion du sol producteur de céréales était moins de la moitié

---

[1]) Br. Meissner, *loc. cit.* p. 14, 187.

[2]) Voir la description de Xénophon, qui a traversé le pays en 401 (*Anabase*, II, 4-5 ; III, 4).

[3]) En comparant Hérodote, III, 94, et V, 52, on a l'impression que le pays appartenait à la satrapie des Matiènes-Alarodiens. Si Xénophon (*Anab.*, VII, 8, 25) a bien observé l'ordre, l'Assyrie relèverait de la satrapie de Médie (plus tard Atropatène). Au reste, les circonscriptions territoriales ont varié d'une époque à l'autre. Cf. Maspéro, III, p. 687.

[4]) Cf. supra, p. 16. Ce serait la satrapie de Bélésys (Xén., *Anab.*, VII, 8, 25). Cf. Maspéro, III, p. 687.

[5]) Théophraste, *Hist.-plant.*, VIII, 7. L'habitude de conclure les baux pour 3 ans est générale en Chaldée.

de la surface totale, souvent sensiblement moins, parfois le quart. [1]) Et c'est là une indication dont il y a lieu de tenir compte (si différent que soit le terrain), vu la similitude des habitudes économiques en pays assyriens et babyloniens. De plus, il faut réserver la place des palmeraies très étendues qui couvraient la Babylonie, mais qui n'excluaient pas la culture du blé dans les interstices. Ajoutons la culture si importante du sésame, qui fournissait l'huile. Ajoutons les immenses troupeaux, auxquels la terre arable en jachère ne pouvait suffire à fournir la pâture. Il ne faudrait pas appliquer en Babylonie les chiffres que nous trouvons à Harran au VIIe siècle: là, nous trouvons 1 bœuf pour 7 ou 8 hectares. [2]) Les troupeaux babyloniens nous apparaissent dans les documents avec de tout autres dimensions.[3]) Enfin, s'il n'y avait pas de bois, — de grands espaces, dans le Sud, appartenaient au marécage et aux roseaux. Compte tenu de tout cela, je ne crois pas qu'on puisse descendre, pour le sol fournissant annuellement des céréales, au-dessous de 10 000 kmq., 1 million d'hectares. Il se pourrait même que ce chiffre dût être forcé, mais, en tous cas, le degré d'incertitude qui l'affecte importe moins, pour l'évaluation de la production totale, que le calcul du facteur dont nous allons maintenant nous occuper.

Il s'agit de la productivité moyenne de l'hectare, et sur ce point nos documents nous renseignent abondamment. Ils nous apprennent que les Babyloniens semaient de façon très lâche: la moyenne est de 30 litres de semence à l'hectare. [4]) Et alors les rendements mentionnés par Théophraste, 50 pour 1 couramment, 100 pour 1 dans les cas exceptionnels, n'ont rien d'anormal. [5]) 15 hectolitres à l'hectare dans la

---

[1]) Johns, *The Assyrian Doomsday-book*, p. 19-20. Cf. Kräling, *Aram u. Israel*, p 27. En Babylonie même nous avons des exemples de propriétés composées d'éléments divers, qui confirment cette impression (Cf. Strassmaier, *Inschr. v. Darius*, I. 26. Schrader, *Keilinschrift. Bibl.*, IV. p. 221, 225, 261, 291).

[2]) Johns. *The Assyrian Doomsday-book*, p. 23. Kräling, *Aram u. Israel*, p. 27.

[3]) Hilprecht, *The babyl. exped. of the Univ. of Pensylv.*, X, 131.

[4]) Meissner, *loc. cit.*, p. 195. Je ne comprends pas pourquoi les savants qui révoquent en doute les rendements signalés pai Hérodote, ou par Strabon, ou (ce qui est plus grave) par Théophraste, ou (ce qui est plus grave encore) par les documents cunéiformes, considèrent comme donnée *ne varietur* la quantité ordinaire de semences usitée dans nos régions.

[5]) Théophraste, *Hist. plant.*, VIII, 7. Je consens à laisser de côté Hérod., I. 193 et Strabon XVI, 1., 14, qui vont jusqu'à 300 pour 1. En Californie, au temps du défrichement du Far-West, on signalait des rendements de 100 pour 1. Cf. aussi A. Schneider, *Die sumer. Tempelstadt*, 1920. p. 47.

règle, 30 hectolitres dans les cas exceptionnels, ce sont des chiffres qui ne sont pas extraordinaires dans un pays réputé pour sa fertilité. Remarquons qu'ils s'appliquent à l'orge, la céréale dominante en Chaldée. [1]) Mais ils ne laissent pas de donner des indications pour les autres variétés de grains.

Le chiffre de 15 millions d'hectolitres, auquel nous aboutissons pour la production totale et qui, à mon avis, est plutôt faible, correspond à une population de plus de 4 millions d'âmes. Avons-nous ici un moyen de contrôle? Les conquérants assyriens du VIIIe et du VIIe siècles nous ont laissé des chiffres pour la Babylonie. Téglathphalasar IV a enlevé du Bit-Shalli 50 000 âmes, du Bït-Shilani autant [2]), Sargon a ramassé dans le Bït-Yakin 100 000 personnes [3]). Sennachérib, chez les Araméens du bas Tigre, en a déporté 200 000. [4]) Ces derniers chiffres, qui, au premier abord, paraissent formidables, s'appliquent aux territoires riverains du golfe persique, qui ne couvrent guère que le quart de la Babylonie. [5]) Ils impliqueraient une densité de plus de 50 habitants au kmq, qui devait être dépassé dans le Nord du pays. De fait, on peut admettre en Akkad une densité de 100 au kmq, puisqu'elle était dépassée en Egypte. Mais c'est une densité énorme, comparable seulement à celle des parties industrielles de l'Europe actuelle, et ce, dans un pays où la capitale seule avait les dimensions de ce que nous appelons une grande ville: Babylone, au temps de Nabuchodonosor, pouvait compter 120 000 âmes.[6]) 100 habitants au kmq pour toute la Babylonie, soit 5 millions d'âmes, est un maximum. En Assyrie, Salmanasar III donne, comme effectif d'une levée en masse, 120 000 hommes, [7]) ce qui indique pour le pays une population de 600 000 âmes environ. [8]) Et l'Assyrie, nous l'avons vu, était déchue au VIe siècle.

---

[1]) Meissner. *loc. cit.*, p. 198, 413. Cf. Hilprecht, *The Babyl. exped.*, VIII, 1, n° 158.

[2]) Maspéro, *Hist. anc.*, III, p. 191-2.

[3]) *Ibid.*, p. 255, 258.

[4]) *Ibid.*, p. 276.

[5]) Evaluation très approximative, cela va sans dire. Mais nous pouvons tout de même nous faire une idée de ce que couvrait le Bït-Yakin, ainsi que les tribus des Pukudu, Gambulu, etc. : c'est à ces dernières que s'applique, si Sennachérib s'est exprimé exactement, le chiffre de 208 000 (Schrader, *Keilinschr. Bibl.*, II, p. 82-87).

[6]) Cf. Hérod., III, 159 : 50 000 femmes. Cf. Weissbach. *Das Stadtbild v. Babylon*, p. 7 (surface 1200 hectares).

[7]) Manitius, *Zeitschr. f. Assyriol.*, 24, p. 104 sqq.

[8]) A Harran, on compte en moyenne 5 personnes par chef de famille

On le voit, qu'il faille ou non forcer le chiffre de 15 millions d'hectolitres, de toutes façons le pays produisait plus qu'il ne fallait pour sa population. De fait, nous savons que la Babylonie exportait du blé dans les contrées voisines, sur le haut Euphrate,[1]) en Susiane.[2]) Mais il ne faudrait pas étendre beaucoup le rayon d'action de cette exportation: la Syrie méridionale, par exemple, en cas de disette, s'adressait à l'Egypte.[3]) D'une manière générale, s'il avait existé un commerce d'exportation à longue distance pour le blé, notre abondante documentation en porterait des traces. [4]) Nous verrons du reste comment les maîtres du pays, au VIe siècle, utilisaient la marge que leur laissait la production.

Nous nous contenterons de dire quelques mots des autres éléments de la richesse, puisqu'ici les notions statistiques nous font presque complètement défaut. Les palmeraies étaient, avec le blé, la forme de culture la plus intéressante. Depuis longtemps, des palmeraies de plusieurs hectares étaient courantes dans le pays. [5]) On comptait normalement 100 mq. par arbre, donc 100 arbres à l'hectare. [6]) Le rendement de l'arbre semble avoir été moins fort qu'aujourd'hui: 25 hectolitres à l'hectare peut être considéré comme un produit moyen[7]). Mais quelle place les palmeraies tenaient-elles? Faut-il compter par milliers de kilomètres carrés? Nous n'en savons rien. Après les palmeraies venait le sésame, qui fournissait l'huile à une région où l'olivier était inconnu. [8]) Enfin, les troupeaux donnaient la laine avec laquelle les Babyloniens, outre les vêtements, fabriquaient ces tapis si estimés encore à l'époque romaine. [9]) Au VIe siècle, les produits industriels de la Chaldée n'allaient pas encore si loin, mais ils étaient

---

(Johns, *The Ass. Doomsday-book*, p. 25, sqq; Kräling, *Aram u. Israel*, p. 27). Les familles babyloniennes sont de 2 à 4 enfants en moyenne (Meissner, *loc. cit.*, p. 389).

[1]) Xén., *Anab.*, I, 5, 5.

[2]) Maspéro, *Hist. anc.*, III, p. 394.

[3]) On connaît l'histoire de Joseph.

[4]) Je ne connais pas d'exemple de commerce d'exportation s'étendant plus loin que Karkémish sur l'Euphrate.

[5]) V. Scheil, *Revue d'Assyriol.*, 1913, p. 1 sqq.

[6]) *Mitteil. der vorderas. Gesellschaft*, XIX, 3, 99. Cf. Scheil, *loc. cit.*, p. 3.

[7]) Je n'ose révoquer en doute le chiffre donné par le document, en me basant sur la production actuelle (Scheil, *loc. cit.*, p. 5). Et je ne sais trop comment concilier avec ces données le loyer de 5 ou 6 hectolitres pour 1 hectare 1/3, donné dans Strassmaier, *Inschr. v. Darius* I, 35, 273, 316, etc., alors que le taux du loyer aux époques antérieures est ordinairement des 2/3.

[8]) Hérod., I, 193.

[9]) Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 193.

connus tout au moins en Grèce, et, surtout à partir du temps de Darius et de Scylax, dans l'Inde. [1])

La question de l'équivalence en argent se présente en Chaldée plus simplement qu'en Egypte. Nous sommes ici chez un peuple essentiellement commerçant où, dès le 3e millénaire, les textes juridiques et commerciaux forment une part importante de la documentation. Au VIe siècle, ils fournissent tous les éclaircissements désirables. Non seulement les Babyloniens sont familiarisés depuis trois millénaires avec l'emploi des métaux comme étalons de la valeur, mais même l'argent a depuis longtemps pris le dessus. Le cuivre, qui est à l'argent dans le rapport de 1 à 200 ou 250, n'apparaît plus que çà et là. [2]) L'or, qui vaut 10 fois l'argent, est aussi rarement mentionné. [3]) L'argent est employé sous forme d'unités pondérales depuis longtemps consacrées : le sicle (8 gr. 4), qu'on divise en parties jusqu'au 24e, et au-dessus la mine (environ 500 gr.) et le talent (environ 30 kg.). [4]) Le sicle est à peu près l'équivalent du didrachme grec, et, dans cette étude où nous cherchons avant tout les rapprochements, nous convertirons les prix en drachmes euboïques. Même après l'introduction du monnayage perse, les Babyloniens restent fidèles à leur antique système, et le sicle médique (5 gr. 60), comme la darique d'or, n'apparaissent que rarement dans les documents d'époque achéménide. [5])

---

[1]) Noter pourtant que le commerce indien de Darius était dirigé vers la Perse, avec l'intention manifeste de s'affranchir de l'intermédiaire de Babylone (Ed. Meyer, *Gesch. des Alt.*, III, p. 102). Mais il est difficile de penser que la Chaldée en ait été radicalement éliminée.

[2]) On a 225 sicles de fer pour 1 sicle d'argent (Strassmaier, *Inschr. des Nabonid*, 428, 11). Et le cuivre est à peu près équivalent au fer (*ibid.*, 310). Mais je crois que généralement la valeur de l'argent par rapport au cuivre était alors moins haute (environ $\frac{100}{1}$: Johns, *Ass. Deeds a. Doc.*, II, p. 55, 405, 543).

[3]) Scheil, *Textes anzan.*, XI, p. 89, 94, 95. Cf. Strassmaier, *Inschr. v. Nabuch.*, 454 ; *v. Nabonid*, 582. Les Perses introduisirent le rapport officiel de 13 1/3 à 1. Cf. Schrader, *Keil. Bibl.*, IV, p. 201, 243.

[4]) Cf. Thureau-Dangin, *Journal asiatique*, 1909, p. 79, 101, etc. On sait qu'il existait des différences suivant les villes, et, ce qui est plus grave, des mesures « royales » qui paraissent avoir été à peu près doubles des autres. Sauf indication contraire, ce sont les unités mentionnées ici qui sont employées, à l'époque néo-babylonienne et perse.

[5]) On peut se demander si quelques-unes des épithètes attachées à l'argent dans les textes de cette époque ne cachent pas des allusions à la

Un autre signe de l'intensité relative de la circulation monétaire, c'est que depuis longtemps il existe un taux normal de l'intérêt, qui est de 20 %. [1]) Bien entendu, ce taux a été souvent dépassé dans la pratique, surtout en Assyrie. [2]) Il reste pourtant le taux d'usage courant. On voit que nous sommes ici dans un milieu économique très différent de l'Egypte. Nous le constatons encore mieux en examinant les prix de diverses denrées.

La terre à blé est à très bon marché. Vers 600, on trouve des prix analogues à ceux d'Egypte, 20 drachmes l'hectare. [3]) Bientôt elle monte à 40, 50, 60, pour se tenir aux environs de ce taux. [4]) Le blé, pourtant, est à 2 ou 3 drachmes l'hectolitre, [5]) et ceci impose quelques réflexions. Dans un pays où le taux normal de l'intérêt est de 20%, un capital de 40 dr. suppose un revenu net de 8 dr. Or, un hectare, produisant environ 15 hectolitres, donne un revenu brut de 40 dr. Le rapport du revenu brut au revenu net serait donc de 5 à 1, et nous voyons en effet la terre à blé, au VIe siècle, louée à des conditions de ce genre. [6]) Mais la proportion est anormale: naguère encore (VIIe siècle), le rapport du produit brut au produit net était aux environs de 3 pour 1, comme en Egypte. [7]) Nous sommes amenés à soupçonner que les derniers rois nationaux avaient inauguré le système des dîmes supplémentaires en nature, que leurs successeurs perses développeront avec la vigueur que nous verrons; nous en avons d'ailleurs des indices. [8])

Pour les palmeraies, les conditions sont tout autres. Pour la terre plantée en palmiers, le prix de 200 drachmes l'hectare est modéré: elle atteint parfois une valeur décuple de la terre à blé. [9]) Or, l'hecto-

---

monnaie perse. Mais Johns fait remarquer (*Assyr. Deeds a. Documents*, II, p. 290) que les Babyloniens, qui désigneront très clairement les statères grecs, auraient désigné non moins clairement les pièces achéménides.

[1]) Meissner, *l. cit.*, p. 364. Cf. p. 189-190.

[2]) Johns, *Assyr. Deeds a. Doc.*, n° 3, 20, 40, 57, 133, 149, etc. (la moyenne, en Assyrie, semble être 25 %).

[3]) *Vorderasiat. Schriftdenkm. d. königl. Mus. Berlin*, V, 4, 12.

[4]) Strassmaier, *Inschr. v. Cyrus* 88; *v. Darius* 26, 152.

[5]) Strassmaier, *Inschr. v. Nabonid* 1078, etc., etc.

[6]) Strassmaier, *Inschr. v. Darius*, 35, 316, etc.

[7]) Meissner, *l. cit.*, p. 190, 370. Cest aussi le rapport moyen en Assyrie (Johns, *Ass. Deeds a. Doc.*, II, p. 56). Pour l'Egypte cf. p. 6.

[8]) Meissner *l. cit.* p. 125. Rawlinson, *Cuneiform Inscr. of Western Asia*, II, 15, 2 *c*, sqq.

[9]) Strassmaier, *Inschr. v. Nabuch.*, 135 ; *v. Nabonid*, 477, etc., etc. Ce qui rend la question très délicate, c'est qu'un terrain est rarement planté *uniquement* en palmiers. Cf. Schrader, *Keil. Bibl.*, IV, p. 225.

litre de dattes se vend 2 à 3 drachmes. [1]) On peut serrer de près les conséquences. Un capital de 200 drachmes suppose un revenu net de 40 drachmes. En admettant 25 hectolitres comme production moyenne de l'hectare, on voit que le revenu brut est de 60 à 70 drachmes. Le revenu net en représenterait donc les 2/3, et nous voyons en effet les fermages, presque à toutes les époques, se conclure à ces conditions[2]).

L'huile se vend 2 drachmes pour 1 litre 1/2. [3]) La laine est fréquemment vendue 2 drachmes pour près de 3 kilos. [4]) Les esclaves, à l'époque où nous sommes, se trouvent couramment pour 100 drachmes. [5])

Ces indications, qu'on pourrait multiplier, suffisent à prouver que la richesse de la Chaldée, *évaluée en argent*, s'exprimerait par des chiffres bien plus forts que celle de l'Egypte. Par exemple, les 15 millions d'hectolitres qui nous ont paru pouvoir représenter la production en céréales équivaudraient à 7000 talents.

Pour la Chaldée, nous savons de science certaine que le taux de 1/10 était considéré comme normal pour l'impôt royal, encore qu'il fût fréquemment dépassé dans la pratique. [6]) Darius ne s'est pas départi, ici, des principes généraux et de l'esprit de bienveillance qui avaient présidé à l'assiette du tribut en d'autres pays. Le chiffre, pour « l'Assyrie », est de 1000 talents babyloniens, soit environ 1200 talents euboïques. [7]) Si l'on se rappelle que la dîme du blé, à elle seule, représenterait un chiffre de 700 talents, on verra que la somme n'a rien d'exagéré. De part et d'autre, la dîme des céréales fait en gros la moitié du total. On attendrait plus en Egypte, moins en Chaldée : mais nous ne nous faisons pas assez illusion sur la précision des calculs, pour nous attarder sur une anomalie qui n'est probablement qu'apparente.

Nous sommes avertis que ce tribut ne constituait qu'une partie des charges de la satrapie. Que la révolte de Babylone en 521 ait

---

[1]) Strassmaier, *Inschr. v. Nabonid*, 142, 753, 920, etc., etc.

[2]) Meissner, *l. cit.*, p. 200, 370. Il est vrai qu'on trouve des chiffres absolus de loyers extrêmement bas (cf. p. 27) : s'agit-il de terrain à planter ?

[3]) Strassmaier, *Inschr. v. Nabonid*, 360, 824. Les prix paraissent étonnamment forts.

[4]) *Cuneiform texts from bab. Tablets in the British Museum*, VI, 35 ; VIII, 11 *c*, 21, 30, etc. Mais les prix, ici, varient davantage, la qualité de la laine pouvant être très différente suivant les cas.

[5]) Strassmaier, *Inschr. v. Nabonid*, 126, 274, 40, 273, etc.

[6]) Cf. plus haut, p. 27, n° 8. I Sam. VIII, 15, 17. (Arist.), *Econ.* II, 34. Cf. Schrader, *Keil. Bibl.*, IV p. 207.

[7]) Hérod., III. 89, 92.

ou non contribué à rendre le maître nouveau plus exigeant, il est certain qu'il a exploité à fond le surplus de céréales que produisait la Babylonie. Hérodote nous dit que les provinces, outre le tribut, alimentaient en nature le roi, sa cour et son armée, et que la Babylonie seule fournissait 4 mois sur 12. [1]) D'aucuns prétendaient que l'entretien de cette cour et de ces forces représentait la somme de 13 000 talents par an. [2]) Ailleurs, le Grec raconte qu'un satrape du Ve siècle faisait suer à la province « 1 artabe d'argent » par jour : on fera la part de l'exagération, mais le fait qu'Hérodote indique le rendement « en argent » fait supposer une spéculation sur les fournitures en nature, et nous tâcherons de l'expliquer. [3]) Ailleurs, on nous donne des renseignements suggestifs sur les haras et les chenils du satrape. [4])

Tout cela nous explique le phénomène auquel nous assistons en Babylonie sous les Achéménides : la montée des prix, et une montée très irrégulière. La terre, par exemple, n'y participe pas.[5]) En revanche, nous trouvons, même dans une petite ville comme Nippur, l'hectolitre de blé à 5 ou 6 drachmes, [6]) et à Babylone il atteint le double, le triple de cette somme : des prix que le monde hellénistique ne connaîtra pas. [7]) Le rapport du produit brut au produit net de la terre à blé serait maintenant de 10 à 1 et davantage : signe des charges écrasantes que les réquisitions en nature font peser sur le propriétaire, et de ses efforts pour maintenir la culture à un taux rémunérateur. Pour les dattes, l'ascension est bien plus lente. [8]) La laine semble maintenant se vendre 2 drachmes pour 1 kilo [9]), mais ici les variations sont naturellement plus fortes d'un cas à un autre. Les esclaves

---

[1]) Hérod., I, 192.

[2]) Je trouve ce chiffre dans Droysen, *Gesch. des Hellen.*, I, 2, p. 295, sans citation de source : il me paraît énorme.

[3]) Hérod., I, 192.

[4]) Hérod., I, 192.

[5]) Meissner, *loc. cit.*, p. 368. Il ne donne pas de références : mais cf. p. 27.

[6]) Hilprecht, *The Babyl. Exped.*, VIII, 1, n° 158.

[7]) Strassmaier, *Inschr. v. Cyrus*, 14 ; *v. Camb.*, 201, 440 ; *v. Darius*, 109, 195, 369, etc. Ce qui est frappant, c'est que la montée commence dès le lendemain de la conquête. J'ai plus de confiance dans les prix de Nippur que dans ces prix énormes.

[8]) Strassmaier, *Inschr. v. Cyrus*, 28, 35, 180 ; *v. Camb.*, 331 ; *v. Darius*, 2, 54. Hilprecht, *The Bab. exped.*, IX, 28 *a*, 68 ; X, 68, 124.

[9]) Köhler et Ungnad, *Hundert ausgew. Rechtsurk.*, p. 11.

se vendent toujours plus de 120 drachmes et souvent bien davantage. [1]) Bref, le phénomène est général.

Il avait certainement des causes naturelles: développement général du commerce, du commerce indien par exemple, etc. Mais elles ne suffisent pas à l'expliquer, car les prix redescendent après la conquête macédonienne. En 273-272, à Babylone, l'orge était à 4 drachmes l'hectolitre. [2]) Les dattes se maintenaient à 5 ou 6 drachmes l'hectolitre. Mais on avait maintenant 5, 6, 8 litres d'huile pour 2 drachmes. La laine semble revenue au prix de 2 drachmes les 3 kilos. Les prix de l'époque grecque donnent la mesure de ce qu'il y avait de normal dans la cherté plus grande de la vie.[3])

Les prix de l'époque perse, et surtout les prix extraordinaires du blé, attestent donc le caractère factice, violent, de la situation. Supposons que Tritantechme, le satrape auquel nous faisions allusion tout à l'heure, ait simplement imposé une seconde dîme en nature, 1 ou 2 millions d'hectolitres, puis ait revendu ce blé aux prix formidables que nous constatons sur le marché babylonien, 10 drachmes l'hectolitre et plus, il aura réalisé un bénéfice de l'ordre que signalent les Grecs. Nous savons qu'Antiménès agit ainsi sous Alexandre le Grand, et on nous dit qu'il s'autorisait de précédents perses.[4]) Or, la hausse, ainsi provoquée, d'un élément aussi essentiel que le blé a forcément réagi sur tout le marché local.

Le pays a pâti. Sans doute, les grands, les maisons puissantes comme les Egibi de Babylone ou les Murashshu de Nippur, étaient capables de résister. Mais la classe moyenne, le *Mushkinu*, a sombré.[5]) La dépendance du prolétariat rural vis-à-vis des grands s'est accentuée: certains textes jettent un jour cru sur ce que pouvaient se permettre, par la campagne, les agents des Murashshu.[6]) Nous ne nous étonnerons pas qu'on ait découragé la culture des céréales, diminué la population: Alexandre a trouvé les canaux, ces instruments de la richesse agricole, engorgés, et des quartiers entiers de Babylone délabrés [7]). Les Perses avaient tué la poule aux œufs d'or.

---

[1]) Strassmaier, *Inschr. v. Camb.*, 15 ; *v. Darius*, 212. Cf. *Sitzungsber. der Pr. Akad. d. Wissensch.*, 1918, 285, 21 sqq.

[2]) *Zeitschrift f. Assyriol.*, VII, p. 228, 232.

[3]) Cf. *ibid.*, VI, 234, 235, 237, etc. Ce ne sont pas encore les prix courants du marché méditerranéen, le «tarif des Ioniens».

[4]) Cf. (Arist.), *Econom.*, II, 34, 38.

[5]) Hérod., I, 196. Cf. *Zeitschr. f. Assyr.*, VII, p. 234.

[6]) Hilprecht, *The babyl. exped.*, IX, p. 32.

[7]) Droysen, *Gesch. des Hellen.*, I, 2, p. 296. Cf. Koldewey, *Das wiedererstehende Babylon*, p. 305.

Il est d'ailleurs possible que des faits politiques, comme la révolte de Babylone sous Xerxès (478), aient aggravé la dureté de l'administration perse.[1]) Mais, d'autre part, on conçoit qu'un pareil régime économique n'ait pas rendu populaire le gouvernement des Achéménides, si bien vu ailleurs. Il y a eu action et réaction réciproques.

---

[1]) Cf. Obst, *Der Feldzug d. Xerxes*, p. VIII. Lehmann-Haupt, *Klio* 1920, p. 72.

IV.

LE TRIBUT DE L'ASIE-MINEURE SOUS DARIUS.

En arrivant en Asie-Mineure, nous abordons un pays beaucoup plus jeune que ceux que nous venons de parcourir. Dès le 2e millénaire, pourtant, nous y relevons deux foyers de civilisation, l'un dans la boucle de l'Halys, l'autre à Troie, foyers secondaires et dérivés par rapport à ceux des bords du Tigre et du Nil. Puis, le pays a été renouvelé ethniquement par les invasions qui, d'Europe, y ont amené les Phrygiens d'abord, et enfin, au VIIe siècle, les Cimmériens. La grande monarchie lydienne, qui avait dominé tout le pays vers 600-550, ne nous est connue que par des renseignements de source grecque. Bref, nous sommes ici très mal placés pour contrôler et expliquer le système fiscal instauré par Darius.

Nous pouvons toujours évaluer les surfaces considérées, Hérodote nous renseignant avec une précision suffisante sur les quatre circonscriptions d'Asie-Mineure, tout au moins sur les trois dont nous allons nous occuper (nous laissons de côté la Cilicie). [1]) La circonscription phrygienne-cappadocienne, qui ne paraît pas avoir, au S.-E., atteint le Taurus, représente environ 250 000 kmq. La circonscription lydienne peut être évaluée à 75.000 kmq environ, et la circonscription ionienne-lycienne à 60 000 [2]).

Quant à la productivité, nous ne sommes plus ici, comme en Egypte ou en Chaldée, dans une terre à céréales. Au XIXe siècle, pour autant qu'on peut se fier aux statistiques turques, l'Asie-Mineure cistaurique produisait de 30 à 40 millions d'hectolitres de blé ou d'orge : c'est un chiffre qu'il est bon, à tout hasard, d'avoir présent à l'esprit, les conditions de l'agriculture sous les Ottomans n'étant

---

[1]) Hérod., III, 90. Il y a quelque incertitude sur les limites de la Cappadoce et de la Cilicie: mais on infère de Hér., V, 52, que la Cilicie s'avançait assez loin vers le N., au temps des Perses.

[2]) J'ai calculé d'après les chiffres donnés par Beloch, *Bevölk.*, p 223. Il est assez difficile de tracer la démarcation entre l'Eolide (1re circonscription) et la Mysie (2e).

pas, paraît-il, sensiblement différentes de ce qu'elles pouvaient être il y a 2000 ans. [1]) Mais nous sommes dans une contrée qui contenait des steppes, des montagnes, de vastes forêts qui ont dû s'éclaircir, des pâturages étendus.

Les conditions économiques de ces régions, au VIe siècle, ne nous sont connues que par contre-coup. Nous avons quelques renseignements pour la Grèce d'Europe. Nous savons qu'à Athènes le prix de l'hectolitre d'orge était de 2 drachmes [2]), que le taux de l'intérêt était couramment 18 %, [3]) que dans le Péloponnèse la rançon normale du prisonnier de guerre était de 200 drachmes. [4]) A première vue, on serait porté à croire que la circulation monétaire était plus intense en Ionie. Mais tous les indices que nous possédons sont en sens contraire. Au début du Ve siècle encore, à Halicarnasse, la rançon d'un homme est de 10 statères d'électron, soit à peu près le chiffre du Péloponnèse. [5]) A Milet, on met la tête d'un homme à prix pour 100 statères d'électron, et l'on frappe les magistrats d'amendes de 50 ou 100 statères : à Athènes, dans la seconde moitié du Ve siècle, les prix sont triples et quadruples. [6]) Il faut nous représenter les conditions de la vie, dans l'Ionie du VIe siècle, et par conséquent dans la Lydie, qui était en relations si intimes avec elle, comme analogues à ce qu'elles étaient en Grèce. Dans l'intérieur, le spectacle était tout différent. Nous savons que, dans le Pont, quatre siècles plus tard, les prix étaient encore extraordinairement bas. [7]) Au VIe siècle, la monnaie n'avait peut-être même pas pénétré jusque là.

Enfin, sur le mode de taxation, nous ne pouvons affirmer qu'une chose : c'est que Darius a dû procéder pour toutes les provinces suivant une règle uniforme, inspirée d'ailleurs des précédents de l'antique Orient.

---

[1]) On trouvera les renseignements voulus à cet égard dans Cuinet, *La Turquie d'Asie.*

[2]) Plut., *Solon*, 23.

[3]) Beloch, *Griech. Gesch.*, I, 1, p. 300 (2e éd.).

[4]) Hérod., VI, 79 ; cf. V, 77.

[5]) Hicks et Hill, *Greek histor. inscr.*, 27, l. 38. Il s'agit toujours de statères d'électron.

[6]) Cf. Glotz, *Comptes-rendus des Inscr. et B. L.*, 1906, p. 511 sqq. Les observations de Mr. Glotz restent justes dans l'ensemble : les chiffres sont bas, mais, s'il s'agissait de statères *d'argent*, ils seraient monstrueux.

[7]) Cf. Reinach, *Mithr. Eupator*, p. 226. Les prix de 1 dr. par tête de bétail, de 4 dr. par esclave, sont absolument anormaux, mais supposent tout de même un état du marché très différent de celui que l'on constate sur les bords de la Méditerranée.

Seulement, ayant pu maintenant, en Egypte et en Chaldée, analyser quelque peu ses institutions et leurs conséquences, nous avons le droit de retourner le procédé, et de tirer, du chiffre de tribut fixé par Darius, des conclusions que nous n'oserions en tirer sans cela.

Dans la circonscription phrygienne-cappadocienne, le tribut, qui est de 420 talents euboïques, étant donné le taux de la dîme, suppose un revenu foncier d'environ 4000 talents. C'est un chiffre extrêmement bas pour l'étendue du domaine considéré, et qui décèle la rareté du numéraire. Car le pays n'était pas, sauf le centre, très mal partagé. En Paphlagonie, on évaluait à plus de 120.000 le nombre des soldats, et ce chiffre suppose une population de $^1/_2$ million d'âmes. [1]) La densité qui en résulte, 10 au kilomètre carré environ, est assez modérée pour pouvoir être étendue à l'ensemble de la province (250.000 kmq). Pour ces 2 ou 3 millions d'hommes, il faut une production d'une dizaine de millions d'hectolitres : en supposant environ la moitié du revenu foncier venant de là, comme en Egypte et en Chaldée, et l'hectolitre à 1 drachme, nous serions dans les conditions voulues.

Je me suis arrêté sur cette province parce qu'elle représente déjà ce que pouvaient être les contrées de l'Arménie et de l'Iran. Dans des pays qui ne connaissaient pas encore la monnaie, on se demande quelle a pu être la base d'évaluation de Darius pour un tribut levé en argent. Forcément, elle a été très schématique, et les éléments en ont été pris ailleurs. Mais je laisserai de côté ces provinces lointaines, sur lesquelles le chiffre du tribut perse est exactement le seul élément d'information que nous possédions : en Carmanie et en Gédrosie, ce chiffre est singulièrement élevé. [2])

La circonscription lydienne se présente tout autrement. 583 talents de tribut, donc un revenu foncier de 6000 talents, voilà qui ne nous étonne pas dans le pays de Crésus et de Pythios. [3]) En admettant

---

[1]) Xén., *Anab.*, V, 6, 9.

[2]) La province de Cappadoce était vraiment la dernière, de ce côté, où, grâce aux villes grecques du Pont, pût circuler de la monnaie. Plus à l'Est, Darius a-t-il pris pour base les conditions de cette province ? Puis, en Carmanie et en Gédrosie, a-t-il, en raison du commerce indien, pris une autre base ; les prix de Babylonie ? J'ai mieux aimé ne pas m'attarder sur ces provinces reculées, où les chiffres mêmes d'Hérodote peuvent être mis en doute : pour les provinces méditerranéennes, on ne peut supposer que les Grecs n'aient pas été exactement renseignés.

[3]) Hérod., VII, 28-29.

que le revenu de la terre à blé figurât pour la moitié du chiffre, et que le prix fût de 2 drachmes l'hectolitre, comme dans les cités grecques, on aurait une récolte correspondant à 2 ou 3 millions d'habitants. Une densité de 30 et plus au kmq. serait, en effet, intermédiaire entre celle de l'intérieur et celle que nous allons trouver sur la côte.

La satrapie ionienne se présente avec un chiffre de tribut plus bas, 466 talents, correspondant à un revenu foncier de 4500 talents. En appliquant le même calcul, nous trouverions de quoi nourrir 2 millions d'âmes, et, comme la province est plus petite que la précédente (60.000 kmq environ au lieu de 75.000), une densité analogue. Mais cette densité était dépassée dans la zone littorale. Les historiens ioniens ont été certainement renseignés sur l'effectif des flottes des grandes cités, et les chiffres qu'ils donnent, même en supposant que tous les vaisseaux fussent des pentécontores, obligent à admettre plusieurs milliers de combattants. [1]) Pour la population totale, il faut aller à 30 000, à 40 000, à 50 000 âmes. Dans les îles, dont nous connaissons exactement la surface, à Samos, à Chios, à Lesbos, les densités correspondantes sont de 50 et 60 au kmq. Aussi bien, dès cette époque, ces îles demandaient du blé au continent opposé, et même aux colonies du Pont. [2])

Pour la dernière satrapie, il est intéressant, et il est possible, d'entrer davantage dans le détail. L'intérieur devait supporter une forte part du tribut. On nous dit que Magnésie (du Méandre) versait à elle seule 50 talents. [3]) Pour que le renseignement soit plausible, il faut admettre qu'il s'applique à toute la vallée du Méandre, qui, au XIXe siècle, produisait 1 $^1/_2$ million d'hectolitres de céréales. La Carie (20 000 kmq), la Lycie (8000 kmq), la Pamphylie (20 000 kmq), quoique plus pauvres, ne pouvaient pas payer moins de la moitié de l'ensemble : il reste 200 ou 250 talents pour les cités grecques du littoral. Nous voyons que le tribut attique, vers 454, s'y élevait à 150 talents. [4])

---

[1]) Hérod., VI, 8. Hérodote, naïvement, suppose que les navires étaient des trières. Les 60 vaisseaux samiens sont-ils ce qui restait des 100 pentécontores de Polycrate (III, 39), après la désertion des 40 vaisseaux (III, 44) que l'historien a encore nommés « trières » ? Cependant, il devait y avoir déjà des trières, quoiqu'en petit nombre (je crois bien que Xerxès, à Salamine, n'en avait que 207). Faute de connaître la proportion, on ne peut serrer de près les calculs.

[2]) Hérod., VII, 147 : il s'agit là du Péloponnèse, mais je crois qu'on peut étendre le renseignement à l'Ionie.

[3]) Thuc., I, 138.

[4]) E. Cavaignac, *Le trésor d'Athènes*, p. XL sqq.

Mais, à cette époque, les cités se ressentaient encore de la répression de la grande révolte : Milet avait été saccagée en 494. De plus, Samos, Chios, Lesbos ne payaient plus tribut aux Athéniens, alors qu'elles avaient été certainement tributaires sous les Perses. [1])

Arrêtons-nous un instant sur ces trois cités, puisqu'elles étaient insulaires, et que par conséquent leur territoire peut être évalué exactement (Samos 468 kmq, Chios 926, Lesbos 1750). L'hectare de terre à blé, dans les conditions ordinaires de l'agriculture grecque, rapportait 10 ou 12 hectolitres, [2]) et représentait par conséquent un revenu brut de 20 ou 25 drachmes, une dîme de 2 ou 2 $^1/_2$. A supposer les trois îles uniquement composées de pareilles terres, on aurait, pour Samos un tribut de près de 25 talents, pour Chios près de 40, pour Lesbos près de 90. Ces chiffres sont trop forts : sous le régime attique, toute l'île de Rhodes (1460 kmq) ne payait guère plus de 25 talents.[3]) Au reste, nous savons ce que représentait la récolte à Lemnos et à Imbros au IVe siècle : 300.000 médimnes pour la première (500 kmq), 70 000 pour la seconde (250 kmq.[4]) Ces chiffres font supposer que, sur la surface totale, un quart là, un huitième ici, produisaient annuellement du blé. Je n'oublie pas qu'au IVe siècle cette culture avait probablement reculé dans tous les pays égéens. Les chiffres n'indiquent pas moins pourquoi il faut diminuer fortement ceux que nous avons calculés comme maxima pour Samos, pour Chios et pour Lesbos.

Les chiffres de Lemnos et d'Imbros sont, autrement encore, instructifs. On a remarqué qu'ils étaient exactement dans le même rapport que les tributs payés à Athènes, qui furent basés à l'origine sur les précédents perses. Cette correspondance, même si elle n'était pas rigoureuse, serait suggestive. [5]) Il y a plus. 300.000 médimnes, au prix de 1 drachme, correspondent à 4 $^1/_2$ talents de tribut, 70.000 à 1 talent. C'est environ la moitié du tribut effectivement payé. Et, en présence de cette proportion de la moitié que nous retrouvons en Egypte, en Chaldée, sur l'Archipel, nous en venons à nous demander si les taxateurs n'ont pas procédé plus simplement encore que nous

---

[1]) Hérod., I, 169. Samos fut réduite au début du règne de Darius (Hér., III, 139). Chios et Lesbos furent sujettes au plus tard à l'époque de l'expédition de Scythie (Hér., IV, 97, 138).

[2]) Guiraud, *Le propr. fonc.*, p. 555.

[3]) E. Cavaignac, *Le trésor d'Athènes*, p. XL sqq.

[4]) *Inscr. Graecae*, IV, 2, 834*b*, p 203. Cf. Foucart, *Bull. de Corresp. hellén.*, 1884, p. 211.

[5]) Beloch, *Griech. Gesch.*, II, 2, p. 362 (2e éd.).

ne l'imaginions. Ils pouvaient calculer, au moins grossièrement, les surfaces. [1]) Ils pouvaient évaluer la récolte moyenne en céréales. Les autres éléments de la richesse foncière étaient sensiblement plus instables. Quant à la richesse mobilière, l'apprécier exactement, pour de vastes provinces, était une tâche capable de faire reculer une administration beaucoup plus expérimentée. Je suis convaincu que les taxateurs perses, ayant apprécié à peu près ce que représentait la récolte en blé et son équivalent en argent, et habitués à la rotation biennale, se bornaient à doubler le chiffre, pour calculer ensuite la dîme.

C'est un procédé qui nous semble bien grossier, mais je doute qu'on ait pu aller alors beaucoup plus loin en matière de prévisions fiscales. Dans certains endroits, le procédé pouvait être défavorable aux propriétaires. [2]) Ailleurs, en Ionie par exemple, il leur était certainement clément. Le propriétaire d'un vignoble de Chios, par exemple, devait s'estimer heureux d'être taxé comme un propriétaire de terre à blé. Et le mouvement commercial, déjà actif, intervenait indirectement, puisqu'il faisait hausser les prix en argent et par conséquent le tribut, — mais tout de même n'intervenait certes pas au prorata des profits réels qui en résultaient. Bref, on s'explique que la taxation de Darius ait paru modérée aux Ioniens. Ils racontaient que le roi avait demandé à ses satrapes ce que pouvait donner chaque province, puis que, les chiffres fournis, il en avait rabattu la moitié[3]). On est libre de douter que les choses se soient passées avec cette bonhomie patriarcale. Mais on conclura que les propriétaires ioniens, quand ils étaient sincères, estimaient que le Roi eût pu leur demander le double de ce qu'il leur avait réellement fait payer. Là aussi, d'ailleurs, comme en Syrie ou à Babylone, les exactions locales ne durent pas manquer.

Nous nous bornerons, pour le moment, à ces indications. Tout à l'heure, au Ve siècle, le tribut attique va nous permettre de pousser plus loin l'étude économique des pays égéens.

---

[1]) Et ils le faisaient, au moins pour les terres en culture (Hér., VI 42).

[2]) Cependant Guiraud, dans ses calculs de revenu net (*Propr. jonc.* p. 566 sqq.), me paraît exagérer en supposant implicitement qu'en Grèce la terre à blé ne rapportait rien durant l'année où elle était en jachère. Forcément elle rapportait quelque chose, en fourrage, en légumes, ou autrement.

[3]) Polyen, VII, 11, 3.

V.

LE MONDE ÉGÉEN AU Ve SIÈCLE.

Les premiers renseignements détaillés que nous ayons sur la richesse du domaine ionien et égéen affluent à partir du moment où ce domaine passa sous l'hégémonie d'Athènes (478-477). Les bases de la taxation, à ce moment, furent, comme on le sait, jetées par Aristide, d'après les précédents perses, et suivant la capacité financière de chaque cité. J'aurais jugé inutile de revenir sur ce point, s'il n'avait été contesté par M. Beloch dans une récente étude, qui tendrait à nous faire croire que des considérations politiques ont joué dès le début un rôle capital dans la répartition du tribut. [1]) Je crois que l'éminent historien a été entraîné dans l'espèce par son esprit un peu paradoxal, car la thèse se réfute presque sans sortir de son article. Il remarque lui-même qu'on ne saisit aucune différence de traitement entre les villes qui ont suivi la Perse et celles qui ont soutenu la cause nationale au cours des guerres médiques. Je crois que l'erreur vient de ce que M. Beloch a considéré exclusivement les surfaces, et a été frappé, comme de juste, des grosses inégalités de la répartition du tribut au kilomètre carré. Mais la surface n'intervient que comme facteur de la productivité, et M. Beloch a remarqué aussi la coïncidence entre la productivité et le tribut pour Lemnos et Imbros. Enfin, si la répartition d'Aristide est restée la base jusqu'en 425-424, elle a été retouchée dans le détail par la suite, et nous n'avons les listes de tributs qu'à partir de 454.

Aristide avait devant les yeux, au moins pour une partie importante du domaine considéré, le précédent perse: Hérodote nous dit formellement que, de son temps (vers 450), l'Ionie était encore taxée comme en 494. [2]) D'autre part, la réputation de «juste», que l'homme d'Etat athénien dut avant tout à cette opération, point culminant de sa carrière politique, ne s'expliquerait pas s'il n'avait donné large-

---

[1]) Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., II, 2, p. 356 sqq.

[2]) Hérod., VI, 42.

ment satisfaction au sentiment de justice des intéressés, par la rigidité des principes qui présidèrent à la répartition. Ces principes, nous les avons examinés en parlant de la taxation perse. Le taxateur a considéré d'abord l'étendue du territoire de chaque cité, mais pour arriver à se rendre compte de sa productivité. Il est parti avant tout de la productivité en céréales. Le temps était passé où le bétail pouvait servir d'étalon de la valeur. L'huile, qu'un Athénien aurait pu prendre comme seconde base d'évaluation, ne devait pas encore jouer le rôle qu'elle joua par la suite, encore qu'Hérodote aille un peu loin en prétendant qu'au VIe siècle il n'y avait d'oliviers qu'en Attique. [1]) D'autres produits, comme le vin, se prêtaient mal à fournir des moyennes à une administration encore bien novice. Il va de soi que, là où existaient des produits particulièrement précieux, comme les mines ou les carrières, on en a tenu compte (Paros, Siphnos, etc.). [2]) Pour l'équivalence en argent, nous nous rappellerons que, contrairement à ce que nous supposerions d'abord, les prix attiques du VIe siècle semblent encore applicables au monde ionien du début du Ve siècle[3]). La hausse continue et rapide n'a évidemment commencé qu'avec l'exploitation intensive du Laurion à partir de 483. Enfin le taux du prélèvement a été, comme dans l'empire perse, la dîme: nous avons vu que le tribut des villes ioniennes et cariennes correspond au tribut de la 1re satrapie perse avec une approximation qui ne serait certes pas atteinte si le taux athénien avait été tout différent, du 20e par exemple. [4]) Ajoutons que, si le tribut de Darius apparaissait aux Ioniens comme calculé avec douceur, il en dut être de même *a fortiori*, et pour des raisons sur lesquelles il est inutile d'insister, du tribut d'Aristide.

Ces principes indiquent suivant quelle méthode doivent être exploités les chiffres du tribut d'Aristide. Le tribut correspond environ au dixième du revenu foncier, calculé avec une extrême clémence. Dans ce revenu, les taxateurs (peut-être sous l'influence de l'habitude, très répandue, de la rotation biennale) ont calculé que la production des céréales entrait *en gros* pour moitié. [5]) Arrêtons-nous un

---

[1]) Hérod., V, 82.

[2]) Encore au IVe siècle, le revenu foncier est la base de l'impôt. Introduction de la capitalisation (200 dr.) à Potidée, clérouchie athénienne (Ps. Ariot., *Econ.* II, 5), de la taxe sur les esclaves à Mendè (*ibid.*, 21). Les douanes se sont répandues surtout au Ve siècle.

[3]) Cf. p. 33.

[4]) Cf. p. 35.

[5]) Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 471 sqq.

instant sur ce facteur, puisque nous avons une indication sur le prix de la denrée: 2 drachmes l'hectolitre. [1]) On voit que le chiffre qui ressort du tribut, près de 3000 talents, correspond à peu près à une récolte de 8 millions d'hectolitres. Nous disposons d'un procédé de contrôle qui tendrait à prouver que l'évaluation est plutôt modérée.

Un peu avant 431, [2]) les Athéniens demandèrent aux cités grecques d'apporter les prémices de leur récolte aux déesses d'Eleusis, au taux de 1/600 pour le froment, de 1/1200 pour l'orge (nous ne tiendrons compte dans notre évaluation que de l'orge, dont la production était le décuple de celle du blé).[3]) Vers 420, il y avait dans le trésor d'Eleusis 90 talents, qui ne pouvaient provenir, dans l'ensemble, que de cette source de revenus. [4]) Ceci suppose une rentrée annuelle de 6 ou 7 talents, 40 000 drachmes. Pour une époque où le prix du blé avait doublé et était de 4 drachmes à l'hectolitre, [5]) nous trouvons donc 10 000 hectolitres, représentant une production totale de 12 millions d'hectolitres. Compte tenu de ce qu'Athènes d'une part, et, d'autre part, probablement certaines cités extérieures à l'empire ont aussi contribué, on s'arrêtera au chiffre rond de 10 millions pour le territoire de l'empire. On voit qu'il est un peu supérieur au chiffre obtenu tout à l'heure par un procédé tout différent. Il n'était pas inutile d'insister, car on n'imaginerait pas, *a priori*, que la richesse agricole, et en particulier la production en céréales, tînt encore une telle place dans le monde ionien du Ve siècle. [6])

Il m'a paru intéressant de tirer de ces notions de statistique agricole certaines conclusions quant à l'étendue territoriale des cités, puisque c'est un point qui, par ailleurs, est fâcheusement obscur pour nous. Je prendrai comme base la productivité moyenne généralement adoptée pour la Grèce ancienne: 10 hectolitres à l'hectare. [7]) On n'oubliera pas que, pour avoir une idée de la surface arable, et par conséquent un *minimum* acceptable de la surface totale, il faut

---

[1]) Cf. p. 33.

[2]) Dittenberger, *Sylloge*, 3e éd., I, n° 83. L'auteur revient à la date de 422. Mais j'ai exposé mes raisons d'adopter une date antérieure dans mon livre *Le Trésor sacré d'Eleusis*, p. 50, etc.

[3]) Cf. la grande inscription étudiée par M. Foucart (*Bull. Corresp. hellén.*, VIII, p. 211).

[4]) E. Cavaignac, *Le Trésor sacré d'Eleusis*, p. 46.

[5]) La dernière étude sur le prix du blé est celle de Corsetti, *Studi di Storia Antica*, II, p. 63 sqq. On y trouvera tous les textes cités.

[6]) Pour le VIe siècle, Hérod., V, 29.

[7]) De Sanctis, *Atthis*, 2e éd., p. 235, cote un peu plus haut : 12 hectolitres.

multiplier par 2, pour tenir compte de la rotation biennale. Dans les cas où le contrôle direct est possible, et qui ont été relevés par M. Beloch, [1]) je mettrai le chiffre exact en regard du chiffre calculé; on se rendra compte ainsi de l'écart qu'il peut y avoir entre le minimum et le chiffre réel. De tels tableaux généraux sont indispensables pour rendre instructives et fécondes les études locales, lesquelles ne peuvent être entreprises, pour chaque région particulière, que par des érudits connaissant spécialement la région considérée. Je n'ai d'autre but que de les indiquer et de les suggérer.

	Tribut 454 (en drachm.)	Revenu foncier (en drachm.)	Product. de blé (en hl)	Surface arable (en kmq)	Surface vraie (kmq)
Léros	18 000	180 000	45 000	90	143
Nisyros	9 000	90 000	22 000	44	50
Ikaros	11 000	110 000	27 000	54	267
Milet	60 000	600 000	150 000	300	
Myonte	9 000	90 000	22 000	44	
Priène	6 000	60 000	15 000	30	
Ephèse	45 000	450 000	112 000	225	
Colophon	18 000	180 000	45 000	90	
Lébédos.....	18 000	180 000	45 000	90	
Téos	36 000	360 000	90 000	180	750 1500
Airai	18 000	180 000	45 000	90	
Erythrée	50 000	500 000	125 000	250	
Clazomène	9 000	90 000	22 000	44	
Phocée	18 000	180 000	45 000	90	
Kymè	72 000	720 000	180 000	360	
Myrina	6 000	60 000	15 000	30	
Assos	6 000	60 000	15 000	30	
Ionie ..... (sans Samos, Chios, Lesbos)	420 000	4 000 000	1 000 000	2000	
Astypalée	12 000	120 000	30 000	60	106
Lindos	60 000	600 000	150 000	300	
Ialysos	60 000	600 000	150 000	300	780 1460
Kamiros	36 000	360 000	90 000	180	

[1]) Beloch, *Gr. Gesch*, 2e éd., II, 2, p. 356 sqq. Les chiffres que j'ai ajoutés sont empruntés aux données de V. Cuinet, *La Turquie d'Asie*.

	Tribut 454 (en drachm.)	Revenu foncier (en drachm.)	Product. de blé (en hl)	Surface arable (en kmq)	Surface vraie (kmq)
Kos	20 000	200 000	50 000	100	286
Kalymnos (Kalymna)	9 000	90 000	22 000	44	115
Phasélis	36 000	360 000	90 000	180	
Télémessos	6 000	60 000	15 000	30	
Claunda	6 000	60 000	15 000	30	
Chersonèse de Cnide	18 000	180 000	45 000	90	240 1400
Cnide	30 000	300 000	75 000	150	
Kéramos	9 000	90 000	22 000	44	
Madnasa	12 000	120 000	30 000	60	274 800
Halicarnasse	10 000	100 000	25 000	50	
Syangèla	6 000	60 000	15 000	30	
Terméra	15 000	150 000	37 000	74	
Kindya	6 000	60 000	15 000	30	
Pédasos	6 000	60 000	15 000	30	
Mylasa	6 000	60 000	15 000	30	
Iasos	6 000	60 000	15 000	30	
Latmos	6 000	60 000	15 000	30	
Kyllandos	12 000	120 000	30 000	60	
Carie	480 000	5 000 000	1 250 000	2 500	
Ténédos	18 000	180 000	45 000	90	
Proconnèse	18 000	180 000	45 000	90	
Cébrène	18 000	180 000	45 000	90	
Dardanos	9 000	90 000	22 000	44	
Abydos	24 000	240 000	60 000	120	
Arisbè	12 000	120 000	30 000	60	
Lampsaque	72 000	720 000	180 000	360	
Parion	6 000	60 000	15 000	30	
Cyzique	54 000	540 000	135 000	270	
Astakos	9 000	90 000	22 000	44	
Chalcédoine	54 000	540 000	135 000	270	
Byzance	90 000	900 000	225 000	450	
Sélymbrie	30 000	300 000	75 000	150	

	Tribut 454 (en drachm.)	Revenu foncier (en drachm.)	Product. de blé (en hl)	Surface arable (en kmq)	Surface vraie (kmq)
Périnthe	60 000	600 000	150 000	300	
Skapsa	6 000	60 000	15 000	30	
Chersonèse	108 000	1 080 000	270 000	540	904
Hellespont	600 000	6 000 000	1 500 000	3 000	
Samothrace ...	36 000	360 000	90 000	180	[1])177
Thasos	18 000	180 000	45 000	90	393
Péparéthos ...	18 000	180 000	45 000	90	[1])91
Ainos	72 000	720 000	180 000	360	
Maronée	9 000	90 000	22 000	44	
Abdère	90 000	900 000	225 000	450	
Argilos	63 000 ?	630 000	150 000	300[2])	
Stagire	6 000 ? ?	60 000	15 000	30	
Acanthe	18 000	180 000	45 000	90	
Dion	6 000	60 000	15 000	30	
Aktè	20 000	200 000	50 000	100	321
Thyssos	9 000 ?	90 000	22 000	44	
Sermylia.....	30 000 ?	300 000	75 000	150	
Singos	24 000	240 000	60 000	120	
Galepsos	9 000	90 000	22 000	44	374 386
Torone	36 000	360 000	90 000	180	
Mékyberne	6 000	60 000	15 000	30	
(Sithonia	60 000	600 000	150 000	300	387)
Olynthe	6 000 ?	60 000	15 000	30	
Spartolos	12 000	120 000	30 000	60	
Potidée	36 000	360 000	90 000	180	
Aphytis	18 000	180 000	45 000	90	780 387
Mendè	48 000 ?	480 000	120 000	240	
Scione	36 000	360 000	90 000	90	
Dicéa	24 000 ?	240 000	60 000	120	

[1]) Partout où le chiffre de surface déduit du tribut est largement inférieur au chiffre réel, il est plausible. On voit que c'est le cas général. — Là où le premier chiffre serre de près le second, il est suspect. Ici, il est monstrueux. Il faut alors supposer un produit local particulièrement précieux, ou des possessions extérieures. C'est une étude locale à faire.

[2]) Les chiffres pour Ainos, Maronée, Abdère, Argilos (Argilos surtout) son: déconcertants.

	Tribut 454 (en drachm.)	Revenu foncier (en drachm.)	Product. de blé (en hl)	Surface arable en (kmq)	Surface vraie (kmq)
(Pallène	144 000	1 500 000	378 000	780	[1])386)
Aineates	18 000	180 000	45 000	90	
Strepsa	6 000	60 000	15 000	30	
Méthone	6 000	60 000	15 000	30	
Thrace.....	660 000	7 000 000	1 666 000	3 300	
Eubée	30-35 t.	300-350 t.	1 million	2000	3 672
Egine.....	30 t.	300 t.	900 000	1800	108
Naxos	6 t. 1/3	380 000	100 000	200	515
Andros	72 000	720 000	180 000	360	401
Paros	97 200	1 m	250 000	500	[2])250
Ténos	18 000	180 000	45 000	90	202
Kéos	24 000	240 000	60 000	120	175
Ios	6 000	60 000	15 000	30	100
Mykonos	9 000	90 000	22 000	44	88
Sériphos	12 000	120 000	31 000	60	87
Siphnos	18 000	180 000	45 000	90	[3])81
Syros	1 500	15 000	3 750	7-8	80
Kythnos	18 000	180 000	45 000	90	[4])78
Rhénéia	1 000	10 000	2 500	2-3	15,9
Lemnos	54 000	540 000	135 000	270	497
Imbros	12 000	120 000	30 000	60	256
Péparèthos ...	18 000	180 000	45 000	90	91
Ikos	1 500	15 000	3 750	7-8	79
Skiathos	1 000	10 000	2 500	5	48
Iles ..... (sans Egine) [5])	550 000	5 500 000	1 333 000	2 700	6 250

[1]) Le chiffre de la Sithonia était étonnant, celui de la Pallène est monstrueux. Pour Scione et Mendè en particulier, on conclurait à une révision nécessaire de la base épigraphique des calculs, si précisément les chiffres ne nous étaient conservés en exemplaires multiples. Peut-être faut-il faire intervenir les vignobles particulièrement réputés de la région ? Encore une étude locale à faire (cf. Babelon, *Revue Numism.* 1922, p. 103 sqq.).

[2]) A Paros, quoiqu'en pense M. Beloch, je persiste à croire que le chiffre anormal s'explique par les carrières de marbre.

[3]) Là encore l'explication naturelle du chiffre trop fort est dans les mines d'argent.

[4]) Cette fois, l'explication de l'anomalie m'échappe complètement. L'étude locale pourrait peut-être la fournir.

[5]) Sur Egine, cf. p. 46.

Du reste, ce n'est pas le détail local qui nous importe ici : il s'agit d'avoir une idée de ce que représente, comme importance matérielle, l'empire athénien. Comme surface, d'abord. Nous avons vu que le tribut de l'Ionie et de la Carie représentait près de la moitié de celui de la 1re satrapie perse (60 000 kmq.) ; mais, comme la zone littorale était de beaucoup la partie la plus productive de cette région montagneuse, nous n'attribuerons même pas 10 000 kmq. à chacun des deux districts. [1]) En Carie, les îles, à elles seules, représentent pourtant 3000 kmq. En Ionie, la pénisule d'Erythrées en couvre 1500, et les grandes îles (Samos, Chios, Lesbos) 3000. Pour l'Hellespont, le rapprochement avec les deux satrapies perses de Lydie et de Phrygie-Cappodoce ne donne rien. Les cités de la côte d'Asie ne représentaient en tous cas qu'une partie infime de ces vastes territoires. Il nous paraît seulement que le territoire ne pouvait être inférieur à celui des deux districts précédents : la Chersonèse couvrait à elle seule 1000 kmq. Dans le district de Thrace, les trois presqu'îles et les grandes îles représentent déjà 1500 kmq. Enfin, le district des Iles, le seul pour lequel nous ayons un chiffre global, couvre 6000 ou 7000 kmq. Dans l'ensemble, un chiffre de 30 000 à 40 000 kmq. est certain.

Nous avons évalué la production en céréales à 8 millions d'hectolitres, représentant une surface du 1/4 ou du 1/5 de l'ensemble : la proportion, au moins, n'est pas en contradiction avec les chiffres de détail. Pour exploiter ces notions de statistique agricole au point de vue démographique, il faut tenir compte ici de l'importation, qui existait dès le temps d'Hérodote. [2]) La part essentielle, qui était fournie par la Russie méridionale, [3]) alla croissant sans cesse : pour le IVe siècle seulement, nous avons des chiffres. Nous savons qu'en une saison 230 vaisseaux de blé franchirent les détroits. [4]) Ces vaisseaux portaient entre 5000 et 10 000 médimnes. [5]) Même en prenant le chiffre maximum, nous trouvons 2 à 3 millions de médimnes, ou un peu plus de 1 million d'hectolitres. De petites villes, comme Méthone, impor-

---

[1]) Cf. p. 35.

[2]) Hérod., VII, 147.

[3]) Les autres centres de production sont trop secondaires pour entrer en ligne de compte dans des évaluations massives. Au temps de Périclès, l'envoi de 30 000 ou 40 000 médimnes par un dynaste d'Egypte passe pour un cadeau royal! (Philochore, ap. schol. Aristoph., *Vesp.*, 718.) Or, ce n'est rien.

[4]) Foucart, *Etude s. Didymos*, p. 176.

[5]) Torr, *Anc. Ships*, p. 30, et dans le dictionnaire Saglio-Pottier, art. *Navis*, p. 31. Un vaisseau qui porterait 10 000 médimnes (5000 hl.) porte déjà 375 tonnes : c'est très gros pour un bâtiment antique.

taient quelques milliers de médimnes (Ve siècle), [1]) une grande ville comme Mytilène en importa une fois 100 000 (IVe siècle):[2]) à Athènes seulement on comptait par centaines de mille. [3]) On voit que, même à l'époque de son plein développement, la part de l'importation reste modeste: au temps d'Aristide, elle était certainement infime. Je crois qu'il ne faut pas aller au delà de 2 millions ou 2 millions 1/2 d'âmes pour l'empire athénien. Cela représente déjà une densité de 60 au kmq.: c'est ce que nous avons trouvé pour de grands centres comme Samos, Chios, Lesbos.[4])

Sur les autres éléments de la richesse foncière, nous n'avons guère encore que les renseignements déduits du tribut même. Et les notions sur le taux de capitalisation sont bien incertaines. [5]) Il faut attendre, pour risquer des évaluations sur le capital, une époque où nous soyons mieux documentés.

Les tributs particuliers ont été souvent révisés au cours du Ve siècle, mais la base économique a été respectée dans l'ensemble, et souvent les modifications apportées ont eu un caractère politique. Nous remarquons, par exemple, l'importance croissante des chiffres pour les cités taxées après 478-477, mais ces taxes ont précisément le caractère de pénalité. Egine, par exemple, supporte le tribut énorme de 30 talents, mais nous savons qu'elle en a été écrasée. [6]) Samos a payé, après 439, 80 talents, mais c'est là une pénalité dont nous pouvons seulement affirmer qu'elle dépassa certainement le taux normal de la dîme. [7]) Lesbos, après 427, a dû fournir 200 drachmes par an à 3000 citoyens athéniens, soit une charge de 100 talents: là aussi, nous pouvons seulement affirmer que le chiffre représente beaucoup plus que la dîme du revenu foncier. [8])

Cependant, par suite de l'exploitation du Laurion, par suite aussi de la paix péricléenne et de l'activité croissante qui en résultait, il se produisait un phénomène économique dont nous relevons ça

---

[1]) Dittenberger, 3e éd., 75.

[2]) Dittenberger, 3e éd., 212. Cf. Minns, *Scythians a. Greeks*, p. 576.

[3]) Dém., XX, 31 sqq.

[4]) Cf. p. 35.

[5]) Cf. p. 33.

[6]) Thuc., I, 67; II, 27.

[7]) Cavaignac, *Hist. de l'Antiq.* II, p. 95. Il doit entrer aussi un élément pénal dans le tribut de Byzance (mon *Trésor d'Athènes*, p. XLVII).

[8]) Thuc. III, 50.

et là les indices. L'hectolitre de blé, au lieu de 2 drachmes au VIe siècle, en vaut 4 à la fin du Ve, et montera jusqu'à 10 cent ans après.[1]) L'huile, au VIe siècle, coûtait 2 drachmes 1/2 l'hectolitre: à la fin du Ve, un hectolitre d'olives en vaut 4, et l'hectolitre d'huile sensiblement plus, naturellement. [2]) Pour le bétail, l'augmentation, autant qu'on peut juger, est encore bien plus sensible. [3]) Ce renchérissement a fini par trouver son expression fiscale, au moment de l'augmentation du tribut en 425-4.

Le tribut, dans l'ensemble, a été un peu plus que doublé. [4]) C'est bien ce que nous attendrions, au moins d'après le prix du blé. On se demande pourtant si les bases mêmes de la taxation n'ont pas été modifiées. Les chiffres relatifs aux îles, le seul district pour lequel nous soyons renseignés, sont défavorables à cette supposition: le district même a été un peu plus que doublé, comme l'ensemble de l'empire, et les chiffres particuliers des villes n'accusent nulle part une modification radicale du principe. [5]) J'avais eu, comme d'autres, l'impression que des facteurs nouveaux avaient pu être pris en considération, en voyant le tribut de l'Hellespont presque triplé. [6]) Mais M. Beloch fait remarquer que les villes du Pont-Euxin ont pu, cette fois, être ajoutées sur la liste. [7]) Et l'on sait, d'autre part, que les revenus douaniers de la région étaient taxés dès cette époque sous une autre forme. Depuis 427 au moins, il était prélevé une dîme sur les vaisseaux qui franchissaient l'Hellespont, et, de ce chef, plusieurs dizaines de talents s'ajoutaient déjà aux revenus qu'Athènes tirait de ce district. [8]) Jusqu'à ce que de nouveaux documents viennent corriger cette impression, il sera donc prudent d'admettre que les principes de la taxa-

---

[1]) Cf. Corsetti, *Studi di St. antica*, II, p. 63 sqq.

[2]) Le premier chiffre se déduit des chiffres du cens athénien: Arist., Ἀθ. πολ., 17. Cf. Sanctis. *Atthis*, 2e éd., p. 234. Sur les autres, cf. Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 561.

[3]) Cf. Beloch, *Gr. Gesch.*, 2e éd., II, 1, p. 94.

[4]) Cf. Cavaignac, *Le Trésor d'Athènes*, p. XLIV sqq. Depuis, rien de nouveau : Fimmen, *Mitteil. Athen*, 1913, p. 231 sqq., n'apporte malheureusement rien sur ce point.

[5]) On trouve cette liste, naturellement, dans Pedroli, *Studi di St. ant.* I, p. 201.

[6]) Cavaignac, *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 138.

[7]) Beloch, *Gr. Gesch.*, 2e éd., II, 1, p. 330 n.

[8]) Romstedt, *Die wirtschaftl. Organe des ath. Reichs*, diss. Leipzig, 1914, p. 33. Sur l'importance du passage des blés, cf. p. 45. On n'oubliera pas qu'il y avait aussi d'autres denrées, moins nombreuses, mais plus précieuses.

tion sont restés les mêmes, et qu'on s'est borné à tirer la conséquence de l'augmentation du revenu foncier.

Le tribut de 1000 talents était censé correspondre à un revenu foncier de 10 000 talents. En réalité, grâce à l'extension et à la plus-value de cultures comme l'olivier ou la vigne, le chiffre réel était assurément bien supérieur. Le revenu net en représentait une partie aliquote qui variait avec le mode de tenure et la nature des produits cultivés. Et, maintenant, nous avons quelque notion du taux de capitalisation: nous savons qu'il tendait déjà à descendre au-dessous de 10 %. [1]) Tout cela évoque pour le capital foncier du monde égéen un chiffre compris entre 50 000 et 100 000 talents et peut-être très voisin de ce dernier chiffre.

Et que d'éléments autres entraient en ligne de compte! Il suffira de rappeler les esclaves. Même en admettant partout le chiffre (bas) de 200 drachmes, on trouvera que 100 000 esclaves représentaient un capital de plus de 3000 talents.[2]) Or, une ville comme Chios, à elle seule, comptait déjà plusieurs dizaines de milliers d'esclaves. [3])

L'établissement de la dîme de l'Hellespont était le prélude de la transformation radicale que les Athéniens firent subir en 413 au système de taxation, en remplaçant le tribut par un droit de 5 % à l'entrée et à la sortie sur tous les ports de l'empire. [4]) Ils attendaient de la mesure une augmentation des revenus, et l'on a calculé que cela suppose, dans les ports égéens, un mouvement de la valeur de 30 000 ou 40 000 talents. [5]) Chose curieuse, nous avons là, pour un organisme politique ancien, un renseignement qui nous manque généralement pour les Etats modernes, car il s'agit essentiellement de commerce *intérieur*: je ne doute pas que l'immense majorité des navires qui circulaient n'allassent d'un port égéen à un autre port égéen. On est surpris de la grandeur du chiffre, surtout si l'on songe qu'il ne comprend pas les transactions purement locales (les plus nombreuses sans aucun doute), ni le commerce continental avec l'Asie-Mineure qui, à la vérité, traversa au Ve siècle une période de dépression. Mais, en France, la taxe de 1 % sur le chiffre d'affaires accuse un chiffre de plus de 200 milliards, lequel est de l'ordre de grandeur, non des

---

[1]) Cf. l'inscr. de Délos: IG, I, 283. Billeter, *Gesch. des Zinsfusses*, p. 37.
[2]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 93.
[3]) Thuc, VIII, 40.
[4]) Thuc, VII, 28.
[5]) Beloch, *Gr. Gesch.*, 2e éd., II, 1, p. 78.

revenus, mais du capital national. [1]) Chaque objet qui circule entre dans un nombre de transactions qu'il est généralement impossible de déterminer.

Vers 400, le cas est simple, puisque, pour la plupart des marchandises visées, il s'agit de deux opérations, sortie et entrée. Il faut donc tout d'abord diviser par deux le nombre total pour avoir une idée de la valeur des marchandises circulant dans l'empire. On se rappellera ensuite que le chiffre englobe une fraction des 10 000 talents du revenu foncier, mais une fraction petite, car se sont surtout les denrées agricoles que le marché purement local devait absorber. Il reste que les autres marchandises, produits manufacturés par exemple, représentent plusieurs milliers de talents. On se rappellera que le capital industriel ou commercial était notablement plus productif que le capital foncier: le bénéfice de 18 % n'était pas rare. [2]) Même ainsi, il se chiffre par dizaines de milliers de talents.

On voit l'ordre de grandeur du capital total de l'empire: je risquerai le chiffre de 100 000 talents, sans affirmer qu'il ne faille pas le remplacer par celui de 150 000 ou plus (au IVe siècle). Il ne sera pas oiseux non plus de faire quelques supputations sur la répartition. Cherchons par exemple, quelles régions pouvaient représenter un capital de plus de 6000 talents. Ce capital global implique un capital foncier moindre, correspondant par exemple au chiffre de tribut de 50 talents (en 425-4). Ce chiffre lui-même suppose, au temps d'Aristide, un tribut supérieur à 20 talents. En gros, je crois que les régions payant ou capables de payer plus de 20 talents au début de la ligue répondent assez bien à la définition: ce seraient Samos, Chios, Lesbos, Rhodes, Byzance, Thasos(?), l'Eubée. Si nous cherchons encore les communautés représentant un capital supérieur à 1000 talents, on verra, par un raisonnement analogue, que les villes payant plus de 4 talents en 478-7 seraient dans les conditions voulues. Cette fois, on en trouverait près de trente: Milet, Ephèse, Téos, Kymè, Cos, Phasélis (?), Cnide (?), Abydos (?), Lampsaque, Cyzique, Chalcédoine, Sélymbrie, Périnthe, la Chersonèse, Samothrace, Ainos, Abdère, Sermylia, Torone, Potidée, Mendé, Scione, Egine, Naxos, Paros, Andros, Lemnos. [3])

Ces notions, si grossièrement approximatives soient-elles, sont

---

[1]) *Annuaire Général*, 1922, p. 319. Colson, *Cours d'Econ. polit.*, III, p. 361 sqq.

[2]) Billeter, *Gesch. des Zinsfusses*, p. 21, 23, etc.

[3]) Pour la vérification des chiffres de tributs, se reporter à Pedroli, *loc. cit.*, p. 101 sqq.

bonnes à retenir au moment d'aborder l'étude de la capitale de l'empire. L'Attique couvrait 2500 kmq., le 12e ou le 15e de l'empire. Pour la population, elle représentait une fraction plus importante, puisqu'elle comptait certainement 200 000 ou 300 000 âmes. [1]) Son port avait un mouvement de 2000 talents vers 400, mais on a fait justement remarquer que c'était là un moment de grande dépression: l'importation de blé, à elle seule, représentait déjà des centaines de talents... [2]) Au reste, nous mesurerons mieux la place d'Athène dans le monde égéen par l'étude directe du sujet.

---

[1]) C'est un minimum : cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 93.
[2]) Cf. Beloch, *Gr. Gesch.* 2e éd., II, 1, p. 78.

VI.

LE CAPITAL ATHÉNIEN.

Nous arrivons à l'Attique. Elle nous a déjà fourni certains rapprochements. Elle va nous en fournir d'autres. De fait, avec l'Egypte et la Chaldée, c'est le point pour lequel nous sommes le mieux informés. [1])

L'Attique est un petit pays: 2500 kmq., à peine la moitié d'un de nos départements. Elle est, dans l'ensemble, stérile. Mais elle avait un produit précieux, les mines d'argent du Laurion, et la mer tout autour d'elle. Elle va donc offrir un type de milieu naturel et de société tout différent des grandes plaines d'alluvions de l'Orient, assez différent encore de la Syrie ou de l'Ionie.

Sur l'Attique du VIIe siècle, une seule chose apparaît avec netteté : elle n'a pas pris part au grand mouvement de colonisation grecque. C'était encore un milieu essentiellement rural, agricole. Même l'olivier, qui tout à l'heure sera une de ses richesses, n'y a pas encore pris de développement : quand les Athéniens veulent qualifier les plus riches d'entre eux, ils les appellent *pentacosiomédimnes*, et non *pentacosiométrètes* [2])

Au VIe siècle, nous pouvons serrer de plus près la réalité, grâce à l'institution des classes censitaires, qui commencent à définir les droits et les obligations de chacun. Il y en avait quatre en Attique : pentacosiomédimnes, chevaliers, zeugites et thètes. Elles furent définies par le revenu foncier brut, d'abord en mesures solides (blé), puis en mesures solides ou liquides (huile). [3]) Pour la première classe,

---

[1]) Je renvoie une fois pour toutes à mon article dans la *Vierteljahrsschrift f. Sozial- u. Wirtschaftsgeschichte*, IX, p. 1-30. On y trouvera la justification des assertions énoncées ici. On verra du reste quelles très légères modifications j'ai apportées à mes conclusions de 1911. M. Beloch lui-même a senti qu'il fallait modifier ses appréciations sur le capital athénien (*Gr. Gesch.*, 2e éd., II, 1, p. 101-2).

[2]) L'observation a bien souvent été faite.

[3]) Arist., Ἀθ. πολ., 7.

la limite inférieure a été d'abord 500 mesures; pour les deux suivantes, probablement 300 et 150. Mais, au VIe siècle, le système éginétique ayant été remplacé par le système euboïque, les limites furent, pour les classes supérieures, probablement 600-700 et 400, pour la troisième, certainement 200. [1]) Enfin, plus tard, peut-être seulement vers 500, les cens furent évalués en argent : 600 ou 700 drachmes, 400 drachmes, 200 drachmes. [2]) Il est naturel qu'au moment où furent précisés les systèmes métrologiques, et surtout quand, avec la monnaie, il fallut établir l'unité de valeur, on ait choisi les unités courantes de manière à établir une équivalence commode entre elles. On nous dit que le médimne ($^1/_2$ hl.) de blé, et le métrète (40 litres) d'huile valaient alors 1 drachme. [3]) Il est naturel aussi que ces vieux législateurs aient cru que l'équivalence se maintiendrait : en fait, d'ailleurs, nous avons vu qu'elle s'est maintenue, dans l'ensemble, assez longtemps. [4]) Ce n'est qu'au Ve siècle que commencera la montée rapide des prix.

La question délicate, pour qui veut entrer un peu plus dans le détail, est le rapport du revenu net au revenu brut. P. Guiraud l'a estimé, pour l'Attique, à 40 %. [5]) En Egypte, en Chaldée, dans des pays où la propriété foncière était grevée de lourdes charges, nous avons trouvé couramment un tiers. Les deux indications concordent donc assez bien.

Quant à l'estimation du capital correspondant, le seul point certain est que le taux de l'intérêt de l'argent était, naturellement, encore fort élevé. Un renseignement relatif à l'Attique du temps de Solon (592) semble le fixer à 18 %. [6]) Nous pensons qu'il a dû baisser assez vite, puisqu'au milieu du Ve siècle nous le trouvons établi à 12 % ou 10 %. [7]) On voit que nous sommes enfermés, en somme, dans des limites assez étroites.

Pouvons-nous nous faire une idée au moins approximative de la proportion des différents éléments définis plus haut dans la société attique ?

---

[1]) Traces du premier système : Dém., XLIII, 54. Le second a dominé ensuite.

[2]) Pour le chiffre des chevaliers, Suidas, s. v. ἱππεῖς. Le chiffre des hoplites est bien connu.

[3]) Plut. *Solon*, 23.

[4]) Cf. p. 33.

[5]) P. Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 569.

[6]) Beloch, *Gr. Gesch.*, I, 1, 2e éd., p. 300.

[7]) *Ibid.*, II, 1, 2e éd., p. 95.

Pour les pentacosiomédimnes, l'indication la plus nette résulte de ce fait qu'ils auraient été seuls qualifiés pour remplir les plus hautes charges. Mais ici une difficulté se présente : les pentacosiomédimnes suffisaient-ils à fournir annuellement les 9 archontes qui entraient ensuite à l'Aréopage ? Une certaine limite d'âge doit être supposée, probablement en droit (trente ans), en tous cas en fait, puisque les candidats à l'archontat devaient avoir fait un certain nombre de campagnes. [1]) Or, une corporation qui se recrute parmi des hommes de plus de trente ans se renouvelle à peu près en une trentaine d'années. Voilà qui nous donne un chiffre de 9×30, soit 200 à 300 Aréopagistes. Peu importe que le nombre réel pût en être fortement réduit par l'examen sévère qu'ils subissaient à la sortie de charge. [2]) Le fait important pour nous est que les archontes n'étaient pas rééligibles. Si nous ajoutons que les classes les plus jeunes, par conséquent les plus fournies, sont éliminées du calcul, nous arrivons à un chiffre de pentacosiomédimnes invraisemblable :[3]) nous verrons tout à l'heure l'explication. L'obligation de la triérarchie (entretien des vaisseaux) nous guiderait mieux. Mais, au VIe siècle, Athènes en était encore au système rudimentaire des 48 naucraries, qui nous est trop mal connu pour que nous puissions en tirer grand'chose. En 483-2, les 100 plus riches Athéniens furent désignés comme triérarques, et dès lors, étant donné que l'obligation n'était pas annuelle, nous pouvons estimer qu'Athènes disposait de 200 ou 300 triérarques. [4])

Pour les chevaliers, le fait le plus certain est qu'ils fournissaient originairement la cavalerie. Mais au VIe siècle cette arme, comme la marine, était chétivement représentée en Attique. Lorsque, vers 455, Athènes voulut organiser une cavalerie nationale, elle trouva 300 hommes, qui représentent la jeunesse des deux classes supérieures [5]) Quant au chiffre total, on estimait généralement, en Grèce, que la proportion courante était de 1 cavalier pour 10 hoplites[6]). Or, le nombre des hoplites athéniens, au temps des guerres médiques, n'atteignait pas encore 10 000.

---

[1]) Le chiffre de 30 ans était fixé pour la stratégie. Sur les campagnes requises, Arist., Ἀθ. πολ., 55.

[2]) La fameuse scène des *Euménides* d'Eschyle ne donne malheureusement pas d'indication sur le nombre réel des Aréopagites.

[3]) Cf. en dernier lieu, sur l'archontat et l'Aréopage, Ledl, *Studien f. ält. att. Verfassungsgeschichte*, 1914. Mais la question statistique n'y est pas examinée.

[4]) Arist., Ἀθ. πολ., 22.

[5]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 66.

[6]) Cf. par exemple la constitution béotienne, dans *Hellen. Oxyrh.* 11.

Nous ne pouvons donc guère coter très au-dessus de 1000 hommes adultes l'effectif des deux premières classes. C'est dire que, dès le VIe siècle, il fallait que l'archontat fût accessible aux chevaliers comme aux pentacosiomédimnes.

Si je ne m'abuse, Aristote nous donne un renseignement statistique qui permet de préciser quelque peu. Il dit qu'en 487-6, lorsqu'on substitua le tirage au sort à l'élection pour la désignation des archontes, on les tira au sort parmi « les 500 » examinés préalablement dans les dèmes. Qu'est-ce que ces 500 ? [1])

Nous avons estimé que le total des Athéniens censitairement qualifiés pour l'archontat ne pouvait dépasser de beaucoup 1000. Mais, parmi ceux-là, étaient éliminés les plus jeunes, disons 300 : la proportion n'a rien que de normal. Etaient éliminés ensuite ceux qui avaient déjà passé par l'archontat, qu'ils siégeassent ou non à l'Aréopage : nous avons évalué leur nombre à 200 ou 300. Le reste représente bien à peu près les 500 désignés par Aristote. La πρόκρισις consistait à vérifier qu'ils remplissaient bien les conditions d'origine, d'âge, de service militaire, de cens, et peut-être de moralité, voulues pour se présenter au tirage au sort : προκρίνειν n'est pas αἱρεῖν.

La situation changea du tout au tout quand l'archontat fut ouvert aux zeugites (457). [2]) Désormais, ce ne furent plus quelques centaines, mais des milliers et des milliers d'hommes qui purent se présenter au tirage au sort. Dès lors, une sélection préalable s'imposa parmi les candidats On s'arrêta au chiffre de 100, 10 par tribu. Le reste fut éliminé, peut-être par πρόκρισις, en tous cas par tirage au sort préalable : la dokimasie sérieuse eut lieu après le tirage au sort définitif. Peut-être, dès cette époque, pour assurer une représentation égale aux tribus, leur donna-t-on à chacune un archonte, et à la 10e le secrétaire des thesmothètes (9 étant incommensurable avec 10) : l'institution existait en tous cas au temps d'Aristote. [3])

Revenons aux 500 de 487-6 : ils s'ajustent bien à ce que nous avions induit par ailleurs pour l'effectif des deux premières classes.

Quant aux classes inférieures, nous sommes mieux orientés par les chiffres militaires qui nous sont donnés. Pour les zeugites ou hoplites, on a évalué avec vraisemblance leur nombre, au temps de Marathon (490), à 6000 ou 7000. [4]). Vers 460, Hérodote ne l'évaluait

---

[1]) Arist., 'Αθ. πολ., 22 (je suis l'édition de la collection Guill. Budé).
[2]) Arist., 'Αθ. πολ., 26.
[3]) Arist., 'Αθ. πολ., 8, 55.
[4]) Cf. Beloch, *Gr. Gesch.*, 2e éd., II, 2, p. 79.

pas encore à 10 000 [1]). Nous verrons qu'il crût rapidement au Ve siècle par l'envoi de clérouchies. Pour les thètes, nous ne pouvons coter plus bas que 10 000 ou 15 000, si nous voulons expliquer la flotte de Salamine. En somme, Athènes comptait, au temps des guerres médiques, une population nationale de 100 000 âmes. Des métèques et des esclaves, nous ne pouvons dire qu'une chose : c'est qu'ils étaient alors beaucoup moins nombreux que par la suite. [2]) Le chiffre vraisemblable, pour la population totale de l'Attique, serait entre 100.000 et 150 000.

Nous pouvons déjà tirer de ces chiffres certaines indications sur la richesse de la société attique. Nous les résumerons dans le tableau suivant :

	Rev. brut (en drachm. euboïques)	Rev. net (40 %)	Capital (15 %)	Nombres d'hommes	Capital minimum de la classe (drachm.)
Pentacosiomédimnes	600-700	300	2000	200	400.000
Chevaliers	400	180	1200	1000	1.200.000
Zeugites	200	80	600	8000	4.800.000
Métèques aisés.....					?
					Près de 7 millions

Ce capital de 1000 talents et plus représente un minimum. Si nous fiant à certaines indications que nous rencontrerons plus tard nous le doublons pour avoir le capital réel, nous arrivons aux environs du chiffre de 2000 talents.

Nous essaierons de contrôler en évaluant certains éléments de ce capital. Le plus accessible est naturellement la terre, en particulier la terre à blé. Sur le chiffre de la récolte attique au VIe siècle, nous n'avons aucun renseignement direct, mais nous pouvons en tirer d'indirects de l'évaluation de la population. L'Attique alors n'importait guère : Solon avait dû encore défendre l'exportation. [3]) Donc une population de 100.000 ou 150.000 âmes suppose une récolte de 400.000 hectolitres. Selon qu'on évaluera la productivité de l'Attique à 10 ou 12 hectolitres à l'hectare, [4]) cela nous donne un chiffre égal ou un peu inférieur à 400 kmq. On évaluerait donc, compte tenu de la rotation biennale, la surface de la terre à blé à près du tiers de la surface totale, ce qui n'a rien que de vraisemblable. Cette ré-

[1] Hérod., IX, 28-30.
[2]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 20.
[3]) De Sanctis, *Atthis*, 2e éd , p. 211.
[4]) De Sanctis, *Atthis*, 2e éd., p. 235.

colte, à 2 drachmes par hectolitre, représente un revenu de 800.000 drachmes, [1]) soit un revenu net de moins de 400.000 drachmes, et un capital foncier de près de 400 talents. En doublant, pour tenir compte de la terre en jachère, ou consacrée à d'autres cultures, nous avons vu que nous agirons conformément aux évaluations du temps. Sans doute, l'évaluation nous paraît quelque peu exagérée. Mais les hommes du temps tenaient compte sans doute de la valeur exceptionnelle de certains produits cultivés dans les interstices de la terre à blé, comme le vin et l'huile. L'huile attique en particulier a commencé dès le VIe siècle sa carrière triomphale : la présence des vases attiques de cette époque jusqu'en Etrurie est là pour l'attester. [2]) Nous arrivons déjà aux environs de 1000 talents pour la propriété foncière non bâtie. Sur le capital mobilier, aucune indication, sauf le petit nombre des esclaves. Nous ne tirons donc de ce mode d'évaluation qu'un minimum.

Il est intéressant aussi de rapprocher ces résultats de ceux auxquels nous sommes arrivés pour le monde égéen. Nous avons vu que le chiffre de 500 ou 600 talents résultant de la taxation d'Aristide (je l'augmente pour tenir compte des cités non tributaires), correspondait à un revenu foncier *brut* de 5000 ou 6000 talents, calculé de façon très modérée. En supposant les conditions économiques générales comparables à celles de l'Attique (on a vu que les trop rares indications que nous avons nous y autorisent), le revenu *net* correspondant serait de 2500 talents environ, le capital foncier de 15 000 talents environ. Le capital total le dépassait, bien entendu, sensiblement : on a l'impression que le capital mobilier tenait dès lors plus de place en Ionie qu'à Athènes. Mais faut-il dire 20.000 talents ? 30 000 talents ? Je n'oserais risquer une appréciation à ce sujet.

Il est plus instructif encore d'examiner s'il y avait dans le domaine égéen des cités comparables à Athènes. Un capital total de 2000 talents, un capital foncier de 1000 ou 1500 talents, supposent un revenu net de 200 talents environ, un revenu brut de 400 ou 500 talents. Ceci entraînerait un tribut de 45 talents C'est, par exemple, le chiffre que payait l'Attique aux Pisistratides (le double de ce chiffre, si réellement ils ne prélevaient que le 20e). [3]) Ce serait le chiffre qu'aurait payé Athènes si elle eût été tributaire. Or, *aucune cité tributaire ne paie à beaucoup près ce chiffre.* Même des îles composées de plu-

---

[1]) Cf. p. 53.

[2]) Chacun connaît le vase François. Cf. Pottier, *Rev. archéol.*, 1904 III., p. 45.

[3]) Arist., 'Αθ. πολ., 16. Thuc. VI, 54.

sieurs cités, Rhodes, l'Eubée, ne paient guère plus de 30 talents : Chios, Lesbos, Samos, eussent payé un chiffre analogue.[1]) Parmi les cités isolées, les plus importantes paient de 15 à 20 talents (Egine exceptée). On voit quelle était, dès l'époque des guerres médiques, l'importance de l'Attique.

Avec le Ve siècle s'ouvre la grande période d'Athènes. En 483, découverte du Laurion. En 478-477, fondation de l'empire. En 445, établissement de la paix péricléenne. Au temps de la guerre du Péloponnèse (431-404), quelques chiffres nous permettent de mesurer les résultats de cet essor surprenant, qui rappelle, en petit, celui de l'Angleterre du XVIIe au XIXe siècle.

Les quatre classes subsistaient toujours dans la société attique. Mais, d'une part, l'abaissement du pouvoir de l'argent aurait ôté beaucoup de leur valeur aux qualifications anciennes. D'autre part, avec la disparition de l'impôt direct, tout moyen de contrôle efficace était retiré. Le système financier de l'Attique repose désormais sur les liturgies, obligations imposées aux riches citoyens de subvenir à certains services publics (triérarchie, chorégie, etc.). L'Etat, par l'institution de l'*antidosis*, se dégage de l'obligation de vérifier lui-même les fortunes, et laisse aux particuliers le soin de répartir entre eux les charges, de sorte que les qualifications s'adaptent automatiquement aux conditions économiques nouvelles. La cavalerie est un corps soldé, l'infanterie aussi, mais ici cependant le citoyen reste chargé de se pourvoir d'armes : pour cela, le vieux cens de 200 drachmes, qui ne représente plus grand'chose, suffit. La conquête permet d'étendre le nombre de ceux qui le possèdent, par l'envoi de clérouchies.

Le résultat, au temps de la guerre du Péloponnèse, ressortira du tableau suivant :

	Capital minimum	Nombre d'hommes	Capital minimum de la classe
Pentacosiomédimnes (pouvant acquitter la triérarchie)	3 1/3 tal.	plus de 400	vers 2000 t.

[1]) Cf. p. 36.

	Capital minimum	Nombre d'hommes	Capital minimum de la classe
Chevaliers (acquittant la chorégie et autres liturgies simples).....	1 $^1/_3$ tal.	vers 2000	2500 tal.
Zeugites ou hoplites y (compris clérouques).....	2000 dr.	26 000	8000 tal.
Thètes (réservés à la marine).	0	15 000 à 20 000	0
Métèques hoplites	2000 dr.	3000	1000 tal.
		13.000 ou	14.000 tal.

Tenons compte de ce que, dans le minimum calculé, entrent les biens des clérouques, qui sont extérieurs à l'Attique : il y en a au moins 12.000, ce qui oblige à défalquer un capital de 4000 talents. [1]) Reste environ 10.000 talents. Le capital réel pouvait atteindre, d'après les analogies modernes, 15.000 à 20.000 talents. En effet, les Athéniens semblent avoir estimé qu'un prélèvement de 200 talents (427) représentait $^1/_{100}$ du capital national : il est vrai qu'ils ont dû reconnaître qu'il y avait dans cette estimation quelque optimisme. [2])

De nouveau, nous évaluerons quelques éléments de ce capital. La terre à blé produit-elle toujours 400.000 hectolitres ? La population a considérablement augmenté. Il y a en Attique 30.000 citoyens et au moins 10.000 métèques avec leurs familles, plus des dizaines de milliers d'esclaves (20.000 étant un minimum, on peut aller jusqu'à 100.000) [3]) : en somme, plus de 200.000 bouches à nourrir. Aussi l'importation est devenue considérable. On s'adresse d'abord à l'Eubée. Nous avons vu que celle-ci fournissait un tribut de 30 ou 35 talents, correspondant à une récolte de 1.000.000 d'hectolitres. En donnant à l'Eubée 50 habitants au kmq, il lui resterait de quoi exporter la nourriture de 100.000 bouches. [4]) Ce qui est sûr, c'est que les Athéniens ont accaparé les meilleures terres de l'île, et en tirent une bonne partie de leur subsistance. [5]) Le reste est fourni en grande partie par le Pont. [6]) Dans ces conditions, la culture du blé n'a pu encore reculer

---

[1]) Cf. M. Wagner, *Zur Gesch. der athen.* Kleruchien., Dissert. Tübingen, 1914.

[2]) Le tableau ci-dessus dans mon article, p. 19.

[3]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, p. 93. Thuc. VII, 27.

[4]) Cf. p. 44.

[5]) Cf. Gernet, *Le commerce du blé* (*Bibl. Fac. Lettres*, Paris, XXV), p. 308 sqq., mais où aucun chiffre n'est donné.

[6]) Cf. p. 46.

beaucoup, et le prix de l'hectolitre est monté à 5 drachmes. Ainsi la récolte de l'Attique représenterait un revenu brut de 300 talents, un revenu net de moins de 150, un capital de 1500 environ (le revenu de la terre n'est plus guère que de 8 $^1/_3$ %). [1]) Avec la jachère, cette portion du capital foncier représente 3000 talents.

Mais le reste de la terre est beaucoup plus productif. Qu'on examine seulement les prix de l'huile, le produit national de l'Attique. Un hectare porte 80 pieds, fournissant chacun 1 hectolitre de fruits. L'hectolitre d'olives est de 4 drachmes, soit un revenu brut de 320 drachmes. Cultivé en blé, cet hectare en rapporterait 60 ! Et l'huile se vend bien mieux que les olives. [2]) Le revenu des olivettes peut atteindre, à surface égale, le décuple de celui de la terre à blé.

Je rappelle pour mémoire les mines du Laurion!

Quant au capital mobilier, nous avons vu que les esclaves comptaient par dizaines de milliers. Le prix courant de l'esclave est resté fixé aux environs de 200 drachmes. [3]) 30.000 esclaves représenteraient donc 1000 talents, et il y en a deux ou trois fois ce nombre, sinon plus. On voit que ces chiffres ne donnent pas l'impression que celui de 15.000 ou 20.000 talents, pour le capital total, soit exagéré.

Nous avons dit que le mouvement du Pirée était supérieur à 2000 talents; fixons-le à 3000 ou 4000 talents. [4]) Or, pour l'Attique, ce mouvement représente le commerce extérieur, et il va sans dire que le chiffre est de l'ordre de grandeur du revenu national, non du capital. Si nous considérons l'Angleterre, dont la situation est le plus aisément comparable, le mouvement de ses ports est de 30 milliards, le revenu national de 25 milliards (sans les salaires), le capital de 450 milliards. [5]) Bien entendu, la comparaison n'est licite qu'en gros : dans l'antiquité, à un même revenu aurait correspondu un capital bien moindre (surtout en matière de commerce maritime, où le taux de l'intérêt montait très bien à 30 %) [6]).

Il reste à voir la place tenue par Athènes dans le monde égéen. Le tribut, après 425-4, dépassa 1000 talents, et nous avons dit qu'il correspondait toujours, en gros, à la dîme du revenu foncier brut, que nous avons cru pouvoir fixer à plus de 10.000 talents. De plus,

---

[1]) C'est le taux du IVe siècle : Billeter, *Gesch. des Zinsfusses*, p. 17.

[2]) Cf. P. Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 561, 565, 568.

[3]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 93.

[4]) Cf. p. 50.

[5]) *Statesman's Yearbook*, p. 49, 74 sqq. Colson, *Cours d'économie politique*, III, p. 361 sqq.

[6]) Cf. Billeter, *Gesch. des Zinsfusses*, p. 30 sqq.

on a l'impression que l'importance relative du capital mobilier avait considérablement augmenté, puisque les Athéniens furent amenés à remplacer la dîme foncière par un vingtième des droits de douane (413).[1]) Rappelons toutefois encore que le produit de ces droits, pour la mer Egée, représente plutôt le commerce intérieur, de sorte que les 30.000 ou 40.000 talents du mouvement des ports ne sont plus de l'ordre de grandeur des revenus. Mais la part du commerce extérieur n'était pas négligeable : le mouvement du Bosphore, à lui seul, représentait bien 1500 ou 2000 talents.[2]) Pour le capital total, on ira en tous cas au delà de 100.000 talents, peut-être à 150.000.

Si nous comparons maintenant Athènes aux cités particulières, voyons ce que pouvait payer une cité dont le capital foncier était aux environs de 10.000 talents. Le revenu brut correspondant serait de 2000 talents environ, le tribut de 200 talents (ce que donna l'impôt de 427, ce que donnerait aussi le vingtième du mouvement du Pirée calculé au plus bas).[3]) Or, on ne trouve aucun tribut semblable. Samos, après sa révolte, paya 80 talents, Lesbos 100, Byzance semble avoir payé plus de 66 talents.[4]) Ce sont les plus gros chiffres qu'on rencontre. En voilà assez pour préciser la place que tient Athènes, au point de vue économique, dans le monde égéen.

Jamais Athènes ne devait retrouver sa situation du Ve siècle. Pourtant elle se releva assez rapidement après la guerre du Péloponnèse. En 378-377, quand elle pensa pouvoir reconstituer l'empire, mais sans tribut, elle dut régulariser l'institution de l'impôt direct sur le capital. A cette occasion fut effectué pour la première fois un recensement général du capital, en vue de l'établissement du capital imposable (*timèma*). Ce timèma fut de 6000 talents.[5]) Voici comment on le calcula.

Les deux premières classes, qui supportaient déjà les liturgies, eurent pour timèma le $^1/_5$ du capital, lequel était au minimum de 5 talents pour la première, de 2 $^1/_2$ talents pour la seconde. La troisième eut pour timèma les $^2/_5$ du capital, fixé au minimum à 2500 drachmes (le capital correspondant au revenu foncier de 200 drachmes, le taux étant de 8 $^1/_3$ %). Pour les métèques, qui supportaient des

---

[1]) Cf. p. 48.
[2]) Cf. p. 45.
[3]) Thuc. III, 16.
[4]) Cf. mon *Trésor d'Athènes*, p. XLVII.
[5]) Pol. II, 62.

taxes spéciales, le timèma fut du $^1/_6$ du capital : le minimum du capital imposable fut ici de 2000 drachmes, les revenus étant mobiliers. [1])

Le total se résume dans le tableau suivant :

	Cens minimum	Nombre d'hommes	Capital minimum	Timèma
Pentacosiomédimnes....	5 tal.	300	1500 t.	300 t.
Chevaliers	2 $^1/_2$ t.	1 200	3000 t.	600 t.
Zeugites ..... (il n'y a plus de clérouques)	2500 dr.	10.000	4000 t.	1600 t.
Métèques	2000 dr. ?	3.000 ?	1000 t. ?	166 t.
			9500 t.	2666 t.

D'après la proportion du timèma minimum au timèma réel, qui est aussi celle du capital minimum au capital réel, on évaluerait celui-ci aux environs de 20.000 talents. L'augmentation sur le Ve siècle est apparente, la valeur de l'argent continuant à baisser : en réalité, il y avait diminution.

Dans les éléments du capital, il y aurait des modifications à constater. Pour la récolte, nous avons cette fois un chiffre : 200.000 hectolitres. [2]) La population n'avait pas sensiblement diminué : il y avait toujours environ 100.000 âmes de population nationale, au moins 200.000 avec les métèques et les esclaves. [3]) Mais Athènes reçut, une année, 400.000 hectolitres du dehors, dont la moitié du Pont. [4]) La récolte locale représentait maintenant un chiffre plus fort, le prix de l'hectolitre s'acheminant vers les 10 drachmes qui devaient être le prix normal au siècle suivant. [5]) Elle représentait donc toujours environ 300 talents de revenu brut, correspondant au capital de 1500 talents, qu'il faut doubler pour la jachère. Les mines étaient

---

[1]) Cf. mon article, p. 25.

[2]) I. G. II, 834 *b*.

[3]) Dans mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 330, j'ai certainement forcé les chiffres pour le IVe siècle.

[4]) Dém., XXI, 31-2. M. Gernet engage une polémique qui me paraît superflue contre ce chiffre précis, parce qu'il accepte pour les esclaves le chiffre monstrueux de 400 000, dont M. Beloch a depuis longtemps démasqué l'origine (*L'approvis. d'Ath. en blé*, p. 299 sqq.). Il va de soi qu'on ne peut contaminer simplement le chiffre de la récolte et celui de l'importation, qui varient d'une année à l'autre : les deux indications donnent seulement l'ordre de grandeur.

[5]) Corsetti, dans *Studi di Storia Antica*, II, p. 71.

moins florissantes, mais la propriété bâtie avait augmenté de valeur. [1]) Les esclaves n'avaient diminué certainement ni en nombre ni en prix, au contraire[2]). Et la circulation monétaire était de plus en plus intense : dans la seule banque Pasion étaient déposés 50 talents. [3])

Pour comparer avec le dehors, nous ne disposons plus de documents comparables aux listes de tributs. Selon toute probabilité, la part d'Athènes dans la richesse du monde égéen était moins grande : l'Ionie remontait rapidement. Mais la ville restait la place la plus active du marché. [4]) Une certaine concentration se faisait jour sur des points particuliers : Byzance et Rhodes devaient être déjà plus comparables à Athènes qu'au siècle précédent. [5])

A la fin du siècle, nous enregistrons certains chiffres qui indiquent le déclin. En 321, on ne laissa les droits politiques qu'aux citoyens ayant 2000 drachmes : il en restait 9000. Peu après, on dut abaisser le cens à 1000 drachmes. [6]) A ce moment, Athènes comptait encore 21.000 citoyens et 10.000 métèques. [7]) Mais c'en était fait de sa grandeur.

En appliquant le vieux procédé oriental du doublement de la dîme du blé, un Etat grec, vers 400, ne prélevait pas, à beaucoup près, le dixième du revenu foncier. Il est vrai qu'il atteignait une partie aliquote beaucoup plus forte du revenu net, mais d'autre part la circulation plus active des capitaux avait déjà abaissé le taux de l'intérêt, en matière de placements fonciers, sensiblement au-dessous de 10 %. C'est ainsi que nous avons pu estimer que l'ordre de grandeur du capital, par rapport aux charges directes, était du centuple. C'est une proportion de ce genre que Démosthène, par exemple, a présente à l'esprit, quand il déclare (XIV, 27) que les Athéniens trou-

---

[1]) Cf. le texte de Dém., XXIII, 206 ; III, 25, 29.

[2]) Le prix normal semble avoir encore été 200 drachmes (ps. Arist., *Econ.*, II, 2, 5 : se réfère probablement au IVe siècle). Mais à la fin du siècle on trouve déjà 500 drachmes (Diod. XX, 84).

[3]) Cf. Démosthène, *P. Phorm.*, 5, 36, etc.

[4]) Dém., XIV, 25.

[5]) Beloch, *Gr. Gesch.*, 1e éd., II, 343.

[6]) Diod. XVIII, 18. Plut., *Phoc.*, 28. Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, III, p. 21.

[7]) Ktésiklès, ap. Athénée VI, 272 B, Sur le chiffre d'esclaves, Beloch, *Bevölk.*, p. 84 sqq.

veraient monstrueux un prélèvement de 500 talents, et tout à fait raisonnable un prélèvement de 120. Or, le capital collectif d'Athènes a été évalué aux environs de 20.000 talents.

Les Etats hellénistiques, appliquant les expériences faites dans le cadre des cités grecques à l'exploitation de populations orientales, ont maintenu le taux général de la dîme, [1]) mais en serrant de beaucoup plus près le dixième *réel* du revenu foncier. Ils ont même dépassé ce rapport pour certains produits : il suffira de rappeler l'ἀπόμοιρα ptolémaïque. Il est difficile, pour un domaine aussi étendu et des cultures aussi variées, d'évaluer dans quelle mesure était ainsi atteint le revenu net. Mais on sait que le taux de capitalisation est maintenant couramment de 7 %, et même au-dessous. En somme, à 1000 talents de revenus d'Etat, provenant de charges directes, on peut hardiment affirmer que plusieurs milliers de talents correspondent pour le revenu foncier, et, pour le capital, plusieurs dizaines de milliers, 100.000 talents étant un chiffre fort, mais nullement impossible.

Nous aurons à revenir sur ces constatations.

---

[1]) Rostovtsev, *Die Staatspacht*, p. 362 sqq.

VII.

LE CONTINENT GREC.

La Grèce continentale, au VIe siècle, vivait dans des conditions économiques analogues à celles de l'Attique solonienne. Les détails qu'on peut glaner dans Hérodote confirment tous cette impression, les chiffres sont semblables de part et d'autre. 300 talents suffisent à rebâtir le temple de Delphes. [1]) Sicyone est en état de payer une fois une amende de 100 talents, comme Siphnos. [2]) La rançon des prisonniers, dans le Péloponnèse, est de 2 mines, comme à Athènes et à Chalcis (on verra que ce chiffre est fort, surtout s'il s'agit de mines éginétiques). [3]) C'est dans la période suivante qu'Athènes a évolué rapidement dans le sens déjà indiqué par les cités ioniennes au VIe siècle: c'est alors qu'elle s'est différenciée peu à peu, nettement, des peuples du continent grec.

Sur ce continent, l'Etat pour lequel nous sommes le mieux renseignés est l'Etat spartiate. Les traits essentiels de l'organisation spartiate étaient marqués dès le VIe siècle. On ne saurait généraliser les renseignements qui nous sont donnés au point de vue social, puisque, dès cette époque, Sparte représente un type d'organisation assez isolé. Mais, au point de vue purement économique, les détails donnés pour Sparte valent pour le Péloponnèse, sinon pour tout le continent grec. [4])

---

[1]) Hérod., II, 180.

[2]) Hérod. VI, 92 ; III, 58.

[3]) Hérod., VI, 79;V, 77. Remarquons que, s'il s'agit, dans le Péloponnèse, de mines éginétiques, en Eubée de mines euboïques, la rançon est plus forte dans le premier cas que dans le second, dans le proportion de 3 à 2 environ : j'imagine que les prix, dans le Péloponnèse, doivent se ressentir souvent de la différence des systèmes. Je n'ai pas tenu compte de la différence quand il s'agissait de quantités *mesurées*, parce que les mesures de capacité, pour le Péloponnèse et la Grèce centrale, étaient majorées dans la même proportion que les mesures de poids.

[4]) Sur cette organisation spartiate, cf. en dernier lieu : Kahrstedt, *Hermès*, 1919, p. 279 sqq., et, beaucoup plus exact et surtout plus clair :

Le Péloponnèse est une presqu'île de 25 000 kmq. Mais il s'en faut que toute cette surface soit cultivable: tout le cœur de la presqu'île appartient aux montagnes, qui n'avaient pas encore perdu leur épaisse couverture de forêts. [1]) Les bonnes terres sont la vallée de l'Eurotas (1000 kmq.), celle du Pamisos (1000 kmq.), l'Elide qui, avec les parties limitrophes de la Triphylie et de l'Achaïe, représente environ 2000 kmq. Si l'on joint la haute plaine arcadienne (1000 kmq.), puis la petite plaine d'Argos et quelques coins encore, on a à peu près la surface cultivable. [2])

La grande majorité de ces terres (75 ou 80 %) appartient aux céréales, à l'orge surtout. [3]) Avec le système de la rotation biennale, on voit que 200 000 ou 300 000 kmq. produisent la récolte annuelle. Le rendement ne dépasse guère les 10 hectolitres à l'hectare. [4]) Donc, le chiffre de 3 millions d'hectolitres, pour la récolte moyenne du Péloponnèse, est un gros chiffre.

On peut le contrôler par celui de la population, que nous avons étudié ailleurs. [5]) Il faut se tenir, au temps des guerres médiques, au-dessous du million, ce qui correspond bien au chiffre de blé donné plus haut. Il est vrai que l'importation de blés du Pont est attestée dès le Ve siècle. [6]) Il est vrai aussi que, vers 431, on nous parle de l'importation de blés d'Occident.[7]) Mais, sur un territoire aussi étendu que le Péloponnèse, on ne peut attribuer à ce facteur, pour cette époque ancienne, qu'une valeur minime.

La terre en jachère est la principale ressource des troupeaux, qu'il faut se représenter comme nombreux encore: les laines de Laconie et de Messénie sont réputées. [8]) Quant aux cultures comme la vigne, l'olivier, le figuier, etc., les chiffres qu'on nous donne pour la ration

---

Glotz, *Le travail dans la Grèce ant.*, p. 107 sqq. J'ai utilisé ces travaux : pour les points sur lesquels je suis en désaccord avec eux, cf. mon article de la *Klio*, 1912, p. 261 sqq.

[1]) Cf. par exemple, pour l'Elide, Xén., *Anab.*, V, 3, 8-11.

[2]) Les surfaces sont généralement données d'après H. Büning, dans A. Supan, *Bevölk. der Erde.* XIII, dans *Petermanns Mitteil.*, Ergänzungsh. 163. 1910, p. 113-117.

[3]) Cf. Kahrstedt, *l. c.*, p. 281.

[4]) Cf. p. 36. Cf. Cavaignac, *Klio*, 1912, p. 275, sur le chiffre donnée pour la Laconie.

[5]) *Klio*, 1902, p. 271 sqq.

[6]) Hérod., VII, 147.

[7]) Thuc, III, 86 ; VI, 90. Cf. Gernet, *Bibl. Fac. Lettres Paris* XXV, p. 313 (l'auteur exagère notablement l'ampleur de l'importation). Cf. p. 72.

[8]) Cf. Glotz, *l. l.*, p. 117. Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 473.

mensuelle du citoyen spartiate attestent qu'elles tiennent une place modeste dans l'économie générale: exception faite, naturellement, des points particuliers où se trouvent des crus réputés. [1]) Mais on ne voit pas, dans le Péloponnèse, de produits qui puissent rivaliser avec l'huile attique ou les vins de Thasos et de Chios.

La récolte de blé, en supposant le prix de l'Attique solonienne applicable (1 drachme par médimne, 2 drachmes par hectolitre), représenterait un revenu brut de 1000 talents. Nous avons vu que les agronomes du temps semblent considérer qu'on obtient le revenu foncier en doublant ce chiffre. Le Péloponnèse, s'il eût été soumis par Darius et Xerxès, eût payé un tribut de 200 talents.[2])

Quant au revenu net, nous trouvons ici une indication pour Sparte. On nous dit que le maître spartiate exige de ses hilotes la moitié des fruits. C'est donc que la proportion est plus favorable que pour un propriétaire débattant avec des hommes libres l'exploitation de ses domaines. Ceci nous donne au moins un maximum. [3]) Enfin, si l'on voulait passer de là au capital, le chiffre de 18 %, que nous trouvons dans l'Attique solonienne, ne pourrait être utilisé qu'avec hésitation. D'ailleurs, un tel calcul serait fictif dans une société où la vente de la terre, formellement interdite à Sparte, était encore bien rare ailleurs. Qu'il suffise d'avoir indiqué la faiblesse des chiffres en présence desquels on se trouverait. [4])

Sur un autre élément important de richesse, les esclaves, nous avons un point de repère: le chiffre de 2 mines donné pour la rançon des prisonniers de guerre. Il est considérable (la mine éginétique vaut 1 fois 1/2 la mine attique). Si l'on admet un chiffre de 100 000 esclaves, qui n'est pas déraisonnable, on trouve déjà pour le capital servile un total de 5000 talents attiques, énorme par rapport au chiffre que représenterait le capital foncier. [5]) Mais le moment d'insister sur des évaluations de ce genre ne sera venu que quand nous nous trouverons en présence de données moins incertaines.

En Béotie, nous avons un document agronomique très ancien: les *Travaux et Jours*, d'Hésiode. [6]) Malheureusement, si instructif qu'il soit à certains égards, on se doute qu'il faut chercher ailleurs les chiffres. La Béotie couvre 2500 kmq., mais le lac Copaïs et les mon-

---

[1]) Kahrstedt, *l. l.*, p. 281-282.
[2]) Cf. p. 37.
[3]) Tyrtée, fgt 6 (Bergk).
[4]) Cf. p. 52. Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 101, 264 sqq.
[5]) Cf. p. 64. *Klio*, 1912, p. 275.
[6]) Hésiode, *Les Travaux et les Jours*, éd. Mazon, 1914.

tagnes du Sud restreignent singulièrement la part des céréales, qui venaient bien dans le pays. Le plus sûr élément d'appréciation vient ici du chiffre de la population, qui ne nous est indiqué que pour l'an 447. [1]) A ce moment, la Béotie peut fournir 12 000 hoplites environ. Le cens qui définit cette classe semblant être bas (peut-être 45 médimnes), [2]) on hésite à appliquer, pour avoir la population mâle adulte totale, la proportion, courante en Grèce, du double.[3]) Il ne faut pas attribuer à la Béotie, je crois, plus de 100 000 habitants. Le pays fournissait facilement les 300 000 ou 400 000 hectolitres nécessaires, puisqu'il vendait du blé à ses voisins. [4]) La récolte béotienne représenterait, dans les conditions du VIe siècle, une valeur de 100 ou 150 talents.

En Thessalie, nous nous trouvons en présence d'une organisation analogue à celle de Sparte, et sur laquelle nous avons quelques renseignements, parce qu'elle s'est maintenue tard.[5]) Le pays était divisé en grands domaines, dont chacun devait fournir, nous dit-on, 40 cavaliers et 80 hoplites. C'est là un pur schéma, et qui ne représente qu'un faible élément de la population, car tel grand thessalien pouvait lever sur ses domaines 200 serfs. [6]) Mais, en s'en tenant au domaine type, on a calculé qu'il pouvait représenter une surface de 1700 hectares et que la Thessalie propre (les 4 tétrarchies) pouvait contenir 150 à 200 domaines de ce genre. [7]) Dans ces conditions, on fera bien de ne pas dépasser pour la Thessalie propre (10 000 kmq.) la densité de population de la Laconie et de la Messénie, soit 30 au kmq. [8]) Le pays fournissait aisément le million d'hectolitres nécessaire, car il nous est donné comme pays exportateur. [9]) Soit donc 400 talents pour la valeur de la récolte thessalienne au VIe siècle.

Il nous manque les pays de l'Ouest, mais ils n'ajouteraient pas grand'chose à la richesse générale de la Grèce. D'après les évaluations précédentes, le continent grec, jusqu'à l'Epire et à la Macédoine

---

[1]) Grenfell et Hunt, *Hellen. Oxyrh.*, 11.

[2]) Glotz, *Bull. Corresp. hellén.* 1908, p. 276.

[3]) Hérod., IX, 29.

[4]) Strabon, IX, 2, 1.

[5]) Schol. Eurip., *Rhes.*, 211.

[6]) Dém., XIII, 23.

[7]) Ed. Meyer, *Theopomps Hellenika*, p. 225-226.

[8]) Cf. p. 65.

[9]) Xen., *Hellén.*, VI, 1, 11. Voir l'impression faite par le pays sur un voyageur moderne qui se trouve être agronome, dans Mandat-Grancey, *Aux pays d'Homère*, p. 280.

exclusivement (40 000 ou 50 000 kmq.), organisé en satrapie, aurait payé au roi 400 talents attiques par an, un peu moins que les satrapies ionienne ou lydienne. [1]) C'est bien ce que nous attendrions.

Au Ve siècle, on sent que le continent grec, Corinthe exceptée, ne suit que de loin l'évolution parcourue par Athènes. Les renseignements que nous avons pour l'époque de la guerre du Péloponnèse (431-404) donnent en tous cas cette impression, mais ce n'est qu'une impression.[2]) Cà et là nous glanons un chiffre. Lépréon, ville qui peut armer 200 hoplites, est en état de payer 1 talent par an à Zeus Olympien. [3]) Cythère est taxée à 4 talents par les Athéniens: c'est un chiffre comparable à ceux que paient les Cyclades (environ 100 drachmes au kmq.), mais rien ne dit que les Athéniens aient tenu compte des conditions particulières au milieu laconien. [4]) Il faut attendre le IVe siècle pour avoir des données plus sûres.

Les pièces de comptabilité relatives à Epidaure, pour le Péloponnèse, à Delphes pour la Grèce centrale, ne laissent aucun doute sur un point: c'est que dans l'ensemble les conditions économiques sont devenues analogues à celles du marché athénien. [5]) Les prix de matières premières, de transports, la rémunération du travail, sont maintenant analogues de part et d'autre. Sur un point important, notre curiosité n'est pas satisfaite: le taux courant de l'intérêt. On admet généralement 12 %, [6]) mais je ne vois pas de confirmation épigraphique du fait. A Tégée, vers 324, nous constatons un prix de 200 drachmes (éginétiques) pour les maisons, ce qui est bas, et nous sommes amenés à supposer un taux d'intérêt élevé, mais sans pouvoir préciser. [7])

Pour cette époque, nous pouvons pourtant risquer les évaluations devant lesquelles nous reculions quand il s'agissait du VIe siècle.

L'économie rurale n'a pas changé dans ses lignes essentielles. On peut admettre que la culture du blé a légèrement reculé, mais

---

[1]) Cf. p. 56 pour l'Attique.

[2]) Thuc., I, 141, etc.

[3]) Thuc., V, 31.

[4]) Thuc., IV, 57. Cf. p. 54.

[5]) Pour Epidaure, Cavvadias, *Fouilles d'Epidaure*, 1893. Pour Delphes, les articles de M. Bourguet dans le *Bull. Corresp. hellén.*, 1896 (en particulier p. 212 sqq.), 1897, etc, ; cf aussi son *Admin. financ. du sanct. delph.*; enfin, du même, *Les ruines de Delphes*, p. 264.

[6]) Billeter, *Gesch. des Zinsfusses*, p. 57 sqq.

[7]) Dittenberger, *Sylloge*, 3e éd., I, n° 306.

l'importation de blé reste minime par rapport à celle que nous avons constaté dans les grands ports égéens : sur 230 vaisseaux qui franchissent le Bosphore, 170 sont à destination d'Athènes et de ses alliés. [1]) Somme toute, la Grèce fournit toujours 5 millions d'hectolitres pour 1 million 1/2 ou 2 millions d'habitants qu'elle contient.

Le prix du blé a quintuplé à Athènes depuis 200 ans : pour le continent, on peut supposer qu'il n'a pas encore tout-à-fait atteint le taux nouveau. [2]) Même ainsi, la récolte de blé représenterait une valeur de 7000 talents environ. En appliquant les chiffres de 40 % au revenu net, de 12 % au capital, on trouve pour celui-ci 25 000 talents. De même, à Athènes, il ressort des documents que le prix des autres denrées agricoles, bétail, huile, vin, etc., a augmenté plus encore que celui du blé,[3]) cependant qu'en Thessalie, au IIIe siècle, le vignoble se vend 350 drachmes l'hectare, le prix auquel nous serions aussi conduit pour la terre à blé [4]) (les crus exceptionnels mis à part). Bref, en appliquant la règle qui consiste à doubler la valeur de la terre productrice de blé pour avoir le capital foncier total, il semble qu'on ne s'écartera pas trop de la réalité. La propriété bâtie, évidemment, nous échappe. [5])

Le capital servile a certainement augmenté. On nous signale 60 000 esclaves à Corinthe, 70 000 à Egine (ce dernier chiffre certainement relatif à l'époque où l'île fut un centre de piraterie). [6]) D'autre part, l'esclavage est encore inconnu en Phocide au IVe siècle.[7]) Le fait que le prix de l'esclave ne suit pas la hausse générale est un indice de l'accroissement de l'offre. 300 000 esclaves à 200 drachmes représenteraient déjà un capital de 10 000 talents, que j'estime inférieur à la réalité. [8])

Quant au capital mobilier autre que les esclaves, nous avons un renseignement précieux pour une époque quelque peu postérieure. Polybe estime que, pour le Péloponnèse, il ne dépasserait pas le chiffre de 6000 talents, et il ajoute que, du butin d'une grande ville, on n'en

---

[1]) *Klio*, 1912, p. 279.

[2]) Cf. p. 61.

[3]) Bœckh, *Der Staatshaush. der Athener*, éd. Fränkhel, I, p. 92 sqq.

[4]) *Rev. de Philol.* 1911, p. 135 sqq.

[5]) Je n'oserais pas généraliser le prix donné pour Tégée (ci-dessus, p. 68), qui me paraît trop bas.

[6]) Athénée VI, p. 272, B, D ; corrigé par Beloch, *Die Bevölkerung*, p. 84 sqq.

[7]) Athénée, VI, p. 264, c; et 272.

[8]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 348.

tirerait pas plus de 300. [1]) Une appréciation de Polybe sur les conditions économiques de son temps mérite considération. Il est juste de remarquer que, depuis le IVe siècle, le Péloponnèse avait connu de sombres jours, mais enfin le chiffre nous donne une idée de l'ordre de grandeur de cette catégorie de capitaux. On voit qu'il est faible: pas beaucoup plus de 10 %. C'est un point qu'il est bon de se rappeler en comparant les statistiques anciennes et modernes: aujourd'hui, la part proportionnelle des capitaux non fonciers est beaucoup plus grande. [2])

Il semble donc qu'une opération comme celle qui fut faite à Athènes en 378-377, appliquée au reste du continent grec (Epire et Macédoine exclues) n'aurait guère accusé plus de 100 000 talents. Le chiffre paraîtra faible en comparaison du chiffre attique. L'importance économique de la place d'Athènes apparaît plus nettement encore par rapport à la Grèce continentale que par rapport au monde égéen.

J'ai parlé tout à l'heure du taux de 12 %. Il faut dire un mot du document bien connu qui a fait croire un moment à un taux beaucoup plus élevé. C'est une inscription de Corcyre, qui n'est pas antérieure au IIIe siècle av. J.-C. [3]) Elle signale comme normal un taux de 24 %, chiffre qu'on ne rencontre ailleurs que quand il s'agit de prêts maritimes. De toutes les hypothèses proposées pour expliquer ce fait singulier, la meilleure me paraît être celle qui est tirée de la position de Corcyre. [4]) Jetée en avant-garde du monde grec, cette île commerçait avant tout avec les pays barbares de l'Adriatique. Dans ces conditions, on conçoit que la plupart des prêts y revêtissent le caractère de prêts à la grosse aventure, et que le taux de 24% y fût courant. La remarque est bonne à retenir pour les cités grecques qui vivaient au contact de pays arriérés, en particulier pour les Grecs d'Occident, dont nous allons maintenant nous occuper.

---

[1]) Pol. II, 62.

[2]) Colson, *Cours d'écon. polit.*, III (cf. plus bas, chap. XII).

[3]) *Inscriptiones graecae*, IX, 1, n° 694. Les éditeurs ne veulent pas que le texte soit antérieur au IIe siècle, mais M. Billeter estime qu'on peut garder l'opinion de Bœckh, qui le plaçait au début du IIIe.

[4]) Billeter, *Gesch. d. Zinsfusses*, p. 62-65.

VIII.

L'OCCIDENT GREC JUSQU'AU IVe SIÈCLE.

Les Etats de l'Occident hellénique s'étaient constitués, du VIIIe au VIe siècle, au milieu de populations qu'avait à peine effleurées le commerce phénicien. Les cités fondées avaient eu nettement le caractère de colonies agricoles. Un territoire étendu était la base essentielle de la prospérité d'une ville comme Sybaris même, qui pourtant était particulièrement commerçante. [1]) Nous nous arrêterons surtout sur la Sicile, sur laquelle nous sommes le moins mal renseignés.

D'abord, c'est une île, dont la surface est exactement connue (25 600 kmq). Les cités grecques, au VIe siècle, ne tenaient encore que les côtes, orientale, septentrionale et méridionale: on peut leur adjoindre les cités phéniciennes de l'extrémité occidentale, qui étaient déjà en relations économiques étroites avec elles. Mais une large part de l'intérieur (faut-il dire 7000, 8000, 10 000 kmq.?) était encore aux mains des populations sicules. [2]) Or, le territoire de l'île est tout d'abord occupé en partie par des montagnes, montagnes qui étaient alors très boisées. Les populations sicules avaient montré toujours une propension marquée pour la vie pastorale, et la part des troupeaux resta encore longtemps importante. [3]) Dans ces conditions, la terre labourable n'occupait qu'une fraction assez modeste de l'île. En revanche, cette terre était fertile: dans les cantons de la plaine de Léontini, le rendement allait jusqu'à 16 hectolitres à l'hectare. [4]) Mais, au temps où la Sicile fournissait l'annone romaine, la récolte totale ne dépassait pas 3 millions d'hectolitres: [5]) on hésitera à aller plus loin pour la Sicile de l'an 500 av. J.-C.

---

[1]) Sybaris n'a commencé à frapper monnaie qu'au milieu du VIe siècle, comme les autres cités d'Occident (Babelon, *Traité des monnaies*, II, 1, 1409 sqq.)

[2]) Beloch (*Bevölkerung*, p. 298) estime le territoire sicule à plus de 7000 kmq en 415. C'est peut-être un peu court pour l'époque antérieure à Doukétios.

[3]) Cf. Perrot, *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1 97, p. 628.

[4]) Cf., sur toutes les questions relatives à l'agriculture dans la Sicile romaine, Carcopino, *Vierteljahrschrift f. Soz. u. Wirtschaftsgesch.*, 1905, p. 128.

[5]) Carcopino, *ibid.*, p. 142, etc.

Il n'y avait pas là de quoi nourrir 1 million d'habitants et, de fait, il semble qu'au temps d'Empédocle (1re moitié du Ve siècle), on n'évaluât pas à plus de 800 000 âmes la population de l'île. [1]) La Sicile était, dès cette époque, en état d'exporter du blé: on signale des envois de blé au Péloponnèse, en Afrique, en Italie.[2]) Mais, s'il fallait encore prouver le bien-fondé de nos observations sur l'exiguïté de pareilles exportations à pareille époque, le rapprochement des deux chiffres précédents fournirait cette preuve.

La Sicile était une terre privilégiée au point de vue agricole, et, si la réduction en servage d'une partie de la population indigène dispensait de chercher au dehors de grandes masses d'esclaves [3]), nous admettrons pourtant que des capitaux mobiliers s'y étaient déjà amassés au temps de Gélon et de Hiéron (début du Ve siècle). Mais l'évaluation de ces richesses en métal, qui commençait à s'imposer (le monnayage sicilien débute à la fin du VIe siècle), [4]) ne pouvait être élevée.

Le métal le plus courant dans l'île était le cuivre, qui lui venait d'Italie. [5]) Les indigènes conservaient l'habitude d'estimer les objets d'après ce métal et dans leur système pondéral. La base en était la *litra* (probablement 217 grammes), [6]) qui se divisait en 12 onces: les Grecs comptaient 120 litrai au talent. [7]) Cette manière d'évaluer s'était suffisamment imposée à eux pour qu'ils fussent forcés de frapper une monnaie d'argent équivalente à la *litra* de cuivre: elle pesait

---

[1]) C'est le chiffre que donnent Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., II, 1, p. 86, et (avec une confusion) Gomperz, *Griech. Denker*, p. 184.

[2]) Hérod., VII, 158. Athénée, VI, 231, F. Thuc. III, 81. Diod., XIII, 81. Pour l'Italie, on n'a que les annales romaines, qui sont bien incertaines. Cf. le calcul fait par Beloch, *Gr. Gesch.*, II, 1, p. 120-1 : pour le territoire syracusain (4680 km²), il compte 1750 000 médimnes (correspondant à 1000 kmq cultivés), dont 200 000 pour l'exportation (exportation locale et exportation lointaine). C'est court pour 250 000 habitants (la semence étant comprise).

[3]) Ventes d'esclaves en masse, mais hors de Sicile : Hér. VII, 156.

[4]) Babelon, *Traité des monnaies*, II, 1, p. 1479 sqq.

[5]) Sur les mines anciennes en général, Babelon, *Traité des monnaies*, I, 1, p. 773 sqq.

[6]) C'est la vulgate numismatique (Barclay V. Head, *Historia Numorum*, 2e éd., p. 122). Mr. Willers (*Rhein. Mus.* 1905, p. 353) réduit la *litra* primitive de moitié : mais c'est qu'il estime le talent ancien à 240 litrai.

[7]) Ceci est attesté pour l'époque ultérieure. Si Mr. Willers (*l. c.*) postule 240 litrai pour l'époque archaïque, il me paraît abuser du passage d'Aristote (Pollux, IX, 81), qui indique 10 *litrai* au statère, mais pour le IVe siècle seulement.

0,87 gr. [1]) Le seul fait qu'on ait continué longtemps encore à évaluer en espèces de cuivre, et en espèces de cuivre prises pour leur valeur intrinsèque, suffit à montrer le haut prix du métal.

L'argent était plus difficile à avoir, en Sicile, que le cuivre: les mines de l'Andalousie étaient déjà gardées jalousement par Carthage,[2]) celles du Laurion allaient être réservées à Athènes. Les Grecs sicéliotes n'en frappèrent pas moins avant tout de la monnaie d'argent. Mais il est caractéristique qu'on ait donné d'abord à une pièce de 87 centigrammes le nom de *nomos* (*noummos* en Sicile), qui, par lui-même, pouvait désigner une pièce de monnaie quelconque, et qu'on appliqua, suivant les époques, à la pièce de monnaie-type. [3]) Bien entendu, les cités siciliennes frappaient aussi des espèces plus importantes, surtout des didrachmes et des tétradrachmes, variables suivant les systèmes (la drachme variait de moins de 3 grammes à plus de 6 grammes). Le décadrachme ou *pentécontalitron* ne fut frappé qu'exceptionnellement. [4])

Quant à l'or, on ne s'étonnera pas qu'il fût une rareté en Sicile. La première quantité d'or sérieuse qui fut jetée sur le marché sicilien le fut à la suite de la bataille d'Himère (480), par l'indemnité de guerre carthaginoise: Carthage tenait l'or de la côte occidentale d'Afrique. [5]) Des récits pittoresques dépeignaient la peine qu'eut Hiéron pour rassembler en Orient l'or nécessaire à ses offrandes delphiques. [6]) Et l'on a des raisons de croire que la valeur de ce métal par rapport à l'argent, déjà haute en Grèce, l'était encore davantage en Sicile (15/1, au lieu de 13,33/1). [7])

Il n'est pas douteux que les prix ne fussent plus bas en Sicile qu'en Grèce. Nous n'avons qu'une indication précise, mais elle est typique. Epicharme (1re moitié du Ve siècle) estimait encore 10 *nomoi*, c'est-à-dire 2 drachmes attiques, un joli veau. [8]) Cent ans auparavent, un mouton coûtait 1 drachme en Attique, et un bœuf 5 drachmes.[9])

---

[1]) Cette pièce se rencontre d'un bout à l'autre du monnayage sicilien.

[2]) Cf. Gsell, *Hist. de l'Afr. du Nord*, I, p. 440 sqq.

[3]) C'est au moins l'opinion commune (cf. Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., II, 1, p. 94).

[4]) Cf. Babelon, *Les monnaies grecques* (coll. Payot), p. 44.

[5]) Hérod., IV, 196.

[6]) Athénée, VI, 231, F. Je me réserve de revenir ailleurs sur les cadeaux des Deinoménides.

[7]) Th. Reinach, *L'histoire par les monnaies*, p. 85.

[8]) Epicharme dans Pollux, IX, 80.

[9]) Plut. *Solon*, 23.

Les renseignements que nous avons sur les forces militaires entretenues par Gélon vers 480, 20 000 ou 25,000 soldats, 200 vaisseaux (sans doute en majorité des pentécontores), [1]) ne nous mènent pas loin, car la solde n'était pas la même en Sicile qu'en Orient. Au reste, il est probable que le tyran, dans une large mesure, entretenait ces forces en nature, avec la riche dîme de la récolte syracusaine: Gélon possédait un tiers de l'île, et le tiers oriental, le meilleur.[2]) En argent, la conquête de la Sicile entière n'eût pas rapporté au trésor perse les 200 talents qu'aurait payés le Péloponnèse, de surface équivalente.

Le Ve siècle a été pour la Sicile une période de grand développement. Les Sicules de l'intérieur ont été réduits. La culture du blé, de la vigne, de l'olivier s'est étendue. [3]) Le commerce général est devenu plus actif et surtout plus régulier. [4]) L'opulence des citoyens d'Agrigente était légendaire en Grèce. [5]) Dans ces conditions, et malgré la difficulté persistante qu'on éprouvait à se procurer les métaux, les métaux précieux surtout, il serait contraire à toute analogie de supposer que les prix des denrées n'aient pas augmenté dans l'île. Nous en avons des indices.

D'abord dans le monnayage du bronze, qui se répand partout dans la seconde moitié du Ve siècle. [6]) Les quantités de numéraire nécessaires pour payer les objets sont dès lors telles que les cités renoncent à monnayer le bronze pour sa valeur intrinsèque. Le talent, la *litra*, l'once, deviennent des valeurs conventionnelles qui, d'ailleurs, changent fréquemment dans le monnayage d'une même cité. C'est à Lipara que la monnaie de bronze a résisté le plus longtemps à cette évolution: sous Denys Ier on frappe là des pièces de bronze qui pèsent encore 100 grammes. [7])

De relève des indices parallèles dans le monnayage de l'argent. On frappe et on frappera toujours la *litra* de 0,87 grammes, mais

---

[1]) Hérodote (VII, 158) dit naturellement *trières*, mais, quand il vient à un fait précis, il ne parle pour ce te époque que de pentécontores (VII, 163).

[2]) Sur la dîme, cf. Carcopino, *La loi de Hiéron et les Romains*, p. 54. On connaît le proverbe : Strabon VI, 269, et *Fragm. histor. graec.*, I, 381, 14.

[3]) Mais il est impossible de donner des chiffres.

[4]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 100.

[5]) Diod., XIII, 81 sqq.

[6]) Barclay, V. Head, *Hist. Num.*, 2e éd., p. 122, 146, 162, etc.

[7]) Willers, *Rhein. Mus.*, 1905, p. 355.

c'est au didrachme maintenant que s'applique le nom de *nomos*, c'est lui qui devient la pièce-type: le didrachme de Corinthe, au IVe siècle, portera spécialement ce nom. [1]) On a pourtant de la peine à faire face aux quantités de numéraire nécessaires. Pour se défendre contre Athènes en 415-413, Syracuse s'endette de 2000 talents. [2]) Les récits relatifs aux embarras de Denys, pour suspects qu'ils soient dans le détail, sont trop nombreux et trop précis pour ne pas recouvrir un fond de vérité. [3]) Ne nous plaignons pas de cette rareté du numéraire: peut-être explique-t-elle le soin particulier avec lequel furent frappées ces pièces syracusaines, orgueil de nos collections numismatiques. [4])

Quant à l'or, on l'a frappé par moments à Syracuse, vers 400, au temps de Timoléon. On a remarqué d'ailleurs que la frappe de l'or était un indice douteux de prospérité: elle correspondait aux époques où Syracuse avait besoin de grandes masses de mercenaires, qui préféraient ce métal. [5]) Il reste qu'on pouvait se le procurer.

Ce sont là des indices, mais il est difficile de les préciser. On ne saurait conclure de la réduction constante des pièces de bronze à une baisse correspondante de leur valeur par rapport aux denrées. Le seul point quelque peu net est la valeur relative des différents métaux, et encore subsiste-t-il bien des obscurités. Il paraît établi par le témoignage d'Aristote (et un témoignage d'Aristote sur l'époque de Denys a du poids) que, depuis Denys, le talent de cuivre (qui alors équivalait à 12 000 drachmes) valait 12 statères d'argent: soit un rapport de 120 à 1.[6]) Quant à l'or, il n'aurait plus valu, vers 344, que 12 fois l'argent.[7])

Quelques notices jetées çà et là nous indiquent que, même au IVe siècle, la valeur des objets en Sicile restait sensiblement plus basse qu'en Grèce. Denys relâche les prisonniers de Rhégion pour 100 drachmes de rançon, la moitié du prix courant dans la Grèce du Ve siècle. [8]) Plus tard, Timoléon, ayant à repeupler Syracuse, vend

---

[1]) Aristote dans Pollux, IX, 81.

[2]) Thuc., VII, 48.

[3]) Ps. Arist., *Econom.*, II, 20.

[4]) Babelon, *Les monnaies grecques*, p. 96 sqq.

[5]) Dion, en 357, a dû se contenter d'électrum (Th. Reinach, *L'Hist. p. les monnaies*, p. 87).

[6]) Arist. dans Pollux, IX, 87. Je déduis le poids du talent de la *litra* de Lipara.

[7]) Th. Reinach, *L'hist. p. les monnaies*, p. 81.

[8]) Diod. XIV, 111 (d'après Philiste ou Timée). Le chiffre a paru invraisemblable au Pseudo-Aristote (*Econom.*, II, 20), qui le transforme en 3 mines.

des maisons à 60 000 exilés, et en retire 1000 talents.[1]) On se rappelle immédiatement ce qui se passa à Tégée peu après, mais, au lieu de 200 drachmes par maison, nous avons ici 100 drachmes. Bien entendu, je ne veux pas tirer de ces chiffres un rapport numérique précis: mais enfin ils orientent tous dans le sens indiqué plus haut.

On soupçonne un état de choses analogue pour le taux de l'intérêt. Déjà l'inscription de Corcyre était un avertissement à ce sujet. [2]) D'autre part, Aristote nous dit que Denys, par l'impôt, prélevait en 5 ans la valeur du capital.[3]) J'essaierai tout à l'heure d'expliquer ce renseignement étrange. Dès à présent on peut noter que, dans un milieu où la dîme du revenu brut était la base de l'impôt, il fait soupçonner un taux très élevé de l'argent. Encore une fois, je ne voudrais certes pas serrer ces chiffres de trop près, mais il me paraît certain que le taux de l'intérêt, dans l'Occident grec, restait plus élevé qu'en Orient.

Bref, si nous avions, sur le recensement de la Sicile, grecque ou punique, des renseignements parallèles à ceux que nous avons pour l'Attique du IVe siècle, ils nous donneraient certainement des totaux relativement bien plus bas. Je dis: relativement, car on n'oubliera pas qu'il s'agit d'une surface décuple. [4])

La Grande-Grèce avait connu, au VIe siècle, des jours plus brillants que la Sicile. Mais le déclin s'était accentué dès le Ve siècle: la réaction des populations indigènes avait, ici, derrière elle, un pays plus étendu, et des réserves de peuplades belliqueuses. Au IVe siècle, Tarente seule faisait encore figure de puissance. Les autres cités, même Naples, étaient serrées de près par les Barbares. [5])

Compte tenu de cette différence d'étendue et de puissance territoriales, en valeur absolue, on soupçonne que les conditions économiques devaient être analogues à celles de la Sicile. Les rares indications que nous avons, pour le IVe siècle, confirment cette im-

---

[1]) Plut. *Timol.* 23. Quoique Syracuse couvrît 1800 hectares, on ne saurait croire que toutes ces maisons, pas plus ici qu'à Tégée, fussent dans l'enceinte de la ville (Beloch, *Bevölk.*, p. 486).

[2]) Cf. p. 70.

[3]) Arist., *Polit.*, VIII (V), 9, 5.

[4]) La Sicile punique peut s'assimiler à la Sicile grecque. Mais Carthage même n'a frappé monnaie que dans la 2e moitié de IVe siècle (Barclay V. Head, *Hist. Num.*, 2e éd., p. 879).

[5]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 465 sqq.

pression. A Héraclée, une amende de 10 nomoi (20 drachmes) est une sanction sérieuse.[1]) La même ville figure sur la liste des donataires du temple de Delphes. Elle verse, en deux fois, 100 nomoi, soit 124 drachmes éginétiques, ou moins de 200 drachmes attiques: c'est une contribution très petite par rapport à celles des villes grecques dont l'importance matérielle peut être comparée, comme Mégare. [2]) Les constatations que nous avons faites en Sicile pour le prix des denrées ou le taux de l'intérêt peuvent s'appliquer ici.

Ce milieu grec occidental du IVe siècle nous a laissé un document économique de premier ordre: les tables d'Héraclée. Elles sont en tous cas antérieures à la conquête romaine, le cas de guerre y étant prévu comme normal: on les place volontiers au temps d'Alexandre le Molosse (vers 330).[3]) On sait qu'elles sont relatives au cadastre et au lotissement de biens appartenant à Dionysos et à Athéna, et situés au N.-E. de la ville, sur le fleuve Aciris, entre la route de Pandosia et le golfe de Tarente. Bien que le texte ait été souvent édité, nous croyons utile de placer sous les yeux du lecteur un bref tableau qui en résume les données numériques. La base des calculs est, pour les surfaces, le *schène*. Le schène de longueur valait 120 pieds et, par conséquent, oscillait autour de 36 mètres. Comme il est naturel d'admettre que le schène de surface en était le carré, nous avons pour cette unité la valeur de 1/8 d'hectare, en gros. [4]) Quant au médimne, on peut l'estimer à 1/2 hectolitre, valeur qu'il avait à Athènes, mais il reste entendu que tous ces termes comportent des variantes locales qui peuvent être assez fortes.

Dionysos:

1e lot	105	ha. dont	25	h labourables.	Redevance:	30	hl — ε
2e lot	95	»	35— ε		»	20	»
3e lot	110 — ε	»	40— ε		»	17—18	»
4e lot	110 — ε	»	40— ε		»	140	»

[1]) *Inscr. gr. Sic. et It.*, 645, I, 123.

[2]) *Bull. Corresp. hellén.*, 1903, p. 31. Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, II, p. 341.

[3]) Je me suis servi surtout de l'édition de Dareste-Haussoullier-Reinach, *Recueil des Inscr. jurid. gr.*, 1-2, p. 193 sqq. Je désigne les textes relatifs aux biens de Dionysos et d'Athèna par les rubriques: *Dionysos* et *Athèna*. Sur le fait de guerre prévu, *Dionysos*, § 16.

[4]) La dimension du schène de longueur ressort des tables mêmes. La supposition naturelle que le schène de surface vaut le carré de ce schène a été formulée d'abord par Hultsch (cf. *Recueil Inscr. jurid.* p. 227).

Athèna.

1e lot	16—17	ha.	de terre	ψιλή,	plus	1/2	h.	de vigne	Redev.	27 hl. d'orge
2e lot	15—16	»	»	»	2		»	»	70	»
3e lot	7—8	»	»	»	I + ε		»	»	44	»
4e lot	7—8	»	»	»	I + ε		»	»	63 — ε	»
5e lot	8	»	»	»	I — ε		»	»	63 — ε	»
6e lot	9	»	»	»	2		»	»	63 — ε	»
7e lot	7—8	»	»	»	I — ε		»	»	85	»
8e lot	7—8	»	»	»	I — ε		»	»	45	»
9e lot	7—8	»	»	»	I — ε		»	»	30	»
10e lot	6	»	»	»	I — ε		»	»	23—24	»
11e lot	7—8	»	»	»	I — ε		»	»	58	»
12e lot	3,5-4	»	»	»	I + ε		»	»	x	»

Le document s'applique à une surface assez grande, 500 hectares environ. Il vaut donc la peine de relever les observations auxquelles il donne lieu.

D'abord sur la proportion de la terre à blé. Dans le domaine de Dionysos, on voit que la proportion va de 25 à 40 %; disons qu'elle est, en gros, du tiers. On peut se demander si, par terre ἐρρηγεία, le texte entend la terre labourable ou la terre cultivée effectivement. [1]) Comme il s'agit de baux emphytéotiques, on a l'impression très nette que le cadastre envisage plutôt un état stable qu'un état momentané, et que, par conséquent, c'est la quantité de terre labourable qui l'intéresse. Etant donné l'habitude très générale de la rotation biennale, on évaluera donc à 1/6 de l'ensemble la surface produisant *annuellement* du blé.

Le document ne donne pas grand'chose sur le rendement moyen de cette terre. Pourtant il évalue en orge la redevance à payer pour les lots qui contiennent des vignes, et on attend évidemment *qu'en principe* le tenancier paie la redevance avec sa seule récolte. [2]) Or, pour le 4e lot de Dionysos (20 hectares produisant annuellement), la redevance est de 140 hectolitres, ce qui implique un rendement d'au moins 7 hectolitres à l'hectare. Pour les deux premiers lots d'Athéna (8 hectares *au plus*, car il n'est pas sûr que toute la terre ψιλή soit labourable), les redevances impliquent au moins, ici 3 ou 4, là 9 hectolitres à l'hectare. Pour les petits lots d'Athéna, les redevances impliquent des chiffres de 6, 7, 10, 15, dans un cas 20 hectolitres à l'hectare: ce

---

[1]) Cf. Boisacq, *Les dialectes doriens* p. 14, 75.

[2]) Contrat de Dionysos, § 1.

dernier chiffre est surprenant, et d'ailleurs isolé. Nous ne dépasserons pas volontiers un rendement de 12 hectolitres à l'hectare, les meilleures terres siciliennes produisant 16. [1])

Sur les prix, un autre passage des tables nous donne un renseignement indirect. Il est spécifié que, si le tenancier laisse péricliter des vignes dans le 1er lot de Dionysos, il paiera deux mines par schène, soit 1600 drachmes l'hectare. [2]) Un autre article nous apprend comment l'Etat calcule l'amende en cas semblable. Il demande :

1° le double du fermage ;

2° la différence du fermage ancien et du fermage nouveau résultant de la dépréciation pour la période quinquennale suivante (différence qui, étant donnée l'énorme plus-value du vignoble, équivaut ici presque au fermage entier). [3])

On peut donc estimer environ au septuple du fermage annuel le montant de l'amende. Or, par les baux conclus pour les terres d'Athéna, nous voyons que le fermage annuel oscille autour de 50 hectolitres d'orge pour 1 hectare de vigne. [4]) Donc 1600 drachmes équivalent en gros à 350 hectolitres d'orge, ce qui met l'hectolitre à 4 à 5 drachmes. C'est la moitié du prix en Orient dans la même période. [5])

Un autre renseignement nous est donné pour les oliviers. Si le tenancier n'a pas planté d'oliviers au bout de 15 ans, il devra 10 nommoi (environ 20 drachmes) par pied d'olivier. [6]) On peut estimer que l'Etat lui fait payer l'absence de la récolte dans les 15 années suivantes. Or, 1 olivier *en plein rapport* donnait 1 hectolitre de fruits. [7]) D'où la valeur de 20 drachmes pour 15 hectolitres d'olives au plus, 1 drachme à 1 drachme 1/2 par hectolitre. A Athènes, un peu auparavant, l'hectolitre d'olives coûtait 3 à 4 drachmes. [8]) Sans presser trop ces indications, on dira que la vie était deux ou trois fois moins chère en Occident que dans le domaine égéen.

Pour le taux de capitalisation de la terre, on ne peut se servir que des chiffres relatifs aux 2e et 3e lots de Dionysos, où l'olivier et

---

[1]) Cf. p. 71.

[2]) Contrat de Dionysos, § 7 et 20.

[3]) Contrat de D., § 4.

[4]) Cf. *Recueil*, p. 232. Ce n'est qu'une moyenne, de laquelle les prix particuliers s'écartent notablement.

[5]) Cf. Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., t. II, p. 356.

[6]) Contrat de Dionysos, § 7. Sur le *nommos*, cf. p. 75.

[7]) Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 566.

[8]) Plut., *De tranquill. animi*, 10.

la vigne sont éliminés: il n'y a, outre la brousse et la terre en friche, que la terre à blé. Il est visible que l'on ne tient compte, pour le calcul de la redevance, que de celle-ci: du bois, le tenancier ne peut prendre que la quantité nécessaire à sa consommation personnelle. [1]) Or, la redevance, pour une vingtaine d'hectares produisant, est de 1 hectolitre ou un peu plus par hectare, soit 1/10 ou 1/12 du revenu brut. Comme la moitié de la terre est en jachère, le taux, si l'on considère l'ensemble du domaine, est du 1/5 ou 1/6 du revenu brut. D'autre part, d'après les documents d'Orient, il semble que, dans les baux emphytéotiques, le propriétaire cherchât un revenu de 4 % environ de son capital. [2]) On voit que le capital représenterait plus de 4 fois le revenu brut, plus de 8 fois le revenu net: [3]) ce serait un taux de capitalisation de 12 % environ. Mais le taux de 4 %, emprunté à des documents orientaux, pouvait être dépassé assez sensiblement en Occident: je suis même convaincu que le taux de capitalisation courant était supérieur à 12 %. [4])

Il n'est pas question, dans les tables d'Héraclée, de pâturages, ce qui doit tenir à des circonstances locales. [5]) En revanche, le document est très clair sur la plus-value énorme qu'entraînaient les plantations, en particulier la vigne. [6]) Les 2e, 3e et 4e lots de Dionysos paraissent exactement semblables au point de vue de la terre à grains. Or, pour les deux premiers, la redevance est de 20 hectolitres au plus, tandis que pour le troisième elle monte à 140 hectolitres: c'est qu'il contient 3 hectares de vignoble. [7])

Telles sont les conditions économiques qu'il faut avoir présentes à l'esprit si l'on veut se rendre compte de ce que pouvait représenter la monarchie de Denys l'Ancien, qui est proche du milieu d'où émane notre document, dans le temps et dans l'espace.

---

[1]) Contrat de Dionysos, § 10, 12.

[2]) Guiraud, art. *Emphiteusis* dans le *Dict. des Antiq.* de Saglio-Pottier. Le taux normal en Orient était de 7 ou 8 % (cf. p, 63).

[3]) J'admets le rapport 40 % calculé par Guiraud (*La propr. fonc.*, p. 569).

[4]) On trouve exceptionnellement le taux de 12 % même à Athènes, au IVe siècle (*Inscr. gr.* II, 600).

[5]) On prévoit seulement une étable à bœufs de 22 pieds sur 18 (Contrat de Dionysos, § 11).

[6]) Sur l'olivier, la plus-value du premier lot, qui contenait des oliviers, fournit une indication, mais elle est trop vague (Contrat de D., §§ 5, 6).

[7]) Pour le domaine d'Athéna, d'autres considérations interviennent (Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 556), de sorte que le calcul précis est impossible.

Elle comprenait à peu près les 2/3 de la Sicile et le futur Bruttium, soit environ 30 000 kmq. [1]) Si nous appliquons la proportion d'Héraclée, nous évaluerons donc à 5000 kmq. la surface produisant annuellement du blé. A 12 hectolitres par hectare, cela donne une récolte de 6 millions d'hectolitres, correspondant à une population de 1 million 1/2 ou 2 millions d'habitants. Ce chiffre est certainement un peu fort, mais il faut défalquer l'exportation, qui n'était pas négligeable. [2])

A 4 ou 5 drachmes l'hectolitre, une telle récolte représente près de 5000 talents, pour 10 000 kmq. (en se basant toujours sur la rotation biennale). On ne se trompera pas de beaucoup en évaluant le revenu net à 40% de ce chiffre, aux environs de 2000 talents, — et le capital correspondant aux environs de 15 000 talents. [3])

Ce n'est qu'un élément de la richesse agricole, mais c'est celui qui servait de base au système fiscal. Il est très regrettable que nous ne soyons pas renseignés sur le pâturage, qui tenait une place considérable en Sicile, et que nous ne le soyons qu'imparfaitement sur le vignoble, peu important au point de vue de la surface, mais dont on a vu la valeur énorme.

Il faudrait, avec ces données trop maigres, chercher à apprécier ce qu'on nous dit de la fiscalité de Denys, en particulier un renseignement qui vient directement d'Aristote: « Il arriva, dit-il, qu'en cinq ans l'impôt absorba la valeur du capital ». [4]) Le chiffre a paru stupéfiant. Cependant un renseignement d'Aristote sur Denys ne saurait être négligé: on pense que le gouvernement du tyran fut l'objet de nombreuses conversations parmi les disciples de Platon, aux environs de 360! Il faut donc tâcher de comprendre.

La base du système fiscal syracusain, depuis Gélon, était la dîme du blé. [5]) Denys l'a certainement fait payer en argent, au moins en temps de guerre, et en a tiré une somme de près de 500 talents. Mais on admettra facilement que, suivant l'exemple donné probablement par les Pharaons, en tous cas par les rois perses et par les organisateurs athéniens il l'ait doublée pour tenir compte de la jachère.

---

[1]) Cf. la carte dans Beloch, *Griech. Gesch.*, t. II (11re éd.), fin.

[2]) Cf. p. 72.

[3]) Cf. p. 72.

[4]) Aristote, *Polit.*, VIII, 9, 5 ; Ἐν πέντε γὰρ ἔτεσι ἐπὶ Διονυσίου τὴν οὐσίαν ἅπασαν εἰσενηνοχέναι συνέβαινεν.

[5]) Cf. Carcopino, *La loi de Hiéron*, p. 54 sqq. Le passage de Démon (F. H. G., I, 381) semble relatif à la chute de Denys II.

Il serait même concevable qu'Aristote ait commis une confusion qui, en matière économique, ne serait pas unique dans son œuvre: [1]) il aurait entendu du « capital » ce qu'on lui disait du « revenu ». Je crois néanmoins qu'il vaut mieux prendre le texte tel qu'il est.

J'imagine que Denys fit payer l'impôt foncier, pour toute la terre, sur la base de la dîme du blé. D'après ce que nous avons vu, cela conduirait à tripler le chiffre, et on atteindrait près de 3000 talents. Ce faisant, le tyran imposait évidemment une charge énorme à la terre non labourée, d'autant plus que le pâturage était déjà atteint par une taxe sur le bétail. [2]) Par contre, il taxait très légèrement les plantations.

Mais on s'explique que, ajoutant encore dans leur calcul la capitation à l'impôt foncier, [3]) les propriétaires de Sicile et d'Italie aient crié que l'impôt mangeait le 1/5 du capital, c'est-à-dire de l'élément de capital qu'ils étaient habitués à voir servir de base à la taxation.

Supposons un propriétaire syracusain pourvu d'un domaine exactement constitué comme le 4e lot de Dionysos à Héraclée: une centaine d'hectares, dont 40 de terre à blé et 3 hectares de vignes. Sur les 20 hectares produisant chaque année du blé, il récoltera 240 hectolitres. Le seul impôt normal pour lui, le seul auquel il soit habitué, est la dîme du blé, soit 24 hectolitres. Si on lui demande la dîme (ou l'équivalent) sur l'ensemble de la terre labourable, il versera 48 hectolitres, soit, en cinq ans, l'équivalent de son revenu d'une année. Si on lui demande la dîme (ou l'équivalent) sur l'ensemble de ses 100 hectares, c'est 120 hectolitres qu'il devra verser. Or, on peut admettre que son revenu net est de 40 % du revenu brut, soit une centaine d'hectolitres, et, si le taux de capitalisation est un peu supérieur à 12 %, soit par exemple 14 %, ce revenu correspond à un capital d'environ 700 hectolitres (il va de soi que le propriétaire fait le calcul en argent, mais nous gardons le calcul en nature pour faciliter le rapprochement avec Héraclée). Notre homme se dira donc que l'impôt absorbe en cinq ou six ans la valeur de son capital. Il oublie :

---

[1]) On se rappellera le chap. X de l'Αθην. πολιτ.

[2]) (Arist.), *Econ.*, II, 50.

[3]) *Ibid.*, II, 20, 2.

1° que la terre en jachère, et même la terre non labourable, n'est pas sans valeur; [1])

2° qu'il lui reste le bénéfice des arbres fruitiers que peut contenir le domaine [2]), et surtout des trois hectares de vignes. Nous avons vu que, du fait de la présence de ceux-ci, le fermier héréditaire d'Héraclée accepte de payer pour le domaine 140 hectolitres, plus que ne paie le contribuable syracusain.

Nous n'oublierons pas, à notre tour, que le Syracusain n'est pas locataire, mais propriétaire, et qu'il est naturel qu'il trouve amer de payer au fisc cinq fois plus que le taux ordinaire.

L'essentiel ici était d'expliquer: et le calcul qu'ont fait les Syracusains et que rapporte Aristote, et ce que ce calcul a de sophistique, et ce que néanmoins l'impôt a de réellement exorbitant.

Il reste à faire la contre-épreuve: à voir si une somme de près de 3000 talents est dans un rapport acceptable avec les besoins de Denys. Je considère la seule dépense que nous puissions estimer avec quelque précision: celle que représente une armée en campagne. Au paroxysme de la lutte contre Carthage, Denys a opéré parfois avec 50 000 hommes et 200 trières, disons en gros une force de 100 000 hommes. [3]) Les prix étant, en Occident, environ de moitié moindres qu'en Orient, je calcule la dépense à 2 oboles par homme et par jour. [4]) Dans ces conditions, en supposant le tyran opérant hiver comme été,[5]) nous ne dépassons guère la somme de 2000 talents par an. Le budget que nous indique le renseignement d'Aristote est donc un budget de guerre: les sacrifices imposés au contribuable n'ont atteint le taux indiqué que dans les dures années 397-392 ou 383-379 par exemple. [6]) En temps de paix, les besoins étaient incomparablement moins grands, même en tenant compte des grandes constructions de Denys: les

---

[1]) Cf. pour le pâturage, p. 80 ; pour le bois, p. 80 (mais le propriétaire libre tirait parti de son bois : Dém., XLII, 5).

[2]) Les « petits fruits » n'étaient pas dîmés avant les Romains (Carcopino, *La loi de Hiéron*, p. 58).

[3]) Ceci me paraît être la base du calcul de Timée (Diod. XVI, 9 ; Corn. Nepos, *Dion.*, 5), qui, naturellement, généralise le chiffre.

[4]) Sur ce point, cf. B. Müller, *Beitr. z. Gesch. des griech. Söldnerw.*, p. 103 sqq. Sur la différence des prix en Occident, cf. p. 78.

[5]) Diod., XIV, 78, 87-8.

[6]) Aristote lui-même l'indique (*loc. cit.*) : συνέβαινεν. Il faut encore ajouter aux impôts directs les droits de douane.

constructions de l'Acropole d'Athènes n'avaient coûté, *en* 15 *ans*, que 2000 talents, pas plus qu'une année de la guerre du Péloponnèse. [1]) Et, si Denys avait laissé une réserve importante, on nous le dirait certainement. [2])

On n'oubliera pas que le tyran soutenait, avec toute sa puissance, une lutte inégale: Carthage, maîtresse de la Tunisie, de l'Espagne du Sud, de la Sardaigne, de la Sicile, pouvait supporter des frais comparables aux siens avec une plus grande facilité. [3])

L'évolution dont le règne de Denys marque l'étape décisive s'est continuée par la suite. Un renseignement relatif à Agathocle fournit peut-être une indication à cet égard. Diodore (XX, 79) dit que, lors du traité signé avec Carthage en 305, l'indemnité stipulée fut de 300 talents selon les uns, de 150 talents suivant d'autres, plus une fourniture de 200 000 médimnes de blé. M. de Sanctis a supposé très heureusement, pour expliquer la divergence (*Per la Scienza*, p. 190 n.), que l'indemnité avait été payée, moitié en espèces, moitié sous forme des 200 000 médimnes. Si 150 talents équivalaient à 200 000 médimnes, le médimne valait alors 4 ou 5 drachmes. Ce serait à peu près le prix que l'on constate dans l'Orient hellénistique. En tous cas, l'équilibre économique entre l'Orient et la Sicile était établi au temps des Ptolémées et de Hiéron II: l'activité des relations commerciales à cette époque ne s'expliquerait guère sans cela.

Rappelons quelques faits numismatiques relatifs aux villes grecques d'Italie. Un monnayage de bronze important s'est maintenu, comme en Sicile, pour les rapports avec les indigènes. [4]) Il est probable, vu les relations constantes avec la Sicile, que le rapport de valeur entre ce métal et l'argent, établi depuis Denys I, a été adopté (120 à 1). De même, il est probable que l'or, comme en Sicile vers 344, ne valait plus que 12 fois l'argent. Mais on ne peut le prouver rigoureusement. [5])

---

[1]) Cf. mes *Etudes financières, Le Trésor d'Athènes.*

[2]) P. ex. dans les textes où l'on énumère les ressources léguées à Denys le Jeune (Diod. XVI, 9; Corn. Népos, *Dion*, 5).

[3]) Cf. p. 73. Carthage exigea en 376 une indemnité de 1000 talents: Diod. XV, 17.

[4]) Cf. Barclay V. Head, *Hist. Num.*, 2e éd., p. 40, 69, 73, 79, 99, etc.

[5]) Rapports de Naples avec la Sicile, et avec Tarente: A. Sambon, *Les monnaies antiques de l'Italie*, 1903, p. 177, 180.

Il est bon d'avoir ces faits présents à l'esprit au moment d'aborder l'étude des peuples indigènes, auxquels nous arrivons. L'influence économique des villes grecques de Campanie, de Grande-Grèce et de Sicile, mêlée à quelques traces d'influence massaliote, est dominante dans ces régions. [1]) Elle est manifeste, par exemple, dans le monnayage des cités étrusques, dont nous avons, peut-être pour le Ve siècle, en tous cas pour le IVe, d'assez nombreux spécimens. On admet généralement qu'en Etrurie la frappe de lourdes pièces de bronze (pesant plus de 200 grammes) s'est maintenue plus longtemps que chez les Grecs d'Italie, [2]) et de même le rapport élevé de l'or à l'argent (15 à 1)[3]). Mais nous ne saisissons nettement la disparition de l'ancien régime dans l'Italie barbare que par le monnayage campanien-romain.

---

[1]) Pour l'influence massaliote, A. Sambon *op.-cit.*, p. 17, 29. D'ailleurs, Naples a toujours gardé l'étalon phocaïque.

[2]) A. Sambon, *op. cit.*, p. 30.

[3]) C'est le rapport adopté par Barclay V. Head, *Hist. Num.*, 2e éd., p. 12 sqq.

IX.

L'ETAT ROMANO-CAMPANIEN (340-220).

Les études qui précèdent ont, je l'espère, donné quelque idée de l'ordre de grandeur des chiffres avec lesquels nous opérons pour le monde grec. Je laisse les grands pays de l'Orient, où le régime économique est assez différent (la monnaie même n'y pénétra guère avant le IIIe siècle) pour que les totalisations qu'on risquerait fussent plutôt décevantes. Mais le domaine égéen, à la fin du Ve siècle, se présente avec un capital collectif qu'il faut imaginer entre 100.000 et 200.000 talents, et il est probable qu'il faudrait majorer au IVe siècle, puisqu'Athènes seule, à cette époque, a un capital de 20.000 talents environ. Nous avons vu aussi pourquoi il faut abaisser les chiffres correspondants pour le continent grec, et encore plus pour l'Occident grec : il ne faut pas, en tous cas, dépasser 100.000 talents pour le Péloponnèse, ni 50.000 pour le territoire de la monarchie de Denys. Au IIIe siècle, il est généralement reconnu qu'il n'y eut pas de révolution des prix comparable à celle qui s'était produite de 600 à 300. L'évolution a consisté, alors en ce que le régime économique constaté dans le domaine égéen dès le IVe siècle s'est étendu peu à peu, d'abord à l'Orient, puis à l'Occident grec et barbare. Comme d'ailleurs les Etats sont alors notablement plus grands, nous sommes préparés à opérer, à l'époque hellénistique, avec des chiffres de centaines de mille talents. L'organisation centuriate permet de suivre quelque peu cette transition pour un Etat au moins : l'Etat romano-capouan.

L'Italie barbare, non seulement au VIe, mais encore au Ve siècle, était encore loin du degré de développement économique des villes grecques du Sud. Elle ignorait la monnaie. [1]) Ce n'est qu'au IVe siècle que commencent les séries monétaires qui, avec quelques passages d'écrivains grecs et les lueurs incertaines jetées par l'annalistique

---

[1]) On admet la possibilité de l'existence de monnaies étrusques dès le ve siècle (Barclay V. Head, *Hist. Num.*, 2e éd., p. 12), mais elle est douteuse.

romaine, sont notre source d'information principale. [1]) Encore n'arrive-t-on à quelque précision que pour un Etat : l'Etat constitué par la réunion de Rome et de Capoue vers 340, et consolidé définitivement après la défaite des Latins dissidents, vers 330. Au moment où la question de Naples le met en conflit avec les Samnites (vers 326), cet Etat est assez important pour que l'étude statistique offre quelque sécurité et quelque profit.

Le territoire de l'Etat romano-capouan, comprenant la majeure partie du Latium, la Campanie, quelques districts du Sud de l'Etrurie et de la Sabine, couvre alors une surface de 6000 kmq environ.[2]) Une part prépondérante y est faite à la culture des céréales, nécessaire à une époque où le commerce d'importation est encore négligeable par rapport aux besoins d'une grande population. La productivité ne dépasse pas 10 ou 12 hectolitres à l'hectare, [3]) sauf dans la Campanie qui ne forme qu'une petite fraction de l'ensemble (1000 kmq). Pour nous faire une idée de la production totale, force nous est de recourir au moyen indirect fourni par l'évaluation de la population.

On hésitera à attribuer à l'Italie centrale du IVe siècle une densité supérieure à celle de 40 habitants au kmq, que nous avons rencontrée dans les parties favorisées de la Grèce : on n'irait même pas si loin, n'était la densité exceptionnelle de la Campanie. [4]) Le chiffre total doit être cherché entre 200.000 et 300.000 âmes. Il suppose une récolte d'environ 800.000 hectolitres. En tenant compte de la rotation biennale, on estimera que le territoire romain contient 150.000 hectares de terre à blé. [5]) C'est le quart de la surface, et, de fait, la part des montagnes, des forêts, des pâturages, doit être supposée large : le bétail tient une grande place dans l'économie générale. Quant au capital non foncier, il y a des esclaves à Rome et à Capoue : déjà a été institué un droit sur les affranchissements. [6]) Mais, comme l'esclavage rural est encore inconnu, le capital servile est nécessairement réduit.

---

[1]) Hæberlin, *Aes grave*, 1910, ouvrage fondamental, mais pour le bronze seulement. Pour l'ensemble, voir Babelon, *Les monnaies de la République romaine*.

[2]) Beloch, *Der italische Bund*, p. 71. Les auteurs subséquents n'ont guère fait que reproduire les données de ce livre en matière de surfaces.

[3]) De Sanctis, *Storia d. Rom.*, II, p. 467.

[4]) C'est la densité qui s'impose pour le territoire romain au milieu du IIIe siècle (cf. p. 92). Mais il y a eu plutôt amélioration.

[5]) Sur la rotation biennale, cf. Appleton, *Nouv. Revue histor. du Droit*, 1919, p. 541.

[6]) T. Live, VII, 16. Nissen, *Ital. Landesk.*, II, p. 124.

L'habitude est déjà prise d'évaluer le capital national en monnaie. A Rome même, on bat monnaie. Le cens existe déjà, et nous allons voir que les plus anciens recensements dont on nous parle supposent déjà la réduction de toutes les valeurs en monnaie. Mais le seul métal monétaire est encore (sauf à Capoue) le cuivre. Et l'unité est énorme : c'est l'*as* libral (un as à la livre) d'environ 300 grammes. [1]) La valeur de cette unité incommode nous est indiquée par les lois les plus archaïques de Rome. Un mouton était estimé 10 as, un bœuf 100 as. [2]) Il semble que le souvenir se soit aussi conservé d'une époque où le cheval d'armes valait 1000 as. [3]) Ce que nous voudrions savoir, c'est quel équivalent les censeurs adoptaient pour le *jugerum* ($^1/_4$ d'hectare) de terre à blé. Or, il est difficile d'imaginer un état agricole où l'hectare de terre à blé ne vaudrait pas beaucoup plus qu'un bœuf, ne serait pas comparable à un cheval de prix : il faut, en tous cas, le coter à plusieurs centaines d'as.

Peut-être avons-nous mieux. Il semble que, dans les constitutions de tribus du IVe siècle, le chiffre assigné par tête ait été de 50 *jugera*, et que ce soit l'origine du chiffre de 11.000 as, qui qualifiait pour le service dans l'infanterie complètement armée. [4]) Il semble aussi que, dès le temps des guerres samnites, l'obligation du service ait été étendue aux possesseurs de 7 *jugera*, et que le chiffre de 1500 as, qui définissait les non-prolétaires, se rattache à cet état de choses. [5]) Comme, dans ces deux cas, il s'agit d'as semi-libraux (voir plus loin), je crois qu'un chiffre de 400 as libraux pour l'hectare de terre à blé serait dans la note.

On voit que les 150.000 hectares de terre à blé représenteraient déjà des dizaines de millions d'as, 60 millions par exemple. D'après les idées courantes dans l'Orient du VIe siècle, il faudrait doubler pour avoir le capital foncier. [6]) Nous n'insisterons pas : il suffira d'avoir suggéré l'idée de ce que pouvait représenter, en as libraux, le capital de la société romaine.

Quant à l'évaluation en argent, elle ne saurait avoir qu'un caractère fictif, puisque Rome ne frappait pas encore de monnaie d'argent. Ce fait implique déjà la haute valeur du métal. Mais nous pouvons peut-être préciser quelque peu. La monnaie d'argent était déjà connue,

---

[1]) Hæberlin, *Aes grave*, p. 26 sqq., avec les planches correspondantes.
[2]) Aulu-Gelble, XI, 11. Cic. *De rep.*, II, 35 ; etc.
[3]) Varron, *De lingua latina*, VII, 38.
[4]) Cf. mon *Histoire de l'Antiq.*, III, p. 67, p. 72.
[5]) *Ibid.*, p. 71.
[6]) Cf. p. 37.

sinon dans le Latium, du moins en Campanie et en Etrurie. Dans ce dernier pays, les plus anciennes monnaies d'argent portent des marques de valeur : nous avons des pièces de 8 grammes environ portant la marque X (10 unités de cuivre). [1]) Quelle est l'unité de cuivre visée? C'est sur ce point que plane le doute. Mais l'Etrurie du IVe siècle a encore connu l'as de plus de 200 grammes (analogue à celui qu'on est conduit à supposer dans la Sicile archaïque). [2]) Si c'est à cette unité que se rapportent les marques comme celle dont nous parlions, elles impliqueraient que l'argent valait encore 200 à 300 fois le cuivre. Ainsi, l'état de choses qui existait dans la Sicile du VIe siècle se serait maintenu dans l'Italie centrale jusqu'au IVe, et il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Ajoutons que ce n'était alors qu'une survivance : très vite nous voyons le monnayage étrusque passer au régime adopté en Sicile au moins depuis Denys l'Ancien, c'est-à-dire à un rapport de 120 à 1 entre les deux métaux. [3])

Si le Latium, comme le pays voisin, a connu ce régime, on voit que l'as libral équivalait encore, à l'époque où nous nous plaçons, à $^1/_3$ de petite drachme. [4]) Dans ces conditions, le capital que nous avons supputé tout à l'heure représenterait une valeur de l'ordre de grandeur de 10.000 talents attiques. Ce serait la moitié du chiffre de l'Attique contemporaine, pays deux ou trois fois moins étendu. Pour la Sicile, où les conditions économiques étaient sensiblement moins éloignées de celles de l'Italie barbare, et dont la surface était quadruple de celle de l'Etat romain, nous avons trouvé un chiffre plusieurs fois multiple, en tous cas, de 10.000 talents. [5]) On voit qu'il n'y a dans tout cela aucune anomalie qui nous rende perplexes.

Nous n'insisterons pas sur l'or, qui n'intervient qu'exceptionnellement. Remarquons seulement que les marques de valeur relevées sur les quelques monnaies d'or que nous a léguées l'Etrurie d'alors impliquent un rapport de 15 à 1 entre l'or et l'argent. [6]) Comme on voit, là aussi nous avons une survivance : la Sicile avait déjà vu baisser la valeur relative de l'or, et l'Orient encore plus.

L'échelle la plus ancienne que nous ayons pour le cens romain,

---

[1]) Barclay V. Head, *Hist. Num.*, 2e éd., p. 13, qui admet le rapport 120/1 dès le début.

[2]) Hæberlin, *Aes grave*, p. 253 sqq. (avec les planches).

[3]) Barclay V. Head, *Hist. Num.*, p. 11 sqq.

[4]) Le *quadrigat* campanien pesait, comme on sait, 3 gr. 41, contre 4 gr. 36 pour la drachme attique. Barclay V. Head, *Hist. Num.*, p. 33.

[5]) Cf. p. 76, 81.

[6]) Barclay V. Head, *Hist. Num.*, 2e éd., p. 12.

si elle était supposée en as libraux, ne s'accorde pas facilement avec ces conditions économiques. La classe la plus haute y est définie par le cens de 100.000 as, et 1000 citoyens de cette classe représenteraient déjà un minimum de 100 millions. La 5e classe a le cens de 11.000 as, et 10.000 citoyens ayant au moins ce cens représenteraient encore un minimum de 100 millions. Tout cela nous entraîne au delà des chiffres que nous avons été amenés à envisager. Or, les effectifs pris comme exemples sont bas, et supposeraient déjà une forte concentration de la propriété dans un corps qui comptait bien 50.000 âmes adultes. [1]) S'il fallait s'en rapporter à un annaliste romain, la Campanie seule aurait compté, dès la fin du IVe siècle, 1600 hommes de cens équestre. [2]) L'échelle « servienne » ne paraît donc pas pouvoir être antérieure à l'as semi-libral.

Les premières lueurs de l'histoire éclairent ainsi un état économique qui était sur le point de disparaître. La génération qui suivit (jusqu'en 290) a vu une transformation complète de l'Etat romano-capouan.

D'abord, la conquête militaire a triplé son territoire, le portant à 15.000 ou 20.000 kmq [3]). Il n'en faut pas conclure brutalement que ses ressources ont crû dans la même proportion : la Sabine n'était pas la Campanie. Mais enfin, il faut nous attendre à être en présence de tout autres chiffres.

Ensuite, cette période a vu se prononcer la dépréciation du bronze. Non pas qu'il ait déjà pris le caractère de monnaie d'appoint. On frappe encore de lourdes pièces d'une demi-livre (150 gr. environ).[4]) Mais enfin, si l'on ne peut, là non plus, conclure que l'as semi-libral ait exactement une valeur moitié moindre que l'as libral, il est certain que les prix, exprimés en as, ont dû augmenter notablement.

C'est à plus de 1 milliard d'as, je crois, qu'il faudrait maintenant évaluer le capital total enregistré par les censeurs.

Pour l'argent, cette période est marquée par le passage de Rome au régime des Grecs d'Occident, c'est-à-dire qu'on adopte entre l'ar-

---

[1] C'est le chiffre correspondant à celui que nous avons adopté pour la population totale (p. 87).

[2]) T. Live, VIII, 11.

[3]) Beloch, *Der ital. Bund*, p. 72. J'ajoute au chiffre de B. pour la fin de la 2e guerre samnite la Sabine, mais non le Picénum.

[4]) Hæberlin, *Aes grave*, p. 103 sqq. (avec planches). M. H. a adopté pour la réduction la date de 286, qui me paraît un peu tardive, et surtout bien précise.

gent et le cuivre le rapport 120 à 1. [1]) L'argent, qu'on monnaye déjà à Capoue, devient de plus en plus l'étalon courant, encore que le conservatisme romain maintienne officiellement l'évaluation en as. L'as, s'il a perdu la moitié de son poids, vaut toujours $^1/_3$ de petite drachme. Nous chercherions donc la valeur du capital romain aux environs de 50.000 talents, c'est-à-dire d'une somme analogue à celle qui paraissait vraisemblable pour l'Occident grec du IVe siècle. [2])

C'est probablement dans cette période qu'a été fixée l'échelle servienne (au temps d'Appius Caecus). Si elle eût été établie après l'introduction du denier (269), elle serait contemporaine de la naissance des premiers annalistes romains, et on ne peut tout de même pas croire qu'ils eussent projeté dans le passé mythique une institution qu'ils auraient, pour ainsi dire, vu naître. On peut, au contraire, fort bien leur attribuer cette audace pour une institution des environs de l'an 300.

Dans cette échelle, le cens le plus élevé, le cens équestre, était de 100.000 as. Pour les 4 légions que Rome entretenait dès le temps des guerres samnites, il fallait 1200 cavaliers, et un pareil effort ne pouvait être soutenu que si la classe contenait 4000 ou 5000 membres.[3]) Ceci nous donne à peu près, pour le capital représenté par cette classe, un minimum d'un demi-milliard d'as.

Le cens de la 5e classe était de 11.000 as. Si nous avons bien compris le mécanisme de l'institution, le principe était d'attribuer à chaque classe un nombre de centuries proportionnel au capital qu'elle représentait. [4]) Comme la 1re classe (sans les centuries équestres) avait un nombre de centuries à peu près égal à celui des 4 suivantes réunies, il faut, pour retrouver le demi-milliard d'as, estimer en gros à 50.000 le nombre des Romains ayant plus de 1000 as.

Dès cette époque, d'ailleurs, l'obligation du service s'étendait bien au delà, à tous les hommes ayant 7 *jugera* (1500 as?) [5]) Pour entretenir bon an mal an 4 légions, 15.000 ou 20.000 hommes, et n'exiger de chacun qu'une campagne par lustre, [6]) il fallait que Rome, disposât de 100.000 citoyens de cette catégorie.

---

[1]) Cf. mon article *Revue numism.* 1913, p. 43.

[2]) Cf. p. 86.

[3]) Je suppose ici que le chiffre de 10 campagnes était fixé dès cette époque. Cagnat (dans Saglio-Pottier, *Dict. des Antiq.*, s. v. *Equites*, p. 772) estime que les 600 cavaliers restants étaient des *seniores*.

[4]) Cf. mon article du *Journal des Savants*, 1913, p. 160 sqq.

[5]) Cic., *De Rep.*, II, 22. Cf. p. 88.

[6]) Steinwender, *Die römische Bürgerschaft in ihrem Verhältnis zum Heere*, p. 18 sqq.

Ces chiffres paraîtront encore assez faibles en regard des 250.000 citoyens (et plus) que donnent les listes du cens. Mais ces listes soulèvent une difficulté. Commençant dès 293, [1]) elles enregistrent depuis lors, pendant tout le IIIe siècle, des chiffres oscillant entre 250.000 et 300.000, sans écart sensible. Autrement dit, l'incorporation de la Sabine et du Picénum n'y est pas marquée. Il y a là une difficulté dont j'avoue ne pas voir la solution. [2]) Pour la seconde moitié du IIIe siècle, le chiffre de 270.000 mâles adultes, impliquant une population totale de 1 million d'âmes (40 au kmq), est bien attesté.

Un quart de siècle plus tard (264), l'Etat romain a encore accru quelque peu son territoire.[3]) Il couvre maintenant 25.000 kmq, étendue qu'il ne dépassera plus jusqu'à la guerre d'Hannibal.

La dépréciation de l'as s'est achevée. On en est à l'as sextantaire (environ 50 grammes), qui ne représente plus que $^1/_3$ de l'ancienne valeur. [4])

C'est maintenant par milliards d'as qu'il faut compter le capital romain.

Depuis 269, Rome frappe de la monnaie d'argent : l'unité est le denier, qui représente une forte drachme (4,55 gr.) Sa valeur est fixée à 10 as. [5])

On voit qu'il faut chercher aux environs de 100.000 talents la somme équivalente au chiffre d'as nécessaire.

Dans tout ceci, nous n'avons tenu compte, pour clarifier l'exposé, que des faits monétaires. Nous avons raisonné comme si le mouton, qui représentait 10 as libraux, représentait 20 as demi-libraux, 60 as sextantaires, comme si le bœuf, au lieu de 100 as libraux, représentait 600 as sextantaires. Remarquons que ces chiffres correspondraient à 6 deniers, à 60 deniers, et seraient encore faibles par rapport aux prix des mêmes denrées dans la Grèce du IVe siècle. [6])

---

[1]) Cf. ces listes dans Nissen, *Ital. Landesk.*, II, p. 111-112.

[2]) Voir un effort de Mr. Frank (*Klio*, 1911, p. 367 sqq.) pour prouver que les annalistes romains ont postdaté l'incorporation de la Sabine. Cf. un texte de Diodore, XX, 95, sur les Péligniens .. Mais ce serait une question à traiter à part.

[3]) Beloch, *Der italische Bund*, p. 72. Je retranche l'Etrurie du S., dont l'incorporation me paraît douteuse.

[4]) Ces faits sont bien connus. Voir en dernier lieu Barclay V. Head, *Hist. Num.*, p. 19 sqq.

[5]) Voir De Sanctis, *Storia dei Rom.*, II, p. 489.

[6]) Sur ce point, cf. Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., II, I, p. 94 sqq.

Mais laissons ce mouton, et même ce bœuf. L'important est que le phénomène monétaire s'est compliqué certainement d'un phénomène économique, la hausse des prix. Phénomène très complexe celui-là, et que l'état misérable de notre documentation ne permet pas de préciser pour l'époque qui nous occupe. Nous n'avons de données sur l'évolution qu'à l'époque où elle est achevée, à la fin du IIIe siècle.

Retenons seulement que les chiffres que nous avons donnés plus haut ne sont, dès 264, que des *minima*.

On voit ce qui ressort de tout ceci pour l'échelle censitaire.

Si les censeurs ont maintenu l'échelle servienne, les chiffres qu'elle comportait ne représentaient plus du tout la même valeur. Il serait normal que le nombre des citoyens de chaque classe eût augmenté considérablement. En tous cas, l'institution était complètement faussée.

Il serait naturel de supposer que les censeurs eussent tenu compte du fait monétaire, sinon du fait économique, beaucoup plus subtil à observer. [1]) Ils savaient que l'as ancien équivalait aux $^2/_5$ du denier, que l'as nouveau en était le 10e. De fait, on voit alors beaucoup de tarifs multipliés par 4. [2]) On est donc tenté de conjecturer qu'on a fait de même pour l'échelle servienne.

Un renseignement de Polybe permet un certain contrôle. Il est dérivé du cens de 231. Il fixe à plus de 20.000 le nombre des citoyens de cens équestre. [3])

Si le cens en question était toujours de 100.000 as, l'effectif de la classe donnerait, pour le capital représenté, un minimum de 40.000 talents, qui paraît faible pour l'époque. Il est vrai qu'il pouvait être dépassé de beaucoup.[4])

Si le cens équestre était de 400.000 as, la richesse de la classe représenterait un minimum de 100.000 ou 150.000 talents. Il faudrait supposer le capital national romain porté dès lors à 300.000 talents au moins. Le chiffre n'est pas démesuré. [5]) A cette époque, pour que le *tributum ex censu* correspondît à l'entretien de 4 légions, il fallait qu'il fût de 300 ou 400 talents.[6]) Or, il représentait $^1/_{1000}$ du capital. Au temps de la guerre d'Hannibal, alors que 80.000 Romains mobi-

---

[1]) C'est ce que j'ai supposé par exemple dans mon article *Revue des Et. hist.*, mai-juin 1913.

[2]) De Sanctis, *Storia dei Rom.*, II, p. 489.

[3]) Pol. II, 24, Cf. mon article des *Séances et Travaux de l'Acad. des Sc. Mor.*, 1919, p. 87.

[4]) Les analogies modernes conduiraient pourtant à ne multiplier que par 1, 3 ; ou 1, 5 ; ou 1, 6.

[5]) Cf. mon article précité, p. 83 sqq.

[6]) *Ibid.*, p. 85.

lisés ne le payaient pas,[1]) il rapportait 132 talents par an.[2]) Seulement, la part possédée par les 20.000 ou 25.000 chevaliers paraît cette fois bien forte : rappelons qu'alors le nombre total des citoyens était de 270.000.

Il serait pourtant étrange que les censeurs eussent laissé passer une réforme aussi nette que l'introduction du denier et de l'as sextantaire sans toucher aux chiffres du tableau des centuries : il faudrait alors supposer chez eux une intention de réforme démocratique dont il y aurait lieu d'être surpris. Ils ont pu multiplier les chiffres par un facteur inférieur à 4 : 2 ou 3. Le chiffre 3, qui correspondrait brutalement au passage de l'as semi-libral à l'as sextantaire, conviendrait bien : il ne faut pas supposer chez des administrateurs aussi archaïques des procédés trop compliqués. Le cens de la 1re classe aurait donc passé de 100.000 as à 300.000, et probablement les autres cens auraient été modifiés à l'avenant.

Ce qui est sûr, c'est que, si le cens équestre était resté fixé à 100.000 as, moins de 2 talents, il ne correspondait plus qu'à des « ombres de chevaliers ». Au temps de la guerre d'Hannibal, Rome est entrée, comme la Sicile vers 300, [3]) dans les conditions générales de la vie du monde hellénistique. Le prix de l'hectolitre de blé y est normalement de 10 drachmes, comme en Orient. [4]) La rançon des prisonniers y est à peu près de 500 drachmes par cavalier, de 300 par fantassin : ce sont des prix qu'on rencontre en Orient. [5]) Ajoutons que le cheval d'armes y est dès lors de 1000 deniers, et que son entretien coûte 200 deniers par an. [6])

Dans ces conditions, il est difficile que l'hectare de terre n'y représente pas plusieurs centaines de drachmes, comme en Orient.[7]) Un chevalier ne serait donc propriétaire que de 10 à 20 hectares, même en supposant sa fortune toute en terres. Or, Caton considère comme bien normal de chevalier une terre de 60 hectares [8]) : même pour des vignes, il ne considère pas un bien de moins de 25 hectares.

---

[1]) Ed. Meyer, *Sitzungsber. Akad. Berlin*, 1915, p. 953 sqq.
[2]) De Sanctis, *Storia dei Rom.*, III, 2, p. 627.
[3]) Cf. Carcopino, *La loi de Hiéron*, p. 56 sqq.
[4]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, III, p. 196. Pol., IX, 11 *a*.
[5]) *Ibid.*, p. 196. T. Live, XXII, 58.
[6]) T. Live, I, 43.
[7]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, III, p. 196. et le chap. XII, ici même.
[8]) Cf. en dernier lieu Gummerus, *Klio*, Supplem. 5, p. 17, 19.

X.

LE CAPITAL ROMAIN VERS 200 AV. J.-C.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce fait que l'organisation centuriate du temps d'Appius Cæcus (même si, comme il est infiniment probable, elle avait été retouchée à la suite de l'introduction de la monnaie d'argent en 269) ne répondait plus à la situation économique et sociale de la seconde moitié du IIIe siècle. [1]) Le fait est qu'elle fut révisée de nouveau, vraisemblablement par les censeurs de 220 (dont le fameux Flaminius), et que, par le fait même qu'on appliqua le principe ancien — proportionnalité des voix de chaque classe au capital représenté — la répartition des centuries fut tout autre. [2]) Il faut ajouter que, dans la répartition des citoyens entre les centuries, on tint cette fois compte de leur origine tribuaire, ce qui amena probablement le remaniement des tribus en 179. [3]) Mais ceci est en dehors de notre sujet.

Un texte relatif à l'année 214 a paru donner l'échelle nouvelle : 1 million d'as, 300 000 as, 100 000 as, 50 000 as. Nous y avons ajouté la démarcation de 4000 as, qui fixait le minimum nécessaire pour le service légionnaire. [4]) Au reste, le comput en as n'est plus, par la suite, qu'une fiction maintenue par le traditionalisme romain — fiction qui, à partir de 217, ne répondit plus à la réalité monétaire, puisque les as nouveaux équivalaient, non pas au 10e, mais au 16e de denier.[5]) Les vraies unités furent désormais le *denier* de 3 gr. 89

---

[1]) Le courant commercial avec l'Orient n'était pas encore si bien établi, vers 250, qu'il ne pût y avoir encore des années de bon marché extraordinaire à Rome: en 250, on eut 12 livres d'huile pour 1 as (Pline, XV, 1). Cf. Mommsen, *Röm. Gesch.*, 6e éd., I, p. 836.

[2]) Cf. mon article : *Journal des Savants*, 1913, p. 160 sqq.

[3]) T. Live, XL, 51. Le passage est trop vague pour qu'on puisse préciser davantage : mais il y est question des *questus*.

[4]) C'est le texte : T. Live, XXIV, 11, déjà exploité par Guiraud et Lacour-Gayet, *Hist. rom.*, p. 60-61. Le chiffre de 400 dr. dans Polybe, VI, 19.

[5]) Cf. un exemple curieux du changement : Piganiol, *Rech. s. les jeux romains*, p. 16-17. Cf. Willers, *Gesch. der röm. Kupferprägung*, p. 75.

et surtout le *sesterce*, qui en était le 1/4: couramment les écrivains grecs assimilent le denier à la drachme, de 6000 au talent.

L'important est pour nous de voir ce que représentaient ces chiffres de 400 000, 120 000, 40 000, 20 000 et 1600 sesterces.

Nous franchirons l'époque critique de la guerre d'Hannibal pour nous placer au sein de l'Italie de la première moitié du IIe siècle. C'est une époque de paix intérieure, favorable par conséquent à l'examen des conditions moyennes de l'économie sociale. En même temps, c'est une époque sur laquelle, grâce à Caton et à Polybe, nous ne manquons pas de renseignements contemporains, venant d'auteurs compétents.

A la suite de la guerre d'Hannibal et des confiscations de territoires qu'elle entraîna, le domaine romain est monté à près de 40 000 kmq. [1]) C'est à peu près le tiers de l'Italie péninsulaire. L'occupation du pays entre l'Apennin et le Pô allait s'accomplir dès la première moitié du IIe siècle, mais les chiffres qu'enregistra Polybe, lors de son voyage dans le pays vers 150, et qui le stupéfièrent, prouvent à l'évidence que le courant commercial n'était pas encore établi avec le reste de l'Italie. [2]) Nous laisserons donc les terres gauloises en dehors de notre étude.

Quelle était la part faite au blé? Elle était encore grande. Les registres du cens accusent alors près de 300 000 citoyens, soit, pour le territoire romain, une population qu'on peut évaluer à près de 1 million 1/2, esclaves compris. [3]) La consommation correspondante est de 5 millions d'hectolitres. Mais nous sommes à l'époque où le territoire ne va plus nourrir ses habitants. Laissons de côté l'importation intra-italienne: le domaine romain est désormais dispersé par toute l'Italie, les conditions générales y sont les mêmes que sur le territoire des alliés, et il n'y a aucune raison de supposer que le premier reçoit du second plus qu'il ne lui donne. La plaine du Pô, nous l'avons vu, n'entre pas encore en ligne de compte. En revanche, depuis la conquête de la Sicile en 241, et surtout depuis la reconquête en 210, l'île fournit un appoint sérieux, au moins pour la population, déjà considérable, de la capitale. [4]) Et même le blé plus lointain intervient, au moins à titre exceptionnel. [5]) Bref, les 5 millions d'hecto-

---

[1]) Beloch, *Der ital. Bund*, p. 73.

[2]) Pol., II, 15.

[3]) Cens: Nissen, *Ital. Landesk.*, II, p. 113-4. Sur les esclaves, Beloch, *Bevölk.*, p. 418.

[4]) Mommsen, *Röm. Gesch.*, 6e éd., I, p. 835.

[5]) Pol., IX, 11 *a*.

litres et les 400 000 ou 500 000 hectares qu'ils supposent ne sont qu'un maximum, qui n'est déjà sûrement plus atteint. Tenant compte de la rotation biennale, nous dirons que la surface cultivée en céréales, en Italie, est maintenant nettement inférieure à 1 million d'hectares.

Que fait-on du terrain qui n'a jamais appartenu à la culture des céréales, ou qui lui est retiré de plus en plus? La grosse part, on le sait de reste, revient au pâturage. Mais une part de plus en plus notable aussi est consacrée aux cultures plus raffinées, surtout à l'olivier et à la vigne, les deux cultures sur lesquelles se porte avant tout l'attention des agronomes italiens.

Il faudrait maintenant évaluer en argent ces différentes catégories de terres. Caton fournit, au moins sur l'une d'entre elles, des renseignements assez précis pour qu'on puisse, sans trop de témérité, serrer les chiffres d'assez près. [1])

Il étudie un domaine situé probablement près de Venafrum, aux confins du Latium et de la Campanie: c'est une plantation d'oliviers, de 240 *jugera*, 60 hectares. D'après les tables d'Héraclée, qui ne sont très éloignées ni dans l'espace, ni dans le temps, il faut concevoir sur chaque hectare 40 arbres produisant à la récolte 1 hectolitre d'olives chacun. [2]) Soit 2400 hectolitres, 150 000 kilogrammes d'olives. Le gros de la production est destiné à la fabrication de l'huile. Dans notre Provence, on considère que les olives rendent 1/4 ou 1/5 de leur poids en huile: le rendement serait donc de 20 000 ou 25 000 kilogrammes d'huile, 70 000 livres romaines. Or, Caton nous donne le prix de l'huile: 25 sesterces pour 50 livres. [3]) Le revenu brut du domaine serait de 8000 deniers environ.

Je n'oublie pas qu'il resterait à tenir compte des olives non broyées, du blé et des cent moutons que Caton signale sur la plantation, [4]) bref de pas mal de revenus accessoires. Mais d'autre part

---

[1]) Caton, *De re rustica*. Analyse du livre dans Gummerus, *Der röm. Gutsbetrieb* (*Klio*, Supplth. 5), p. 15-49.

[2]) Cf. Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 566. On trouvera des rapprochements intéressants dans Gasparin, *Cours d'agric.*, IV. p. 537 sqq. En Provence, une plantation très moyenne représente 42 arbres, produisant chacun (très petite moyenne) 40 kg. d'olive, 10 kg. d'huile. En Corse, on ne comptait guère alors qu'une bonne année sur 5 ou 6, etc.

[3]) Caton, *l. c.*, 22, 3-4.

[4]) Caton, 10, 11, 2.

on considérait que les oliviers ne donnaient à plein qu'un an sur deux.[1]) Tenons-nous en donc au chiffre donné.

L'analyse de Caton permet de se rendre compte des frais d'exploitation. Il compte 13 esclaves, [2]) dont la nourriture représente 40 ou 50 hectolitres de blé, disons 500 deniers. Il est visible par les détails qu'il donne que c'est là le gros des frais de production. Retranchons 1000 deniers en tout du revenu brut. [3]) On voit que le revenu net est satisfaisant: et c'est bien pourquoi Caton préconise ce mode de culture.

Le taux de capitalisation de la terre, dans le monde hellénistique, était très inférieur aux 12 % de l'intérêt de l'argent. Le taux de 7 % paraît courant. [4]) On trouve, à Olymos, à Mylasa, des taux de 4 %, mais dans des conditions particulières (emphythéose). [5]) A 7 %, les 7000 deniers de revenu net donnent, pour la valeur d'une plantation d'oliviers en *plein rapport*, près de 100 000 deniers. Cela représente 1500 à 2000 deniers pour l'hectare.

Caton ne donne, pour aucune autre culture, des détails aussi précis, mais il se livre à une série de comparaisons instructives. Il met trois modes de culture avant l'olivier, surtout la vigne. Il semble considérer que 100 *jugera* en vignes équivalent aux 240 *jugera* en olivettes.[6]) Ceci mettrait l'hectare de vignes, *en plein rapport*, à 4000 deniers. [7])

Le chiffre de la plantation d'oliviers nous donne un maximum pour la terre à blé, que Caton place bien au-dessous. On peut serrer de plus près, puisqu'on sait que 10 deniers étaient un prix courant pour l'hectolitre. [8]) Un hectare, produisant 10 ou 12 hectolitres, rapporterait dans ces conditions plus de 100 deniers. Il est difficile d'abaisser le revenu net à moins de 50 deniers, étant données les faibles charges qui pesaient, à Rome, sur la propriété quiritaire. [9]) Même en

---

[1]) Columelle, V, 8.

[2]) Caton, 10-11.

[3]) Sur le prix des machines, p. ex., Caton, 22.

[4]) Cf. Billeter, *Gesch. des Zinsfusses*, p. 58 sqq.

[5]) Mitteis, *Abh. der Sächs. Gesellschaft d. Wissensch.*, 1903, n° IV, p. 9.

[6]) Caton, 10-11. On a tout à fait l'impression que Caton, considérant qu'un homme a une somme donnée à placer en terres, lui offre au choix les 240 jugères d'oliviers ou les 100 jugères de vignes.

[7]) Columelle, III, 3, donne 1000 deniers : mais il s'agit d'une terre *à planter* en vignes, non pas d'une vigne en rapport.

[8]) Cf. p. 94.

[9]) Le calcul de Guiraud, *Propr. fonc.*, p. 569, qui admet 40 %, tient compte de charges publiques plus lourdes que le *tributum* romain.

admettant que le revenu fût nul une année sur deux, on aura comme minimum un chiffre de 25 deniers: c'est celui que Columelle indique pour l'époque où la culture des céréales était en pleine décadence. [1]) A 7 %, ce chiffre donne, pour l'hectare de terre à blé, environ 400 deniers. On croit bien trouver, à l'époque de César et d'Auguste, la valeur de 1000 ou 1200 deniers, mais je m'interdis d'invoquer les témoignages postérieurs à la révolution des prix consécutive à la conquête.[2]) Je dirai qu'il faut chercher le prix réel entre 400 et 150 deniers, mais beaucoup plus près du premier chiffre.

Quant aux pâturages, Caton répète bien souvent qu'ils valent désormais mieux que la terre à blé, et la pratique des grands propriétaires du IIe siècle confirme son dire. [3]) Il n'en faut pas conclure naturellement qu'un hectare de terre de ce genre vaut plus qu'un hectare de terre à blé, mais qu'il vaut plus *avec le cheptel correspondant.* Si nous prenons par exemple les 200 hectares qui apparaissent comme le minimum d'une propriété de ce genre, [4]) ils pourront valoir 200 000 deniers, avec le cheptel. Sur celui-ci, nous avons quelques indications par les vieilles lois qu'on nous donne comme provenant du IVe siècle, mais qui ne peuvent qu'être postérieures à la conquête de l'Italie. Elles limitaient le droit d'occupation de l'*ager publicus* à 500 *jugera*, et le bétail correspondant à 100 têtes de gros et 500 têtes de petit bétail. [5]) Nous imaginerions donc, sur les 200 hectares, environ 150 têtes de gros et 800 têtes de petit bétail. Sur ce dernier, nous avons une indication de Varron, disant qu'aucun mouton n'atteint le prix de 50 deniers:[6]) pour l'époque de Caton, j'aime mieux prendre un prix hellénistique, 20 deniers par exemple. [7]) J'admets aussi que, depuis les lois archaïques, la valeur relative du gros et du petit bétail (10/1) n'ait pas changé. [8]) Dans ces conditions, le cheptel envisagé représenterait déjà 50 000 deniers. Si hasardés que soient ces chiffres, ils permettront, joints au taux infime des frais d'exploitation, qui rendaient ce mode de culture si avantageux, de s'expliquer les 100 000

---

[1]) Colum., III, 3.

[2]) Cf. Mommsen, *Hermès*, 1884, p. 398.

[3]) Cf. le mot de Caton, Jordan, p. 108.

[4]) Mommsen, *Hist. rom.*, I, p. 834.

[5]) *Ibid.*, p. 294.

[6]) Varron, III, 5.

[7]) Plut., *Solon*, 23. Beloch, *Gr. Gesch.*, II, 7 (2e éd.), p. 94 ; III (1re éd.), p. 357.

[8]) Cf. p. 88. Voir, dans le *Dictionnaire* de Saglio-Pottier, l'article *Latifundia* (Lécrivain). On n'y trouve malheureusement pas d'indications sur le prix du cheptel.

deniers représentés par le *saltus* minimum, la valeur même de la terre étant beaucoup plus basse que pour la terre à blé.

Si maintenant je risque une hypothèse sur la part relative des diverses catégories de terre, c'est uniquement pour donner une idée de l'ordre de grandeur des chiffres qui entrent en jeu; je dirais par exemple:

700 000 hectares de terre à blé, valant 300 millions de deniers;
100 000 hectares d'oliviers et vignes, valant 300 millions de deniers;
2 000 000 ha. de pâturages, valant 800 millions de deniers. [1])

Sur la propriété bâtie, nous n'avons d'indications que pour une époque plus tardive. Nous savons qu'un loyer de 3000 sesterces, à Rome, était considéré, dès la seconde moitié du IIe siècle, comme infime. [2]) Nous savons que la vente des terrains vagues du Capitole, en 89, rapporta 1 million de deniers environ. [3]) Il faut imaginer à Rome, dès le IIe siècle, bien des maisons représentant plusieurs dizaines de milliers de sesterces. Si l'on suppute que 10 000 maisons de 10 000 sesterces représenteraient déjà 25 millions de drachmes, on se fera quelque idée de ce que pouvait représenter la propriété bâtie à Rome et dans les municipes du territoire romain.

Du capital mobilier, l'élément qui nous échappe le moins est le capital servile. M. Beloch a fait justice des exagérations qui avaient cours à ce sujet, mais enfin, dès le temps de Caton, les esclaves se comptaient certainement par centaines de mille. [4]) Nous avons vu que le prix de 500 deniers était normal au temps d'Hannibal, mais il n'est pas douteux que l'afflux de la main-d'œuvre servile, au siècle suivant, l'a fait baisser. [5]) 100 000 esclaves, à 300 deniers, représenteraient 30 millions de deniers.

Le reste ne pèse guère en regard de pareils chiffres. En 183, Caton considérait que la valeur des objets mobiliers pouvant être

---

[1]) Je n'isole pas l'*ager publicus*. On sait assez avec quelle désinvolture les éleveurs se l'appropriaient. Voir un exemple amusant dans Cicéron, *p. Rab. perd.*, 24; *p. Flacco*, 32, 51, 70 sqq.

[2]) Plut., *Sylla*, 1. Cf. Diod., XXXI, 18.

[3]) Pline, XXXIII, 3, 5. Cf. Nissen, *Ital. Landesk.*, II, p. 516.

[4]) Beloch, *Bevölk.*, p. 418 sqq. Cf. le même, *Klio*, 1903, p. 484, 490.

[5]) Cf. p, 94. Je laisse de côté les prix exceptionnels, et ne considère que l'esclave agricole courant: Wallon, *Hist. de l'esclav.*, II, p. 159 sqq.

considérés comme de luxe dans une famille, ne devait pas dépasser 1500 drachmes. [1])

Si je donne ces indications, c'est uniquement pour faire sentir l'importance relative des facteurs inscrits au cens. Si la valeur du capital immobilier (propriété bâtie comprise) est estimée 300 000 talents, la valeur du capital servile sera de 30 000 talents, la valeur des objets mobiliers de 3000. Il reste le facteur qui nous échappe absolument: l'argent liquide. Je me bornerai à dire qu'à une époque où le cuivre n'avait pas encore absolument le caractère de monnaie d'appoint [2]), il ne faudrait pas s'en exagérer l'importance relative.

Ces notions générales nous permettent de nous faire quelque idée de ce que représentent les chiffres du cens.

La fortune de 1 000 000 d'as (anciens), de 400 000 sesterces, de 100 000 deniers, équivaut, en terres, aux 60 hectares d'oliviers et aux 25 hectares de vignes de Caton. Elle représenterait entre 100 et 200 hectares de terre à blé, 200 hectares de pâturages environ. A la terre, il faut ajouter la *villa* et la *familia* correspondantes. C'est bien ainsi que nous concevons un bien de chevalier romain. Il faut toutefois se mettre en garde contre une équivoque. Belot a prouvé que les Romains n'avaient jamais conçu, et pour cause, un cens équestre distinct du cens maximum. [3]) Mais un Romain du IIIe siècle n'eût pas compris si on lui avait parlé d'ordre équestre. Il connaissait seulement les 18 centuries de cavaliers, et la Ire classe centuriate: et il parlait encore ainsi au temps des Gracques. [4]) L'ordre équestre était en germe dans la Ire classe « servienne », mais il n'a été constitué proprement qu'à la fin du IIe siècle, avec le développement de la fortune mobilière. Ajoutons que, dès la 1re moitié du siècle, cette fortune de 16 ou 17 talents n'est plus énorme à Rome: Paul-Emile n'est pas considéré comme opulent, et il a 60 talents! [5])

La fortune de 300 000 as, 120 000 sesterces, 30 000 deniers, caractérise encore un Romain aisé, ayant 40 ou 50 hectares, mais ne pouvant déjà plus faire de l'élevage en grand. La loi Voconia

---

[1]) Plut, *Caton*, 18.

[2]) Cf. Willers, *Gesch. d. röm. Kupferprägung*, p. 23. L'afflux de l'argent en Italie ne commence qu'avec les grandes guerres d'Orient.

[3]) Beloch, *Hist. des chevaliers*, et *De la révol. écon. et monét.*

[4]) Cf. la loi des récupér., C. I. L., t. I, p. 81, 37-38.

[5]) Plut. *P. Emile*, 39.

(169) semble considérer la succession de 100 000 sesterces comme la limite de celles pour lesquelles il vaut la peine d'édicter des mesures somptuaires. [1])

La fortune de 100 000 as, 40 000 sesterces, 10 000 deniers, équivaut à peu près aux 40 ou 50 *jugera* qu'on distribue aux fantassins dans les colonies latines. [2]) Elle définit ceux qui combattent avec l'armure complète. [3]) Une loi de la première moitié du siècle exige des affranchis, pour les admettre comme citoyens de plein-pied, 30 000 sesterces en *biens-fonds*, donc à peu près cette fortune. [4]) Scaurus, ayant hérité de 35 000 sesterces avec 6 esclaves, est à la limite de la pauvreté. [5])

La fortune de 50 000 as, 20 000 sesterces, 5000 deniers, définit le paysan pouvant encore, à la rigueur vivre sur son fond avec sa famille. [6]) Le citoyen qui n'a que 4000 as a tout juste 2 *jugera* avec une maisonnette: il ne peut plus se soutenir qu'en travaillant chez le voisin, comme fermier, ou — les Romains ne pratiquant guère ce mode de tenue — comme journalier agricole. [7]) Au-dessous on est *capite census*.

Si maintenant on cherche à se rendre compte de l'effectif des différentes classes, on a une indication directe au moins pour la 1re. Caton, cherchant à porter au maximum la cavalerie romaine, estimait, avec son expérience de censeur, qu'on pouvait obtenir 2200 cavaliers, soit 1800 en défalquant les *sex suffragia* qui sont sans doute des *seniores*. [8]) Le service éxigé étant de 10 campagnes, [9]) on peut estimer que les 10 classes les plus jeunes représentaient environ 2000 hommes, ce qui donne un chiffre de 5000 environ pour tous les *juniores*, de 7000 pour toute la classe.

---

[1]) Cf. Gaius, 2, 274. Dans Gaius, on donne 100 000 as, et il est bien possible que les écrivains postérieurs aient subsistué les sesterces aux as : mais ce n'est pas sûr: Dion Cass. LVI, 10.

[2]) Nissen, *Ital. Landesk.*, II, p. 28. Je ne dis pas, naturellement, que les 50 *jugera* aient été donnés pour faire des citoyens de 3e classe : les colonies considérées sont des colonies latines, et elles sont établies en pays gaulois. Mais le rapprochement est intéressant.

[3]) Pol., VI, 23.

[4]) T. Live, XLV, 15.

[5]) Bloch, *Bibl. Fac. Lettres Paris*, XXV, p. 9 sqq.

[6]) Elle est certainement supérieure aux 7,50 ha. distribués par les Gracques (F. Girard, *Textes*, 7, l. 14, 60, etc.).

[7]) Cf. Gummerus, *Der röm. Gutsbetrieb*, p. 25 sqq.

[8]) Priscien (Jordan, p. 66). De Sanctis, *St. dei Rom.*, IV, p. 602.

[9]) Pol. VI, 19.

Pour les autres classes, si j'ai bien compris le principe de l'organisation centuriate, on peut, à condition de ne pas s'écarter trop de la date de la réforme (220), arriver à certaines approximations pour l'effectif des différentes classes. Les voici :

1re classe	7 000	citoyens
2e »	20 000	»
3e »	10 000	»
4e »	25 000	»
5e »	70 000	» [1]

L'effectif des deux premières classes explique que Polybe ait fait dire à un de ses personnages : « A Rome, vous trouvez naturel qu'un petit nombre de riches décident de tout ». [2] L'effectif de la 3e et aussi de la 4e marque bien le fléchissement déjà prononcé de la proprieté moyenne. L'effectif des 5 classes, représentant plus de la moitié des 250 000 ou 300 000 citoyens, explique comment Rome a pu fournir l'effort militaire d'où est sortie la conquête du monde : on sait du reste que cet effort a usé la catégorie sociale sur laquelle il a porté. [3]

Mais ici nous nous intéressons d'abord à la répartition de la richesse. Or, on déduit des chiffres donnés les minima suivants :

1re classe	100 000	d.	7 000	h.	700	millions
2e »	30 000	»	20 000	»	600	»
3e »	10 000	»	10 000	»	100	»
4e »	5 000	»	25 000	»	120	»
5e »	400	»	70 000	»	30	»

J'appelle encore l'attention sur ce fait que le chiffre total, 1500 millions, 250 000 talents, ne représente qu'un minimum [4]. L'important est de se représenter le degré de concentration qu'avait déjà atteint, au début du IIe siècle, la répartition de la richesse : le phénomène était destiné à s'accentuer encore.

On sait que Belot n'estimait pas les chiffres donnés ci-dessus assez hauts : il postulait, dès les environs de 200 av. J.-C., l'échelle de 400 000, 300 000, 200 000, 100 000 et 50 000 sesterces. [5] C'est, je crois, ne pas tenir assez compte du caractère nécessairement progressif d'une telle évolution. Il y a, de plus, si mal informés que nous soyons, des indices contraires. Vers 150, Scaurus, avec 35 000 sesterces

---

[1] Cf. Cavaignac, *Journ. Sav.* 1913, p. 165.

[2] Pol., dans T. Live, XXXIV, 31.

[3] Cf. mon article : *C. R. Acad. Sc. Mor.*, août 1914.

[4] Sur le coefficient par lequel il faudrait multiplier ce minimum, cf. mon article : *C. R. Acad. Sc. Mor.*, juillet 1919.

[5] C'est tout l'objet du travail : *De la révol. écon. et monét.*, Leroux 1885.

et 6 esclaves, est certainement loin du cens équestre: on le considère comme déchu, il sert comme *cornicularius*, et non comme cavalier. J'ai peine néanmoins à me le représenter comme n'étant même pas classé, et votant avec la foule du prolétariat.[1]) Au surplus, les consirations que donne Belot ne sont probantes que pour le Ier siècle, et alors est intervenue une nouvelle transformation, la hausse des prix consécutive de la conquête du monde. Mais cette époque sort du cadre de mon étude. Je m'arrête à l'époque où l'Etat romain rentre encore dans le type général des grands Etats hellénistiques.

Nous avons cherché à reconstituer la somme de capital qui pouvait être inscrite sur les registres d'un censeur du début du IIe siècle, de Caton par exemple (184-3). Il reste à confronter le résultat avec ce que nous savons des autres grands Etats contemporains.

Le territoire romain, avons-nous dit, n'était que le tiers de l'Italie péninsulaire. On serait donc tenté de conclure que, si toute la péninsule eût été soumise au cens romain, il aurait accusé une somme triple des 300 000 talents environ que nous avons trouvés. Mais on se rappellera que le territoire romain comprenait la plus grande ville de l'Italie, sa province la plus fertile, et quelques uns des districts privilégiés. [2]) On cherchera le chiffre réel entre 500 000 talents et 1 million.

Le revenu correspondant est, s'il s'agit de revenu foncier, de 7 %. Mais, même avec les modes de culture particulièrement favorables, le revenu brut doit être supposé notablement supérieur. De plus, les capitaux non agricoles rapportaient couramment 12 %. [3]) Bref, l'ordre de grandeur du revenu national, par rapport au capital, doit être cherché aux environs de 10 %.

Si ce revenu eût été taxé sur le pied usuel de la dîme, le budget romain eût été compris entre 5000 et 10 000 talents. Ici, nous manquons de contrôle direct, l'Etat romain se distinguant par le peu de développement de la fiscalité. Le *tributum* des citoyens était de 1 pour

---

[1]) Bloch, *Bibl. Fac. Lettres Paris*, XXV, p. 11. Pour moi, le relèvement des cens se placerait bien à l'époque de l'incorporation des Italiens, entre 90 et 80.

[2]) Cf. la carte dans Beloch, *Der Ital. Bund*, carte II. Je laisse toujours la Gaule Cisalpine de côté.

[3]) Du moins dans le monde hellénistique : Billeter, *Gesch. des Zinsfus es*, p. 58 qq. Quant au taux de 8 ou 4 %, M. Appleton en a fait justice: *Nouv. Revue histor. du Droit*, 1919, p. 467 sqq.

1000 du capital, soit de 1 pour 100 du revenu. [1]) Et nous ignorons s'il existait quelque chose d'analogue chez les alliés italiens. [2])

Mais nous avons l'exemple d'un pays que Rome exploitait déjà suivant les principes hellénistiques: la Sicile. Là, on prélevait la dîme de la récolte de 3 millions d'hectolitres environ. [3]) A 10 deniers l'hectolitre, l'équivalent de cette dîme (qu'on prélevait en nature) représente 500 talents. Si l'on ajoute la dîme des autres produits, le droit de douane de 5 %, etc., on verra que Bome tirait de l'île plusieurs centaines de talents, peut-être 1000. [4]) Le régime appliqué à cette première province fut considéré ensuite comme privilégié. Appliqué à l'Italie, qui était 5 fois plus grande, on voit ce qu'il aurait donné. [5])

Comparons maintenant avec ce que nous savons des autres Etats.

Carthage, après la guerre d'Hannibal, réduite à 50 000 kmq. en Afrique, avait un budget de 3000 talents. Au temps où elle possédait l'Espagne méridionale (250 000 kmq.), on a évalué avec vraisemblance ses ressources annuelles à 6000 talents.[6])

La Macédoine était un Etat beaucoup plus petit que l'Italie: au temps de Philippe V et de Persée, elle ne comprenait que 50 000 kmq. Or, elle paya aux Romains, après 197, 50 talents par an. Ce qui n'empêcha pas ses rois de mettre chaque année 500 talents de côté, en entretenant la plus belle armée qu'elle eût eu depuis Alexandre. Ceci suppose bien un budget de 1000 ou 2000 talents. [7])

La Syrie était beaucoup plus grande: 600 000 kmq. sans l'Iran central, mais avec combien d'espaces désertiques! Or, les prédécesseurs de ses rois avaient prélevé sur ce territoire 11 000 talents par an. Et, si les Séleucides eurent de la peine à payer l'indemnité romaine de 1500 talents par an, cela tient à la désorganisation de la monarchie. [8]) Nous reviendrons tout à l'heure sur cet État.

---

[1]) Cf. De Sanctis, *St. dei Romani*, III, 2, p. 627 et mon article ; *C. R. Acad Sc. Mor.*, juillet 1919.

[2]) Marquardt, *Organ. financ.*, p. 227 (trad. franç.) semble admettre que oui.

[3]) Cf. Carcopino, *Vierteljahrschr. f. Sozial- u. Wirtschaftsgesch.*, 1905, p. 128 sqq.

[4]) La douane de Syracuse, en pleine période des pirates, rapporte plus de 60 000 sesterces en peu de mois, et il y avait cinq autres circonscriptions douanières (cf. Cic., *Verr.*, II, 75, 185).

[5]) Cf. encore, sur l'impôt sicilien, Carcopino, *La loi de Hiéron.*

[6]) Kahrstedt, *Gesch. der Karthager*, III, p. 137 : l'auteur semble admettre que les populations de la Bétique ne furent pas soumises à la dîme.

[7]) Beloch, *Gr. Gesch.*, III, p. 366. De Sanctis, *St. dei Rom.*, IV, p. 282.

[8]) Beloch, *Gr. Gesch.*, p. 344. Cavaignac, *Hist. de l'antiq.*, p. 341, 342.

Je n'insiste pas sur l'Egypte, qui ne comprenait guère que 50 000 kmq. utiles. Elle avait eu 14 000 talents de revenu, et, au temps du déclin, elle en rapportait encore 6000 à ses rois. Mais, ici, la fiscalité était développée à l'extrême: la monarchie lagide était, à ce point de vue, aux antipodes de l'Italie romaine. [1])

On voit que les ressources que nous avons trouvées à l'Italie catonienne, exploitées dans les mêmes conditions que celles des Etats comparables, auraient donné un budget qui s'insère très naturellement entre celui de la Macédoine et celui de la Syrie.

Tout ceci en supposant que l'Italie méridionale et centrale, vers 200, fût entrée dans le régime économique général du monde hellénistique. Tous les indices que nous avons relevés sont en ce sens. Nous avons parlé du prix du blé et des esclaves. Le prix de l'huile, 40 deniers l'hectolitre, s'insère entre ceux que nous constatons en Attique, pays privilégié à ce point de vue, et à Délos: 20 drachmes et 70 drachmes.[2]) Aussi, pour combler les lacunes, hélas! énormes, de la tradition romaine, avons-nous toujours eu présentes à l'esprit les analogies hellénistiques. Nous ne pouvons songer ici à les passer en revue; cette fois, nous serions submergés au contraire par les documents. Nous nous bornerons: 1°) à une étude générale de la monarchie séleucide, 2°) à l'examen de deux documents, d'actualité scientifique, qui fournissent l'occasion de revenir sur certains points essentiels.

---

[1]) Beloch, *Gr. Gesch.*, p. 342. Cavaignac, *Hist. de l'antiq.*, p. 125, 131.

[2]) Guiraud, *La propr. fonc.*, p. 561. Pour l'huile, l'Attique est un centre de production. L'Italie le devient au 1er siècle : cf. Pline, XV, 1.

XI.

LES FINANCES DES SÉLEUCIDES.

Il me paraît utile de dire quelques mots des finances de la monarchie séleucide, d'abord parce qu'elles n'ont pas, comme celles de l'Egypte ptolémaïque ou de certains pays égéens, été étudiées autant qu'elles le méritaient, ensuite parce que, vu l'étendue du domaine considéré, elles fournissent certaines indications générales qu'il est bon d'avoir présentes à l'esprit dans l'étude des documents locaux.

Il faut partir encore de la liste des satrapies d'Hérodote. [1]. Je commence par la reproduire telle qu'elle nous est donnée, en remplaçant les dénominations géographiques du Ve siècle par celles qui sont courantes à l'époque hellénistique, et en arrondissant les chiffres qui résultent de la conversion des talents babyloniens en talents attiques. Comme la liste ne nous fournit en tous cas, ici, qu'une première base approximative, il est inutile de chercher une précision pédantesque:

Ionie	450	talents	
Lydie	600	»	
Bithynie - Paphlagonie - Galatie - Cappadoce (½)	400	»	+ ε
Pont	350	»	
Cilicie - Cappadoce [2] (½)	600	»	
Syrie	400	»	
(Egypte	800	»	+ ε)
Arménie	450	»	
Médie - Atropatène [3]	300	»	— ε
	250	»	— ε
Babylone	1200	»	

[1]) Hérod., III, 89 sqq.

[2]) La Cilicie de Darius comprenait certainement des districts cappadociens (Hérod. V, 52).

[3]) Je comprends sous ce nom les 18e et 15e nomes, Matiènes-Alarodiens et Caspiens avec Saces: ces Saces sont pour moi ceux de la Sacasène de Strabon (XI, 8, 4).

Médie	400	talents	
Caspiens	250	»	— ε
Bactriane	400	»	+ ε
Parthie - Sogdiane - Arie	350	»	
Susiane	350	»	
Perse [1])	x		
Carmanie	700	»	
Gédrosie	450	»	
Arachosie	200	»	
(Inde	4680	»	)

Il faut s'arrêter un instant sur les chiffres relatifs aux provinces iraniennes. Il n'y a pas de raison pour que les Ioniens qui ont été en contact avec l'administration de Darius ne les aient pas connus (quoique moins bien que les chiffres des provinces maritimes) et, quelque suspicion qui flotte sur tel ou tel de ces chiffres (ceux de la Carmanie et de la Gédrosie sont étranges), nous n'avons aucun moyen de les corriger, sans tomber dans une critique purement impressionniste. C'est à un autre point de vue qu'ils soulèvent une difficulté de principe. Comme la Babylonie même ne connaissait pas encore la monnaie, on se demande quelle pouvait être alors la circulation métallique sur les hauts plateaux de l'Iran. Les taxateurs perses ont pu en Médie ou en Bactriane, tout aussi bien qu'en Asie-Mineure, évaluer grossièrement la surface cultivée, s'informer du rendement moyen, et déduire de ces données la dîme exigible. Mais suivant quelle règle ont-ils opéré la conversion en argent ? Se sont-ils basés, par exemple, sur les prix babyloniens ? Nous ne savons. Nous prendrons ces chiffres pour ce qu'ils représentaient sans doute aux yeux des Achéménides eux-mêmes : un aperçu de la valeur économique relative des différentes provinces. Les tributs, dans l'Iran, n'ont dû être acquittés, effectivement et intégralement, en argent, qu'à l'époque grecque.

Les tributs fixés par le grand Darius sont-ils restés immuables jusqu'à la fin de la période achéménide ? A propos de la révolte générale des satrapies occidentales (vers 362), une notice, empruntée à un historien grec du IVe siècle, nous porte à en douter.[2]) A ce moment, l'Egypte, la Syrie, la Cilicie, la Lydie, l'Ionie, la Phrygie et la Cappadoce, le Pont, se trouvèrent en révolte contre Artaxerxès II. Or, on nous dit que cela coûta au Roi « la moitié de ses revenus ».

---

[1]) Hérod. III, 97.

[2]) Diod. XV, 90, qui a pris le renseignement probablement dans Ephore ou Théopompe.

Si nous nous reportons à la liste d'Hérodote, il ne lui manquerait guère plus de 3600 talents, et il lui en resterait plus de 5000 talents. On en a conclu que les tributs des hautes provinces avaient été exagérés par Hérodote. [1]) Mais leur élévation par rapport aux autres est purement apparente, si l'on considère l'immensité du domaine sur lequel ils portent, et, encore une fois, nous n'avons aucun moyen de les critiquer. J'aime mieux admettre que les tributs des provinces maritimes avaient dès lors augmenté. Mausole, en Carie, tout en s'acquittant de son tribut vis-à-vis du grand roi, arriva, non sans peine, il est vrai, à se faire d'assez beaux revenus. En tous cas, il n'y aurait rien que de naturel à supposer que l'évolution à laquelle nous allons assister eût déjà commencée: nous allons bientôt rencontrer des données plus précises qui l'attestent.

La première est relative à la mort d'Alexandre (323). On nous assure qu'à ce moment le revenu annuel de l'empire s'élavait à 30.000 talents. [2]) Cette fois, le bond serait formidable. Or, Alexandre n'avait pas eu le temps de réviser dans le détail les bases de la taxation achéménide, et nous allons voir d'ailleurs que, pour le corps principal de l'empire, Iran et provinces maritimes, on ne trouve que 11.000 talents. On se rappellera, à la vérité, qu'il faut ajouter d'abord la Thrace, la Macédoine et la Grèce. Mais la Thrace, à la fin du Ve siècle, ne représentait qu'un revenu de 400 talents. [3]) Sur la Macédoine, nous n'avons de données précises que pour le début du IIe siècle: elles conduisent à penser que la Thrace et la Macédoine *réunies* ne représentaient même alors qu'un budget de 1000 ou 2000 talents. [4]) La Grèce continentale, nous l'avons vu, même si elle eût payé tribut, n'aurait pas représenté l'équivalent du monde égéen qui, vers 400, pouvait payer 1000 talents de tribut. [5]) Bref, j'estime qu'on ira loin en accordant 3000 talents pour les provinces européennes d'Alexandre. D'autre part, en Egypte, Cléomène de Naucratis avait commencé à tendre les ressorts de la machine fiscale, mais le système perfectionné qui a fait suer au pays des milliers de talents n'est pas antérieur à Philadelphe. [6]) Reste encore à tenir compte de l'Inde. Nous n'avons ici que le chiffre donné par Hérodote pour le temps de Darius: 4680 talents.[7])

---

[1]) Beloch, *Griech. Gesch.*, 2e éd., II[1], p. 3 sqq.

[2]) Justin, XIII, 1.

[3]) Thucyd., II, 97.

[4]) Beloch, *Gr. Gesch.*, 1re éd., III, p. 346.

[5]) Cf. p. 48.

[6]) (Arist.), *Econ.*, II, 33, 35, prouve que le système perse fonctionnait encore sous Cléomène.

[7]) Hérod., III, 94-95.

En lui-même il n'est pas inconcevable pour un pays comme le Pendjab, qui était déjà incomparablement plus peuplé que l'Iran. [1]) Mais, comme l'historien ionien ajoute que ce tribut était exigible en poudre d'or, il est permis de se défier. Compte tenu de tout cela, il est très difficile de s'expliquer les 30.000 talents d'Alexandre, et nous admettrons plutôt une bévue de Justin, qui seul nous les atteste.

Il vaut mieux venir tout de suite au chiffre qui nous est donné pour l'époque de l'apogée d'Antigone (315-312), et qui, cette fois, vient très probablement d'un témoin contemporain, Hiéronyme de Cardie. [2]) A ce moment, Antigone dispose, dans l'Asie antérieure, à peu près de ce qui avait été le domaine achéménide. Peut-être certains districts voisins de l'Indus lui échappent-ils, mais la Perse paie maintenant tribut. D'autre part, il est permis de croire que la Médie Atropatène, l'Arménie, le Pont, sont dès lors des circonscriptions récalcitrantes. Défalcations faites, il reste un domaine qui payait à Darius environ 7000 talents, et on nous dit qu'il en paie maintenant 11.000. C'est une augmentation de 4000 talents, que nous ferons porter sur les provinces occidentales. Mais jusqu'à quelle limite, vers l'Est, faut-il étendre cette appellation ?

On pensera d'abord aux provinces les plus voisines du milieu proprement grec, à l'Ionie, à la Lydie, à la Phrygie-Cappadoce. Si l'on suppose que l'augmentation a porté exclusivement sur ces trois provinces, elle a élevé leur tribut de 1500 à 5500 talents. Répartie au prorata du tribut achéménide, elle donnerait un tableau comme celui-ci :

Ionie	plus de 1500 talents;
Lydie	plus de 2000 talents;
Phrygie-Cappadoce	1500 talents.

Ce sont les provinces qui sont entrées dans le domaine de Lysimaque après la bataille d'Ipius (301) et qui lui ont permis de faire figure de puissance financière. Lorsqu'il succomba en 281, laissant ce domaine aux Sèleucides, on sait qu'il y avait, rien qu'à Pergame, une réserve métallique de 9000 talents. [3])

Seulement, il est permis de croire que déjà la Cilicie et la Syrie participaient à la même transformation économique. Nous en avons des indices, qui malheureusement ne permettent pas de précisions chronologiques. Par exemple, nous savons qu'en Judée, au temps de

---

[1]) Strabon, XV, I, 33.
[2]) Diod., XIX, 56.
[3]) Paus., I, 8, 1; 16, 4.

Néhémie (Ve siècle), la redevance due au temple était de 1/3 de sicle par tête. [1]) Comme il s'agit du sicle médique, ceci représente un poids d'environ 3 grammes. Or, plus tard, à une époque indéterminée, elle est portée à 1/2 sicle, et il s'agit, au moins à l'époque hellénistique tardive, du sicle-statère, c'est-à-dire du tétradrachme. Le 1/2 sicle est alors le didrachme, connu par les Evangiles, environ 9 grammes.[2]) Le taux a à peu près triplé. Des indices de ce genre ne permettent pas, encore une fois, de dire où en était le changement au début du IIIe siècle. Mais on peut affirmer que, dès lors, la Cilicie payait plus que les 600 talents de Darius, et la Syrie, même amputée de la Palestine (qui alors obéissait aux Ptolémées), plus que les 400 talents

En revanche, nous avons des indications contraires pour les pays situés plus à l'Est, et ce, par les documents babyloniens. En voici un, par exemple, qui date de 273[3]), et où nous trouvons les prix suivants:

En novembre:

Froment (?), 1 pi (=36 qa) Dattes, 2 pi (= 72 qa) Orge, 120 qa Is-bar, 1 1/2 qa Dattes pas mûres, 8 qa Sésame, 21 qa 5 mines de laine	pour 1 šeqel d'argent

En mars:

Froment (?), 1 pi (= 36 qa) Dattes, 100 qa Orge, 120 qa Dattes pas mûres, 8 qa Sésame, 15 qa 5 mines (?) de laine	pour 1 šeqel d'argent

Retenons surtout le prix de l'orge. Le *qa* étant de 8 décilitres et le šeqel représentant probablement le vieux sicle de 8 ou 9 grammes, ce prix est de 2 drachmes l'hectolitre (même en prenant le sicle-statère, on n'a qu'un prix de 4 drachmes, encore éloigné du prix de 10 drachmes de la Méditerranée.)

Le même document semble indiquer un effort du gouvernement pour acclimater « le prix grec », mais cet effort, en tous cas n'a pas produit d'effet durable, si nous en croyons un autre document, de 233-232 celui-là. [4]) Il nous donne:

[1]) Néh., 10.

[2]) Exode, 30, 13. Cf. Schürer, *Gesch. d. Jüd. Volkes*, II, p. 259.

[3]) Epping et Strassmaier, *Zeitschr. f. Assyr.*, VII, p. 226 sqq.

[4]) *Ibid.*, p. 236 sqq.

En octobre:

Froment, 48 qa, puis 39 qa, puis 36 qa + ε Dattes pas mûres, 30 qa Sésame, 8 qa Laine, 3 mines 1/3	pour 1 šeqel

En novembre:

Dattes, 36 qa Orge, 126 qa Dattes pas mûres, 18 qa Sésame, 9 qa Laine, 3 mines 1/2	pour 1 šeqel

En décembre:

Froment, 31 qa, puis 38 qa, puis 36 qa Dattes, 36 qa Orge, 132 qa Dattes pas mûres, 30 qa Sésame (?), 3 qa + x Laine, 5 mines 1/2	pour 1 šeqel

En février:

Froment, 39 qa, puis... Laines, 3 mines 1/2	pour 1 šeqel

En mars:

Sésame, 9 qa	pour 1 šeqel.

Il semble qu'on sente une hausse sur certains articles, mais les denrées fondamentales, froment et orge, n'ont pas bougé. D'autres documents confirment l'impression, sans donner des détails aussi caractéristiques.[1]) Et, s'il en est ainsi en Babylonie, on peut conclure *a fortiori* pour l'Iran.

Ces observations permettent de risquer un tableau des revenus de la monarchie séleucide sous les deux premiers Antiochus (280 à 250 environ). Certains districts de l'Arachosie et de la Gédrosie ont alors été cédés aux rois de l'Inde; [2]) nous estimons que la perte est compensée par le tribut de la Perse. Le reste des hautes provinces, en admettant le tarif achéménide maintenu dans l'ensemble, représente environ 4000 talents. La Médie Atropatène (500 talents) et l'Arménie (450 talents) sont censées tributaires, mais à titre de royau-

---

[1]) Cf. Schröder, *Vorderasiat. Schriftdenkm. d. Berl. Mus.*, N° 47, etc.

[2]) Krom, *Hermes* 1909, p. 154.

mes vassaux, et elles n'acquittent probablement pas plus ce tribut que le Pont (350 talents). [1]) Nous estimerons la Syrie, sans la Palestine et la Cilicie, à 1000 talents chacune (?). L'ancienne province de Phrygie-Cappadoce, avec ses 1500 talents, constitue maintenant les Etats indépendants de Cappadoce, Galatie et Bithynie . Reste la Lydie (plus de 2000 talents) et l'Ionie (plus de 1500 talents), mais dont il faudrait défalquer les cités grecques exemptes.[2]) Bref, il ne faut guère dépasser 10.000 talents pour les revenus réguliers de l'empire.

Nous verrons pourquoi ce chiffre n'a pu s'enfler par la suite. Tel quel, d'ailleurs, il met probablement les Séleucides, comme puissance financière, au niveau des empereurs mauryas de l'Inde. Il les met au moins au niveau des Ptolémées, dont les ressources en argent pouvaient être supérieures en apparence, mais grâce à un système sur lequel nous ne pouvons insister ici. [3]) Il les met très au-dessus des rois de Macédoine.

Pour saisir la portée de ces chiffres bruts, il faut examiner le système d'administration des Séleucides. Il était basé, naturellement, en gros, sur les précédents achéménides, mais avec des innovations empruntées aux traditions grecques, comme par exemple la propagation de la ferme des impôts. Les règles générales, à défaut des détails, nous sont données par un texte des « Economiques » péripatéticiennes, dont on a depuis longtemps signalé le rapport spécial avec les institutions séleucides. [4])

Le Pseudo-Aristote distingue 4 sortes d'économies: l'économie royale, l'économie satrapique, l'économie « politique » (nous dirions « municipale »), l'économie domestique. Les objets propres de l'économie royale sont pour lui: la monnaie, le régime douanier, les dépenses. Les objets de l'économie satrapique sont au nombre de 6: le premier et le plus important est le revenu de la terre (que les uns appellent ἐκφόριον, les autres *dîme*), le deuxième le revenu des produits particuliers (mines), le troisième le revenu des marchés, le quatrième les droits sur les ventes, le cinquième les droits sur le bétail, appelés aussi « dîmes », le sixième la capitation et les droits sur les

---

[1]) Beloch, *Gr. Gesch.* [1], III [2], p. 296, 294.

[2]) Cf. Dittenberger, *Or. Inschr.*, I, 223, l. 23 sqq.

[3]) Cf. E. Cavaignac, *Hist. de l'Antiq.*, III, p 131.

[4]) (Arist.), *Econom.*, II, 1 sqq. C'est Ed. Meyer qui, je crois, a indiqué le premier que le texte se référait aux Séleucides.

métiers. Dans la définition de l'économie municipale et de l'économie domestique, l'auteur revient encore sur l'importance primordiale du revenu de la terre.

On voit — et j'insiste sur ce point, parce qu'il semble avoir échappé même dans des ouvrages justement réputés [1]) — quelle place d'honneur l'auteur fait au revenu foncier, à la dîme des récoltes. Il est fâcheux que le mot κρατίστη, employé par deux fois, ne soit pas précisé par des chiffres. Il est, par lui-même, significatif. A mon avis, le terme ἐκφόριον se rapporte plutôt aux terres domaniales, le mot δεκάτη aux terres non-royales. On ne s'exagérera pas, dans l'immense empire séleucide, la part des domaines directs du roi, dont les Séleucides semblent d'ailleurs avoir eu tendance à se dessaisir, quand il ne s'agissait pas de forêts, de carrières, de mines. [2]) La large base de l'économie « satrapique », qui s'occupe spécialement des revenus, reste la dîme des récoltes.

Les souverains grecs ont probablement serré de plus près que leurs prédécesseurs les revenus accessoires de la terre et appliqué (sauf pour le bétail) des taux plus forts que le 10 %. Nous avons un texte juif où il est question du tiers de la semence et de la moitié du produit des arbres, mais il est obscur. [3]) Et puis, il s'agit de la Judée, pays qui avait connu longtemps l'administration ptolémaïque, et nous savons que, dans les territoires recouvrés sur les Lagides, les Séleucides se sont gardés de toucher à un système si favorable au fisc, allant jusqu'à conserver les titres spéciaux des fonctionnaires ptolémaïques [4]).

Quant aux revenus provenant du commerce et de l'industrie, si l'on réfléchit à l'étendue et à la massivité de l'empire, d'une part, d'autre part au grand nombre de villes grecques eximées, on ne s'exagérera pas leur part relative. Mais par une autre voie, par voie indirecte, la multiplication des relations, l'activité plus grande de la circulation, se sont fortement répercutées sur les chiffres budgétaires: elles ont abaissé le pouvoir de l'argent, augmenté le prix des produits du sol. Il faut s'arrêter un instant sur ce point.

Nous sommes partis d'un temps ou le prix du blé, en Egypte, en Chaldée, même en Asie-Mineure, était de 1 ou 2 drachmes pour

---

[1]) P. ex. Rostovtsev, *Gesch. d. Staatspacht*, p. 28 sqq.

[2]) Cf. Haussoullier, *Milet et le Didyméion*, p. 76; Dittenberger, *Or. Inscr.*, I, 335.

[3]) I *Macch.*, X, 29-30.

[4]) P. ex., à Samos, un *dioecète* (*Berichte über die preuss. Kunstsamml.*, 1919-20, p. 124).

1 hectolitre, et nous retrouvons cet état de choses dans la Babylonie du IIIe siècle. [1]) Or, sur les bords de la Méditerranée, le prix de l'hectolitre était maintenant couramment de 10 drachmes. C'est une augmentation du *quintuple* environ. Elle s'est reproduite naturellement pour la dîme, qui pouvait être levée parfois en nature, mais que normalement on monnayait. Et, vu l'importance de ce facteur dans les ressources de l'empire, le changement chiffré ainsi donne quelque idée de l'accroissement des tributs.

Uniquement pour fixer les idées, nous montrerons quel résultat, appliqué de façon brute aux provinces maritimes, il donnerait pour le tribut :

L'Ionie	passerait	de	450	talents	à 2250	talents
La Lydie	»	»	600	»	» 3000	»
La Phrygie-Cappadoce	»	»	420	»	» 2100	»
Le Pont	»	»	350	»	» 1750	»
La Cilicie	»	»	600	»	» 3000	»
La Syrie	»	»	400	»	» 2000	»
L'Arménie	»	»	450	»	» 2150	»

Ces chiffres, rapprochés de ceux auxquels nous avons abouti plus haut par une toute autre voie, serviront au moins à expliquer des augmentations qui pourraient au premier abord paraître surprenantes. Ils représentent, en quelque sorte, le terme d'une évolution qui se produisait par le simple jeu des forces économiques, sans qu'il fût besoin d'ajouter aux charges des populations. Cette évolution s'est propagée de proche en proche vers l'arrière-pays. Il est délicat de déterminer où elle en était au IIIe siècle. D'après les faits énoncés plus haut, il paraît bien qu'elle fût déjà très avancée dans l'Asie-Mineure occidentale. Sans doute, elle l'était beaucoup moins dans des régions comme la Cilicie et la Syrie. La Cappadoce, le Pont, l'Arménie y échappaient encore, comme la Babylonie. Nous aurons à utiliser ces chiffres comme points de repère.

Il va sans dire que le tableau est sommaire et brutal. Il faudrait le nuancer et le corriger par l'étude des documents locaux. Mais ces documents, si insuffisants soient-ils à notre gré, exigeraient pourtant déjà, pour être exploités à fond, une vie d'homme. Je crois seulement que, pour faire utilement cette étude, il sera bon d'avoir toujours présentes à l'esprit les indications générales données ci-dessus.

---

[1]) Après une période d'interruption sous le régime perse : cf. p. 30.

Au reste, l'évolution économique n'a profité à la monarchie séleucide que dans une mesure restreinte, par suite de l'existence agitée qui fut son lot à partir du milieu du IIIe siècle. La crise de la guerre de Laodice (247 et années suivantes) entraîna une série de détachements. Avec la Parthie et la Bactriane, l'empire ne perdait guère que quelques centaines de talents. Mais la Célésyrie alla grossir les domaines palestiniens des Ptolémées, et cette perte était déjà plus sensible. Enfin et surtout, l'Asie-Mineure transtaurique, détachée avec Antiochus Hiérax, alimenta de ses ressources une guerre fratricide: puis vinrent les empiétements du roi de Pergame, puis la révolte d'Achaios, et jusqu'en 213 ces provinces, fondamentales au point de vue financier, firent presque constamment défaut. Bref, on peut estimer que, pendant la seconde moitié du IIIe siècle, les ressources de la monarchie furent réduites de moitié.

Avec Antiochus le Grand (223) commence un vigoureux effort de reconstitution. L'Asie-Mineure, d'abord, fut décidément récupérée à partir de 213, et c'était le point essentiel. Puis, les rois d'Arménie, d'Atropatène, de Parthie, de Bactriane, des bords de l'Indus, furent ramenés à la condition de tributaires. [1]) Enfin, la guerre de 200 non seulement rendit à la monarchie la Célésyrie, mais y ajouta la Palestine. Pendant quelques années, les financiers de l'empire ont pu enregistrer de nouveau des recettes de 10.000 talents ou un peu plus.

La paix d'Apamée (189) détacha, cette fois pour toujours, les provinces d'Asie-Mineure, et cela nous permet un certain contrôle des chiffres précédents. Car ces provinces fournirent désormais le gros de la monarchie pergaménienne, puis (133) de la province romaine d'Asie, et, s'il est croyable qu'elles ont prospéré sous le régime des Attalides, rien ne porte à croire que le système financier du IIIe siècle ait été alors profondément changé. Or, nous avons des raisons de penser que la province d'Asie représenta pour Rome un revenu de 4000 talents. [2]) On ne peut, en tous cas, aller beaucoup plus loin. Le budget de la République, vers 100, ne dépassait guère 8000 talents,[3]) et elle possédait déjà, outre l'Asie, la Macédoine, la Sicile, l'Espagne, où les mines seules rapportaient 1500 talents, [4]) l'Afrique, la Narbonnaise. Remarquons que, même à la fin du IIe siècle, ces 4000 ta-

---

[1]) Pour les faits politiques, je renvoie une fois pour toutes à mon *Hist. de l'Antiq.*, III, p. 257 sqq., 274, 331, etc.

[2]) Appien, *Mith.*, 62; Plut., *Sylla*, 25; *Lucullus*, 20. Mais les textes ne sont pas d'une clarté parfaite : cf. Cardinali, *Il regno di Pergamo*, p. 194.

[3]) Plut., *Pompée*, 45.

[4]) Pol., XXXIV, 9, 9.

lents de l'Asie romaine n'atteignent pas le chiffre maximum brut que nous avions déduit du tribut achéménide et du changement intervenu ensuite: l'observation est bonne à retenir.

La défaite d'Antiochus par les Romains eut encore pour contrecoup de réduire à néant l'œuvre de reconstitution effectuée dans les hautes satrapies, et bientôt les progrès des Parthes et des Bactriens allaient aggraver le dégât de ce côté.[1]) Dès le lendemain de Magnésie, il n'est pas possible d'évaluer à plus de 5000 talents les ressources qui restaient à la monarchie. Pour aller sensiblement plus loin, il faudrait admettre que les provinces syriennes et ciliciennes eussent atteint dès lors le développement que nous constaterons un siècle plus tard: c'est à quoi nous nous refuserons après les observations faites en Asie-Mineure. Quant au récit de Josèphe, qui voudrait nous faire croire qu'à la fin du IIIe siècle la Célésyrie et la Judée auraient rapporté 8000 talents au trésor ptolémaïque,[2]) nous le laisserons, bien entendu, de côté: il y a sous le chiffre un des malentendus coutumiers de cet auteur.

Les réserves accumulées par les Achéménides avaient été mises en circulation dans les guerres des Diadoques: dès 315, il ne semble pas qu'il restât dans le trésor d'empire plus de 10.000 talents. [3]) Les premiers Séleucides ont-ils pu thésauriser? En tous cas, les 1500 talents que les généraux d'Evergète saisirent en Cilicie en 246 ne sont qu'une goutte d'eau. [4]) Dès le début de son règne, nous trouvons Antiochus le Grand réduit aux expédients dans les moments difficiles. [5]) Les Sèleucides n'avaient à compter que sur les recettes courantes de l'année pour faire face aux dépenses de l'empire.

Parmi ces dépenses, les plus importantes de beaucoup sont naturellement les dépenses militaires. L'armée de Séleucus Nikator, à la bataille d'Ipsus (301), n'atteignait pas encore le chiffre de 64 000 hommes.[6]) Depuis, les forces permanentes nécessitées par la garde de l'empire avaient crû. En 217, Antiochus le Grand dispose de 70 000 hommes, et c'est le chiffre que l'on retrouve à Magnésie (190). [7]) A l'armée de campagne il faut joindre les garnisons réparties sur l'immense territoire. Or, la solde courante du fantassin était alors de

---

[1]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, III, p. 413-414.
[2]) Josèphe, *Ant. jud.*, XII, 4, 4.
[3]) Diod., XIX, 56.
[4]) Wilcken, *Chrestom.*, I, 2, N° 1.
[5]) Pol. X, 27.
[6]) Diod. XX, 113, donne 64.000 hommes à Séleucus et Lysimaque.
[7]) Pol. V, 82. App., *Syr.*, 32.

20 à 25 drachmes par mois; [1]) celle des cavaliers, des officiers, des corps d'élite était plus forte. En admettant 100.000 hommes à 30 drachmes par mois, nous trouvons déjà un budget de 6000 talents.

En revanche, les Séleucides semblent n'avoir entretenu qu'exceptionnellement des forces navales importantes. Dans la guerre contre Rome, pourtant, Antiochus a disposé de 80 à 90 bâtiments d'ordre supérieur à la trière.[2]) Comme l'entretien d'une trière représente alors 8000 dr. par mois,[3]) on peut aller à 10 000 drachmes pour les tétrères ou pentères, et calculer que la flotte d'Antiochus coûtait près de 2000 talents dans l'année. Mais, je le répète, il n'y a là qu'un gros effort momentané.

Sur les dépenses non militaires, qui ne pouvaient être négligeables, nous n'avons aucun aperçu direct. Mais voici un calcul instructif. A la suite de la paix d'Apamée (189), du fait de l'indemnité romaine, une charge supplémentaire de 1000 talents pesa, pendant une douzaine d'années, sur le budget des Séleucides.[4]) Or, on sait à quels expédients sacrilèges les réduisit cette charge. Si, avec des ressources qui ne pouvaient, tout compte fait, être très inférieures à 5000 talents, ils ont eu de la peine à faire face à ce surcroît de dépenses, on entrevoit à quel chiffre pouvaient s'élever les dépenses courantes, en un temps où le budget militaire était, par force, réduit au strict minimum.

Au temps d'Antiochus Epiphane (176-164), ce budget s'enfla de nouveau. On vit de nouveau des vaisseaux de guerre, des éléphants. L'armée dépassa le chiffre de 50 000 hommes. [5]) On conçoit que ces charges aient, cette fois, nettement dépassé les revenus réguliers de l'empire, sans même faire intervenir les excentricités d'Antiochus, ni invoquer le délabrement de l'administration.

Nous arrivons à l'époque de la décadence définitive.

La perte de la Judée, à partir de 165, fut insignifiante au point de vue financier: 300 talents probablement. [6])

Mais il en fut autrement de la perte de l'Iran, qui devint définitive et complète en 129: la Mésopotamie même échappa. [7]) Nous avons estimé à 4000 talents ce que ces provinces pouvaient rapporter au IIIe siècle. Ces 4000 talents passèrent, au IIe siècle, aux rois parthes,

---

[1]) Polyen, IV, 6, 17.
[2]) T. Live, XXXVII, 30.
[3]) Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, 21.
[4]) Pol., XXI, 16-17. Mon *Hist.*, III, p. 341-343.
[5]) Pol., XXX, 25-26.
[6]) Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 21 et 17.
[7]) Cf. mon *Hist.*, III, p. 418.

gréco-bactriens, gréco-indiens ou indoscythes. Je ne crois pas qu'il faille, même alors, coter beaucoup plus haut la capacité économique des provinces perdues, évaluée en argent.

Nous avons, par exemple, un document relatif à la contrée sise entre la Bayblonie et la Médie (Avroman), et qui date de 88 av. J.-C.[1]) Il s'agit de parcelles de vignes qui sont vendues 30 40, 55 drachmes. Pour exploiter avec précision le document, il manque, comme dans beaucoup de textes babyloniens, un élément essentiel: la superficie du terrain vendu. On a seulement le sentiment, en lisant les clauses (d'ailleurs obscures) relatives aux redevances, qu'il s'agit d'une transaction assez importante. Or en pays grec, à cette époque, un hectare de terre à blé représente plusieurs centaines de drachmes, un hectare de vigne davantage, peut-être 1000 drachmes.[2]) Un prix comme celui que nous avons ici correspondrait donc à quelque chose comme un trentième d'hectare, un carré de 6 mètres sur 6! Si vague soit-il, un renseignement de ce genre confirme l'impression laissée par les documents cunéiformes les plus récents sur l'énorme valeur que conservait l'argent dans les hauts pays.

On conçoit que les rois parthes du IIe siècle, pour entretenir leurs armées, aient été forcés, comme les Séleucides, de piller les temples des dieux. [3])

Dès la seconde moitié du IIe siècle, les Séleucides sont réduits à la possession de la Syrie (sans la Judée) et de la Cilicie. Nous avions estimé ces deux provinces (très approximativement) à 1000 talents chacune au début du IIIe siècle, et cru discerner qu'encore vers 189 elles n'avaient pas gagné beaucoup. Cette fois, nous avons nettement l'impression contraire.

Nous l'avons d'abord en considérant le monnayage abondant des derniers Séleucides, et leurs efforts militaires. Laissons, si l'on veut, l'armée de 80 000 hommes qu'Antiochus Sidète aurait conduite contre les Parthes (129). [4]) Mais on nous parle à diverses reprises d'armées de 30 000, 40 000 hommes. [5]) Pour qu'un Etat qui, en 169, possédant encore les provinces iraniennes, avait eu de la peine à acquitter l'indemnité romaine, ait suffi à de pareils efforts vers 100, il faut que la perte desdites provinces ait été compensée en une certaine mesure par le développement de celles qui restaient.

---

[1]) Minns, *Journ. of Hell. Studies*, 1915, p. 22 sqq.
[2]) Cf. p. 69.
[3]) Strabon, XVI, I, 18.
[4]) Diod., XXXIV, 17 sqq.
[5]) Ad. Kuhn, *Beitr. z. Gesch. d. Seleuk.*, p. 18, 38.

Les chiffres qu'on nous donne pour la Judée sont des indices convergents. Vers 130, on nous dit que cette province représentait 300 talents de tribut. Un siècle plus tard, le royaume d'Archélaüs (Judée, Samarie, Galilée) en produisait 600. [1]) Le premier territoire n'équivaut guère qu'à la 15e partie du domaine syrien-cilicien, le second à la 10e. Nous sommes conduits à concevoir, pour l'ensemble de la Syrie et de la Cilicie, une somme de 4000 ou 5000 talents.

Enfin, la Syrie et la Cilicie, vers 80 ou 70 av. J.-C., ont appartenu à Tigrane, et il est visible qu'elles ont été la base de sa richesse. Les 8000 talents que les Romains ont trouvé à Tigranocerte, les 8000 talents qu'ils ont exigés de Tigrane, ne s'expliquent que par cette possession. [2]) Plus jamais, par la suite, l'Arménie ne fait figure de puissance financière.

Rappelons que le chiffre déduit du tribut achéménide, en supposant la Syrie et la Cilicie entrées dans les conditions générales du marché grec, serait de 5000 talents. Les observations qui précèdent indiquent que ces pays étaient encore assez loin de ces conditions vers 200, mais s'y trouvaient à peu près placés au Ier siècle. Un dernier renseignement va nous apporter une confirmation. Mais, pour l'exploiter, il faut revenir un instant en Asie-Mineure.

Nous avons vu que les parties occidentales de la péninsule, dès le IIe siècle au moins, se présentent avec les chiffres correspondant aux « prix grecs ». Pour le reste de la péninsule, les chiffres correspondants seraient, en Phrygie-Cappadoce 2100 talents, dans le Pont 1750 talents. Je crois qu'on peut supposer les conditions remplies dans le royaume de Bithynie, immédiatement voisin de celui de Pergame. Comme il ne représente que le tiers ou le quart de la province de Phrygie-Cappodoce, on ne lui accordera pas plus de 1000 talents de ressources régulières. [3]) Pour le Pont, la question est plus délicate. Il ne faut pas se laisser éblouir par les richesses de Mithridate Eupator. Comme l'a montré son dernier historien, ces richesses étaient avant tout le fruit du butin de guerre. [4]) Dans l'intérieur du Pont, tout au moins, on a l'impression que la circulation monétaire était encore faible: certains prix donnés à propos de la campagne de Lucullus en 72 sont malheureusement exceptionnels, mais dé-

---

[1]) Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, 11, 4. Cf. Schürer, *Gesch. des jüd. Volkes*, III 229, 254; II, 75.

[2]) Plut., *Luc.*, 29; *Pompée*, 33.

[3]) Je prends, pour les surfaces, les chiffres de Beloch, *Bevölk. d. gr.-röm. Welt*, p. 223.

[4]) Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 258 sqq.

cèlent tout de même un état de choses différent du marché grec. [1]) Le royaume de Bosphore ne donnait à Mithridate que 200 talents. [2]) En Cappodoce, au IIe siècle, un trésor de 300 talents était un trésor royal. [3]) Bref, c'est aller loin que d'accorder au royaume de Pont un revenu *régulier* de 1000 talents.

Un renseignement relatif à la conquête romaine (63) va nous permettre de préciser ces données trop conjecturales. Pompée, nous dit-on, se félicita d'avoir porté les ressources de Rome de 200 millions de sesterces à 340 millions. [4]) C'est une augmentation de près de 6000 talents, qui répond évidemment à l'organisation en province de la Bithynie, du Pont, de la Cilicie et de la Syrie. Nous avions envisagé pour la Bithynie et le Pont un revenu de 2000 talents, au plus, pour la Cilicie et la Syrie un revenu de 4000 ou 5000 talents. Le renseignement apporté par Pompée prouve que nous ne nous écartions pas très sensiblement de la réalité. Il « boucle la boucle ».

S'il fallait excuser ces évaluations minutieuses et fastidieuses, je le ferais par les considérations suivantes.

Pour l'étude économique du monde hellénistique, nous disposons d'abord des papyrus et ostraka ptolémaïques. C'est une documentation très riche, qui permet une étude approfondie du milieu égyptien, mais ce milieu est tellement spécial, qu'on recule toujours au moment de généraliser les renseignements qu'il fournit.

Restent les inscriptions, très nombreuses aussi, du milieu égéen, en particulier de l'Ionie (Milet, Samos, Pergame, etc.). Les données qu'elles fournissent sont déjà plus susceptibles de généralisation, mais on se demande toujours jusqu'à quelle limite cette généralisation est légitime. L'étude des finances séleucides me paraît indiquer:

qu'on peut appliquer les conditions générales du marché grec à l'Asie-Mineure occidentale dès le IIIe siècle;

qu'on ne peut les appliquer à la Cilicie et à la Syrie qu'à partir du IIe siècle;

que, dans l'intérieur du continent asiatique, elles ne sont pas encore réalisées, même au Ier siècle av. J.-C.

---

[1]) *Ibid.*, p. 226, d'après : App., *Mith.*, 78; Plut., *Luc.*, 14.

[2]) *Ibid.*, p. 259.

[3]) Pol., XXXIII, 6.

[4]) Plut., *Pompée*, 45. Cf. Marquardt, *Organ. financ. de l'Emp. romain*, p. 375 de la trad. franç.

XII.

DEUX TEXTES DU IIe SIÈCLE AV. J.-C.

I. *L'inscription de Mnésimachos.*

L'importante inscription de Sardes, publiée par MM. Buckler et Robinson dans l'*American Journal of Archaeology* de 1912 (p. 11 sqq.), avait été pourvue par les éditeurs d'un commentaire détaillé qui, dans l'ensemble, a bien établi la nature du document, mais qui, dans le détail, appelait nombre de rectifications. Les rectifications d'ordre juridique ont été apportées par Mr. William R. Prentice dans le même numéro du périodique, p. 526 sqq. Les rectifications d'ordre chronologique ont été apportées par MM. de Wilamowitz et Roussel, qui ont daté le texte du IIe siècle av. J. C. (*Rev. des Et. gr.*, 1914, p. 463). Depuis, le texte, à ma connaissance, n'a plus été scruté. Il y a pourtant lieu, en partant des rectifications apportées, de le reprendre au point de vue des renseignements économiques qu'on en peut tirer. C'est ce que je voudrais faire ici.

Rappelons d'abord la teneur même du texte : [1])

A telle date, l'accord suivant est intervenu entre le temple d'Artémis, à Sardes, et Mnésimachos :

Mnésimachos reconnaît devoir au temple 1325 statères d'or; il vend en échange, avec faculté de rachat dans un certain délai, des biens fonciers dont il a la propriété au titre suivant (lacune où l'on distingue seulement: «Antigone m'adjugea la propriété»).

«Puisque maintenant les administrateurs du temple me réclament l'or du prêt d'Artémis, et que je n'ai pas de quoi le leur rendre, voici donc le détail de la propriété : »

---

[1]) J'admets les restitutions des éditeurs pour les parties perdues, et leur ponctuation, sauf pour la dernière phrase.

village de Tobalmoura, avec les villages de Tandos et Kombdilipia φόρος de ces villages (à la chiliarchie de Pythéas), par an ..... 50 stat. or
lot de terre à Kinaroa, φόρος .... 3 »
village de Périasasostra, φόρος (à la chiliarchie de Sagarios ?) ..... 57 »
un lot de terre, φόρος à la chiliarchie de Sagarios.. 3 » 4 ob.
village d'Ilos, φόρος ..... 3 » 3 »

«Or, de tous ces villages, et de ces lots, et des maisons avec jardins y attenant, et des serfs y résidant avec leurs biens, et des tonneaux de vin, et du tribut en argent et en corvée, et des autres revenus de ces villages, et de ce qu'il peut y avoir en sus de cela, — les partages faits, ont prélevé comme préciput Pythéas et Adraste : »
à Tobalmoura, une ferme, et en dehors de la ferme sont des maisons de serfs et d'esclaves, et 2 παραδείσοι de 15 artabes de semence;
à Périasasostra, des maisons avec jardins de 3 artabes de semence, et des jardins de 3 artabes de semence;
avec les esclaves attenants :
à Tobalmoura 4;
à Périasasostra 2.....

(Tout cela donc est vendu à Artémis, avec faculté de racheter dans un certain délai, passé lequel)

« ni moi ni mes descendants ni personne n'aura plus droit de rachat sur la propriété ».

Si quelqu'un élève une réclamation sur ces biens, Mnésimachos doit se porter garant et évincer le demandeur, faute de quoi :
il perd son droit de rachat;
il paie 2650 stat. or;
il indemnise pour les revenus perdus dans l'année de la revendication;
il indemnise pour les améliorations.

Si c'est le Roi qui reprend ces biens à Artémis «à cause de Mnésimachos » :
celui-ci doit immédiatement la dette primitive, les 1325 statères d'or;
il indemnise pour les améliorations
et pour les revenus de l'année de la revendication royale;
et ces obligations pèseront sur lui tant que l'exécution sur ses biens ne sera pas possible (?).....

Tel est le document. Il en ressort que Mnésimachos, ne pouvant rendre à Artémis 1325 statères d'or qu'il lui doit, lui cède en échange

des biens-fonds qu'elle gardera s'il n'a pu acquitter sa dette dans un délai donné. Ainsi, ces biens-fonds représentent, en capital, une valeur de 1325 statères d'or.

Ces bien-fonds sont énumérés et définis par un φόρος total de 116 statères d'or. Mais il faut en défalquer certains éléments dont la valeur numérique n'est pas donnée.

Le chiffre 116, rapproché du chiffre 1325, est très fort : 8 ou 9 % — sensiblement plus que le taux de 7%, qui est normal à cette époque, quand il s'agit de biens fonciers, sans être bas. [1]) Je vois deux explications possibles :

1° Le φόρος représente, comme semblent l'avoir pensé les savants qui se sont d'abord occupés du texte, l'impôt royal à payer sur les revenus. En ce cas, ceux-ci doivent être plus élevés que l'impôt. Admettons que celui-ci en représente la moitié. C'est une proportion très forte : le taux courant de l'impôt, dans les monarchies hellénistiques, est la dîme du revenu brut, [2]) et, pour qu'elle équivaille à la moitié du revenu net, il faut supposer une situation du propriétaire bien défavorable. Même en admettant ce taux, on voit qu'on estime le revenu à 17 % du capital. C'est un taux inadmissible, très supérieur à celui qui est usuel alors, même dans des prêts risqués.[3]) Pour ramener aux environs du taux de 7%, il faut alors supposer les défalcations opérées sur le domaine de Mnésimachos extrêmement importantes.

2° Le φόρος représente le revenu même des biens. Autrement dit, ceux-ci sont des parcelles du domaine royal, que le Roi a purement et simplement assignées à Mnésimachos, en récompense d'un service que nous ignorons. Alors, pour ramener la proportion au taux de 7 %, il faut au contraire considérer les défalcations comme modestes.

On peut préciser davantage. Soit x le φόρος correspondant aux défalcations, X la valeur en capital de celles-ci. Les deux hypothèses émises ci-dessus s'exprimeront comme suit :

1er cas) $$(116 - x) \times 2 = \frac{7}{100}(1325) = 94$$

$$x = 116 - 47 = 69$$

(*au moins*, le multiplicande 2 étant considéré comme faible).

2e cas) $$(116 - x) = \frac{7}{100}(1325) = 94$$

$$x = 116 - 94 = 22.$$

---

[1]) Cf. p. 63, 98, etc.

[2]) Rostovtsev, *Die Staatspacht*, p. 362 sqq. Carcopino, *La loi de Hiéron.*

[3]) Cf. p. 70. Le taux de 10 % usuel : Cf. Roussel, *Délos col. ath.*, p. 165. Dittenberger, *Sylloge*, 3e éd., 577, l. 5, 21, etc.

Il est naturel d'admettre que le φόρος est à peu près proportionnel au capital, autrement dit que nous avons :

$$\frac{x}{X} = \frac{116 - x}{1325}$$

$$X = \frac{1325\ x}{116 - x}$$

ce qui donne :

1er cas) X = 2000 statères d'or.
2e cas) X = 280 »

Autrement dit, la valeur en capital des défalcations, le statère d'or étant à peu près de 20 drachmes, [1]) est, ou de 40.000 drachmes, ou de 6000 drachmes environ.

Est-elle de 40.000 ou de 6000 drachmes? Les indications qui nous sont données sur les défalcations ne seraient pas suffisantes pour les calculer avec précision. Mais la différence des deux chiffres entre lesquels nous sommes amenés à choisir est tellement grande, qu'on peut tout de même voir vers lequel nous sommes orientés. Essayons.

Il y a, dans les biens à défalquer de la propriété de Mnésimachos, des éléments qui nous échappent : la ferme, les maisons de serfs. [2]) Mais il y en a dont nous pouvons nous faire une idée : la terre et les esclaves.

La terre est évaluée d'après la quantité de semences. En Egypte, on donnait 1 artabe de semence par aroure, 1 hectolitre $^1/_2$ par hectare ; en Sicile, 2 hectolitres. [3]) Dans ces conditions, la terre de Tobalmoura serait environ de 4 hectares, la terre de Périasasostra de 1 hectare $^1/_2$. Or, des documents assez rapprochés du nôtre dans le temps et dans l'espace (Magnésie du Méandre, IIIe siècle) indiquent que l'hectare de terre à blé valait couramment 400 drachmes. [4]) Il est entendu que, ici, les terres, qui semblent être des vergers, peuvent valoir davantage, mais le chiffre de 2000 ou 2500 drachmes, pour nos 5 hectares $^1/_2$, est à retenir.

Quant aux esclaves, les prix variaient de 200 à 500 drachmes : [5]) 400 drachmes, pour un esclave agricole, me semblent représenter un

---

[1]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, III, p. 198.

[2]) Οἰκόπεδα.

[3]) *Pap. Lille*, I (1907), p. 48. — Th. Reinach, *Rev. Et. gr.* 1906, p. 23.

[4]) *Inschr. v. Magnesia*, n° 8, cf. p. XXIX. cf. *Inscr. de Priène*, n° 3. Le calcul est basé sur l'assimilation du *schène à* 1/10 d'hectare (*Inscr. jurid.* XII, p. 227-37) ; la valeur me paraît faible.

[5]) Cf. mon *Hist. de l'antiq.*, III, p. 196.

bon prix. Soit 2400 drachmes pour les 6 esclaves énumérés. Les éditeurs du texte semblent considérer que la cassure de la pierre peut nous avoir dérobé quelques noms d'esclaves,[1]) mais, si les 4 hectares de Tobalmoura comportent 4 esclaves, il me semble peu probable qu'il y en ait beaucoup plus de 2 pour l'hectare $^1/_2$ de Périasasostra.

En somme, à moins de supposer :

que la ferme et les maisons, dont on ne nous dit pas la valeur, atteignent des prix insolites;

que la terre de Tobalmoura et de Périasasostra présente un cas de plus-value anormal ;

que le contingent d'esclaves du παραδείσος de Périasasostra est énorme;

bref, à moins d'accumuler les suppositions invraisemblables, nous sommes beaucoup plus rapprochés du chiffre de 6000 que du chiffre de 40.000.

Je conclus donc que la seconde hypothèse était la bonne, que la valeur des défalcations est modeste par rapport à l'ensemble, et que le φόρος donné représente le revenu total de ces terres, parcelles du domaine royal qui ont été concédées temporairement à Mnésimachos et aux siens.

Tableau de la propriété de Mnésimachos.

	Rente stat. or	en dr. agt.	Capital à 7 % en dr.	Défalcations:	Terre en dr.	Esclaves en dr.	Total en dr.
Tobalmoura (avec Tandos et Kombdilipia)	50	1000	14000	Αὐλή = x	1600	1600	3200+x
Lot de Kinaroa . . .	3	60	840				
Périasasostra	57	1140	16000		600	800+?	1400+?
2e lot . . .	$3^1/_2$	70	1000				
Village d'Ilos . . .	$3^1/_2$	70	1000				
	117	2340	32840	x	2200	2400+?	6340

Reste : 32.840
6.340

26.500 = 26.500 dr. = 1325 statères d'or

[1]) Cf. Buckler et Robinson, *l. c.*, p. 20.

Ainsi donc, Mnésimachos évalue à 30.000 drachmes environ la propriété de deux villages, dont l'un est assez important, puisque deux hameaux en dépendent. C'est assez frappant, car enfin 15.000 drachmes n'équivalent, avons-nous vu, qu'à la propriété de 35 ou 40 hectares de terre très ordinaire. Or, il est difficile de ne pas se représenter le territoire d'un village comme beaucoup plus étendu. S'il est vrai que l'Egypte ait compté, aux époques prospères, jusqu'à 20.000 agglomérations, [1]) le village y représenterait une surface de 100 hectares, dans un pays où pas un pouce de terre n'était perdu. En Asie-Mineure, il en allait, à n'en pas douter, tout autrement, et il faut supposer bien des terrains inutiles. Voici, simplement à titre d'indication, les données des statistiques turques au XIXe siècle pour la région de Sardes : un village y représenterait 1500 ou 2000 hectares, dont le tiers cultivé (rendant en céréales 6, 8 ou 9 pour 1). [2]) On a de la peine à se représenter un village, au IIe siècle av. J.-C., sous la calme domination des rois de Pergame, comme ne correspondant pas à une, deux ou trois centaines d'hectares en culture.

Seulement, le mode de propriété dont il est question ici n'est pas la vraie propriété, mais plutôt une tenure féodale, consistant en redevances, droits utiles, etc., à percevoir. Quand Mnésimachos capitalise ces droits utiles, il le fait aux conditions ordinaires de la capitalisation en matière de biens fonciers, 7 %. Mais le chiffre ainsi obtenu est sans doute loin de correspondre à toute l'étendue

---

[1]) Hérod., VI, 177.

[2]) Voici les données de V. Cuinet, *La Turquie d'Asie*, v. III, p. 337, 340, 553-4, 562-3, pour le sandjak de Saroutchan :

Cazas	Terre cultiv. en hectares	Non cultiv. en hectares	Tot.	Rend pour 1 en cér.	Villages
Magnêsie	800+399	600+ 48	1847	9	
Soma	110+ 90	50+ 22	272	8	
Kirk-Agatch	110+ 20	292+ 58	480	8	
Ak-Hissar	350+180	835+104	1469	8	
Kassaba	280+ 20	550+ 24	874	9	
Ghemdès	350+ 50	528+185	1113	6	966
Démirdji	150+ 50	646+ 56	902	6	
Salihli	465+235	710+ 52	1462	8	
Koula	400+ 20	1251+ 10	1681	6	
Alachehr	500+200	588+118	1315	8	
Echmê	300+ 20	62+ 51	233	6	
	3815+1284	6011+740	11850		

Population du caza de Kassaba: 41 732 (dt 23 000 pour le chef-lieu).
Population du caza de Sahlili: 28 614 (dt 7000 pour le chef-lieu.)

du domaine sur lequel s'exercent ces droits. Le reste représente la part laissée aux paysans, qui apparaissent comme des tenanciers assez libres, ayant famille et propriété. [1]) A en juger par les analogies modernes, il faudrait, en effet, se représenter quelques centaines de ces gens sur le territoire d'un village.

Mais il faut se borner pour le moment à ces indications, qu'il serait si intéressant de préciser, pour fixer la condition des populations rurales dans l'Asie-Mineure hellénistique. Peut-être un jour de nouveaux documents permettront-ils d'y arriver.

II. *L'inscription de Messène.*

M. Ad. Wilhelm a publié, dans les *Jahreshefte d. österr. archäol. Institutes*, 1914, p. 1 sqq., une série d'inscriptions messéniennes: d'abord un décret rendu pour un certain Aristoklès, parmi les titres duquel figure son zèle pour le prélèvement de l'ὀκτωβόλος εἰσφορά ; [2]) puis une liste bien conservée, relative à cette ὀκτωβόλος εἰσφορά, donnant la liste des fonds versés et de ceux qui restent à recouvrer, et fixant le total du τίμημα à 1250 talents, etc. [3])

M. Ad. Wilhelm place ces inscriptions aux environs de l'an 100 av. J.-C.; et il n'y a sur ce point, qu'à s'incliner devant son appréciation. [4]) Il accompagne les inscriptions d'un commentaire extrêmement complet, et dont l'intérêt est des plus variés. Je n'insisterai ici que sur la question économique. M. Wilhelm s'est exprimé sur ce point avec la prudence et l'ouverture d'esprit qui caractérisent sa méthode dès qu'il s'écarte un peu de son terrain spécial, [5]) mais il semble bien qu'il n'ait pas repoussé l'idée que les 1250 talents pouvaient représenter *tout* le capital de *toute* la Messénie au IIe siècle. D'autres, en tous cas, ont été moins réservés que l'éminent épigraphiste, et M. Lipsius (*Rheinisches Museum*, 1916, p. 161 sqq., cf. p. 584) a développé l'idée en question avec une fâcheuse ampleur. Je voudrais présenter à ce sujet quelques observations très générales, Il est inutile d'entrer dans le détail, puisqu'il y va d'une erreur, non pas sur les chiffres précis, mais sur l'ordre de grandeur même des valeurs dans le monde hellénistique.

---

[1]) Buckler et Robinson, l. c. p. 58.

[2]) *Jahresh. österr. Instit.* 1914, p. 4, l. 3 de l'inscription. Dorénavant je citerai l'article sous le simple titre : *Wilhelm.*

[3]) Wilhelm, p 48-9.

[4]) Wilhelm, p. 71 sqq.

[5]) Wilhelm, p. 116.

Je pars de la supposition, non pas forcée, mais qui est tout de même la plus naturelle : c'est que notre inscription se rapporte à la ville même de Messène. [1]) Essayons de nous faire une idée de ce que peut représenter comme capital Messène et sa banlieue. J'avertis tout d'abord que, si je prends partout des chiffres très bas, ce n'est pas que je croie à leur réalité : je les prends comme concession extrême à l'adversaire.

La ville de Messène est pour nous une grandeur saisissable, son enceinte avait 9 km. [2]) Elle comprenait, à la vérité, le mont Ithome, mais la part de surface bâtie, même d'après l'évaluation de M. Beloch (qui me paraît basse), comprenait environ 100 hectares. [3]) Sur ce terrain, on n'exagérerait certes pas en supposant 2000 maisons ; Athènes, avec 229 hectares, nous est donnée comme en contenant 10.000,[4]) chiffre, à la vérité, d'une rondeur suspecte. Le prix d'une maison, à l'époque hellénistique, varie de 500 à 3000 drachmes. [5]) Même avec le prix le plus bas, l'ensemble des maisons de Messène représente déjà un capital de 200 talents environ (l'inscription même prouve qu'il faut faire ici le talent = 4200 drachmes). [6])

Quant à la banlieue de la ville, nous la réduirons à la plaine centrale du Pamisos, à la plaine stényclarienne, soit 200 kmq.[7]) Voyons ce que cela peut représenter, en supposant tout ce terrain cultivé en blé (excluant par conséquent les cultures plus nobles) et en ne tenant pas compte de la proximité de la ville.

A l'époque où nous sommes, le médimne de blé ($^1/_2$ hectolitre) vaut couramment 5 drachmes. [8]) On admettra sans peine que la plaine du Pamisos produisît 20 médimnes à l'hectare (la terre de Sicile produisant près du double) : [9]) soit un revenu brut de 100 drachmes à l'hectare. On peut évaluer le revenu net à 40 % du revenu brut.[10])

---

[1]) Il n'y a pas d'intitulé (Wilhelm, p. 48-9), de sorte qu'on pourrait concevoir que les résultats de la taxe pour les diverses communantés messéniennes ont été centralisés à Messène, et que c'est le résultat pour une des communautés secondaires que le hasard nous a rendu.

[2]) Fougères, *Guide de Grèce*, p. 445.

[3]) Beloch, *Bevölkerung d. griech.-röm. Welt*, p 487

[4]) Xén., *Mémor.*, III, VI, 14. Les belles maisons de Délos couvrent 400 mq.

[5]) Wilhelm, p. 61. Cf. Roussel, *Délos co:. athen.*, p. 146 sqq.

[6]) Wilhelm, p. 64. Cf. l'inscription d'Andanie (Dittenberger, *Syll.* 3e éd., 735-6).

[7]) Wilhelm, p. 114.

[8]) *Amer. Journ. of Archaeol.*, 1912, p. 75, etc. (Mr. Buckler et Robinson).

[9]) *Rev. des Et. anc.*, 1910, p. 376 (Mr. Jardé).

[10]) Guiraud, *La propr. fonc. en Grèce*, p. 569.

Tenons compte encore de la jachère biennale, et supposons, ce qui est excessif, que la terre ne rapportât rien une année sur deux. Il restera toujours 20 drachmes de revenu annuel au propriétaire de l'hectare. Or, le taux de capitalisation courant, à cette époque, pour la terre, est de 7% : [1]) mais, au lieu de multiplier par 13, nous multiplierons par 10, et nous aurons pour l'hectare de terre à blé la valeur de 200 drachmes. Encore une fois, je la tiens, *in petto*, pour trop faible (les documents qui m'ont été accessibles conduisent à une valeur moyenne de 300 ou 400 drachmes. [2]) Je la garde comme limite inférieure.

Dans ces conditions, le kmq représente une valeur supérieure à 4 talents. J'arrondis encore par en bas, et je trouve, pour la plaine stényclarienne, la valeur de 800 talents.

Ainsi, le capital foncier représenté par Messène et la banlieue, réduit vraiment à sa plus simple expression, donne déjà 1000 talents.

Prenons l'autre élément de richesse qui soit quelque peu saisissable pour nous : les esclaves. On peut se représenter Messène comme une ville de 10 ou 15.000 âmes au moins : Mantinée, sur la même surface, en abritait 15 ou 20.000,[3]) et Thèbes, avec 12 km. de tour, était une ville de plus de 30.000 âmes. [4]) Pour une telle ville, un chiffre de 2000 esclaves, en regard des 70.000 d'Egine, des 60.000 de Corinthe, paraîtra modéré.[5]) Or, le prix de l'esclave ordinaire, à cette époque, se tient aux environs de 300 drachmes.[6]) Le capital servile représenterait donc 100 talents.

Il restera, sur les 1250 talents, 150 talents pour les capitaux mobiliers. Je n'oublie pas que c'est la partie du capital pour laquelle les dissimulations sont les plus faciles. Mais vraiment le chiffre est modeste. [7])

On voit quels efforts il faut faire pour que les 1250 talents puissent représenter le capital total de la πόλις messénienne. Quant à moi, je suivrais plus volontiers l'indication donnée par l'inscription, quand elle distingue le τίμημα et le κεφάλωμα τῆς ὑπάρξιος (M. Wilhelm

---

[1]) Billeter, *Gesch. d. Zinsfusses*, p. 74 sqq.

[2]) *Rev. de Philol.*, t. 35, p. 132 sqq. — *Amer. Journ. of Archaeol.*, 1912 p. 73, etc.

[3]) Fougères, *Mantinée*, p. 570.

[4]) Diod., XVII, 14.

[5]) Beloch, *Bevölk. d. gr. röm. Welt*, p. 95 sqq. On admettra bien que les 200 chevaliers de Messène (Pol. V, 20), avaient chacun plusieurs esclaves.

[6]) Pol., VI, 58. — G. Glotz, *Hist. du trav.*, p. 341 sqq.

[7]) Cf. le chiffre de 300 t. pour Mantinée (Pol., II, 62).

l'a bien senti), [1]) et quand elle distingue de la masse des ouvriers les ouvriers λειτουργοῦντες, auxquels on semble faire un traitement de faveur. Mais enfin, le τίμημα *peut*, si l'impôt est proportionnel et non dégressif, représenter le capital total. [2]) Et, avec les restrictions admises, le chiffre de 1250 talents, s'il est bien faible, n'est pas purement ridicule.

Si maintenant, après avoir fait tant d'efforts pour voir dans les 1250 talents le capital total de Messène, il m'était permis de donner ma conception de la situation réelle — sans me dissimuler la part d'incertitude que contiennent les évaluations de ce genre, — je la donnerais ainsi.

Les 1250 talents de τίμημα représentent, comme à Athènes, comme à Amorgos, une part aliquote du capital. Laquelle? Pour le savoir, il faudrait connaître les institutions financières de Messène, et nous ne les connaissons pas. Il ne reste donc qu'à essayer l'évaluation directe du capital.

Messène semble avoir possédé une bonne partie de la Messénie : au N., Andanie; à l'E., la Denthéliatide; à l'O., Kyparissia. Au S., elle confinait à Thouria. [3]) Son territoire couvrait entre 1000 et 1500 kmq, entre 100.000 et 150.000 hectares. Ce territoire suffisait à faire vivre une population qu'on peut très bien estimer, pour la période de rétablissement qui suivit immédiatement la conquête romaine, à 30.000 âmes. [4]) Il faut donc imaginer une récolte de 100.000 hectolitres, un territoire cultivé de 10.000 hectares, 20.000 avec la jachère biennale. [5]) Ce n'est pas aller trop loin que de supposer $^1/_6$ du territoire voué à la nourriture des habitants. [6]) Aux prix que nous rencontrons à l'époque hellénistique, cela représente déjà 1500 à 2000 talents de Messène. Pour le capital total, on pourra aller jusqu'à 3000 talents.

---

[1]) Wilhelm, p. 54, 70.

[2]) Il ne le représente pas, en tous cas, dans l'inscription d'Amorgos (*Inscr. Gr.*, XII, 7, 237). Il est de 200 dr. Mr. Delamarre traduit par *revenu imposable*.

[3]) Seeliger, *Messenien u. d. achäische Bund*, Zwittau 1897, p. 27 sqq.

[4]) Beloch, *Bevölk.*, p. 506, donne 27 habitants au kmq en 431, à une époque où la Messénie n'était peuplée que d'hilotes.

[5]) Seeliger, *l. c.*, p. 23; les Messéniens, parce que leur récolte a été saccagée, reçoivent du blé d'Italie.

[6]) Thiersch (*De l'état actuel de la Grèce*, p. 256), estimait que la Laconie et la Messénie pouvaient nourrir 1 million d'habitants! Il y a là quelque optimisme.

En dehors de Messène vivaient les communautés maritimes, Kalamai, Thouria, Koronè, Méthonè, Pylos. Le territoire est à peu près équivalent en surface, et n'est pas défavorisé : il y a cent ans, on y comptait 117 villages, contre 45 ressortissant au territoire de Messène. [1]) Il est vrai qu'il n'y avait pas là de ville comparable à Messène. — On voit qu'on est conduit aux environs de 5000 talents, pour un pays qui représentait le $^1/_{10}$ du Péloponèse, mais un $^1/_{10}$ privilégié au point de vue foncier, sauf par rapport à l'Elide et à la Laconie.

Ce sont bien les chiffres qui cadrent avec ceux que nous trouvons pour les unités politiques plus vastes de la même époque.

La Messénie n'était qu'une petite partie du Péloponnèse, partie favorisée au point de vue foncier, comme la Laconie et l'Elide, mais bien inférieure, au point de vue du capital mobilier, aux grandes villes de l'Argolide. Si le capital messénien s'exprime en milliers de talents, celui du Péloponnèse entier doit s'exprimer en dizaines de milliers, 100.000 talents étant un chiffre fort, mais non impossible.

Or, la ligue achéenne, au temps où elle comprenait tout le Péloponnèse, sans être puissance de premier rang, traitait pourtant de paire à paire avec les grandes puissances hellénistiques.

Pour celles-ci, nous savons que les revenus d'Etat s'exprimaient en milliers de talents. Nous le déduirions de la facilité avec laquelle elles payèrent à Rome des indemnités de guerre annuelles de centaines de talents: [2]) même de petits Etats grecs, comme Nabis de Sparte on les Etoliens, ont pu acquitter en six ou huit annuites des indemnités de 50 talents. Même pour un Etat comme le royaume de Pergame, le chiffre des revenus d'Etat est de l'ordre de grandeur des milliers de talents. [3]) Or, nous avons vu qu'à l'ordre de grandeur des milliers, pour les revenus d'Etat, correspond celui des dizaines de milliers pour l'ensemble des revenus, et, pour la valeur du capital représenté par une grande puissance hellénistique, l'ordre de grandeur des centaines de mille, 1 million de talents étant un chiffre gros, mais nullement inconcevable.

Ce chiffre, je ne sais pourquoi, paraît effrayer nos historiens. Il ne représente pourtant que quelques milliards de francs, — en

---

[1]) Thiersch, *l. c.*, p. 270.

[2]) Cf. mon *Hist. de l'Antiq.*, III, p. 310, 336, 341.

[3]) Cardinali, *Il regno di Pergamo*, p. 191 sqq., 197. A remarquer qu'on ne peut guère exploiter le chiffre de 33 talents de Tralles : Tralles était exceptionnellement riche (Strabon, XIV, 2, 42).

poids. Or, s'il est extrêmement délicat de déterminer la valeur relative de l'argent à deux époques éloignées de plus de 2000 ans, on concédera volontiers qu'en multipliant les chiffres anciens par 10 pour comparer aux chiffres modernes, on fait bonne mesure. [1]) Nous voilà, pour la valeur en capital exprimée en argent actuel, aux dizaines de milliards.

Les grands Etats hellénistiques représentent des valeurs sinon équivalentes, au moins comparables, à des Etats modernes. L'Italie romaine, avec les îles, représente les deux tiers du royaume d'Italie. Carthage, au temps des Barcas, c'est la Tunisie plus une moitié de l'Espagne. La Macédoine, avec ses annexes de Thessalie et de Thrace, est un fort Etat balkanique. L'empire des Séleucides équivalait à peu près, vers 200, à la Turquie d'Asie et à la Perse. Inutile de parler de l'Egypte. Dans les Etats européens modernes, le capital se chiffre non par dizaines, mais par centaines de milliards. [2]) En passant du simple au sextuple ou même au décuple, j'estime qu'on laisse une marge suffisante pour tenir compte : de l'intensification de la production agricole, de la supériorité de l'outillage industriel actuel sur le travail servile, du développement du crédit, etc.

Tâchons de préciser la comparaison, et pour cela tenons compte des observations faites au cours des études précédentes. Si l'on veut comparer un Etat hellénistique et un Etat actuel, la grande différence consiste en ceci qu'à la première époque la propriété foncière formait une part bien plus importante du capital total qu'à l'heure actuelle. C'est d'ailleurs un fait qui ne remonte guère qu'à un siècle : encore au XVIIIe siècle, les $^4/_5$ de la population française étaient absorbés par l'agriculture, alors qu'aujourd'hui la moitié seulement et dans ce cas. [3]) De plus, dans la propriété foncière, la part de la propriété bâtie est aujourd'hui bien plus considérable que jadis, et c'est encore un fait qui tient au développement récent des grosses agglomérations : dans l'évaluation de la propriété bâtie en France, Paris entre pour les $^{29}/_{100}$. [4]) Dans un Etat hellénistique, la valeur de la propriété foncière étant A, la valeur du

---

[1]) Cours de l'hectolitre de blé : au IIIe siècle environ 10 dr. (moins de 10 francs *en poids*) ; — aujourd'hui, de 20 à 27 francs (période 1866-86). Cf. Colson, *Cours d'écon. polit.*, III (1918), p. 291. Il s'agit, bien entendu, des cours *avant* 1914 ; maintenant, on trouverait plus de 70 francs (*Almanach du blé*, 1913, p. 62).

[2]) Cf. Wilhelm, p. 115, etc.

[3]) Pour tout ce qui suit, cf. Colson, *Cours d'écon. polit.*, III (1918). Ici, p. 276.

[4]) Colson, p. 319.

capital servile serait de l'ordre de grandeur de $\frac{A}{10}$, la valeur des autres biens mobiliers de l'ordre de grandeur de moins de $\frac{A}{10}$: bref, la propriété foncière fera les $^4/_5$ de l'ensemble, la propriété non bâtie constituant la grosse part. [1]) Dans un Etat actuel, France ou Angleterre, la propriété foncière non bâtie fera à peine la moitié de la propriété foncière (il est d'usage de compter les bâtiments d'exploitation agricole dans l'outillage rural), et les deux ensemble feront à peine la moitié du capital total. [2])

Ceci dit, imaginons un Etat hellénistique couvrant 100.000 kmq de surface cultivée : c'est un chiffre normal, sauf pour l'empire séleucide, plus grand, mais qui comprenait tant de parties désertiques. Soit 600.000 talents pour la valeur du sol : le capital total peut être imaginé aux environs de 1 million de talents.

Nous n'avons guère d'Etat européen moderne de surface équivalente : ils sont quatre fois plus grands ou quatre fois plus petits. Mais rien n'empêche de faire la réduction proportionnelle.

Quel sera, dans l'Etat moderne imaginé de même territoire, l'équivalent des 600.000 talents ? Nous ne pouvons serrer quelque peu la question que pour la terre à céréales, mais c'est un élément essentiel. [3]) Or, la valeur du produit a triplé, et le taux de capitalisation est aux environs de 3 %, au lieu de 6 ou 7 %. [4]) Donc la valeur en argent du capital foncier, en se basant sur les céréales, sera aujourd'hui de 4 millions de talents.

Il faudra doubler au moins pour tenir compte de la propriété bâtie, doubler encore au moins pour tenir compte du reste. Notre Etat aura un capital de 15 ou 20 millions de talents, — environ 100 milliards de francs. [5])

Les grands Etats réels sont trois, quatre, cinq fois plus grands. Or, on évalue le capital national de la France à 300 milliards, celui de l'Angleterre à plus de 400 milliards, etc. [6])

---

[1]) Cf. p. 68, 100. Le point délicat est l'importance relative de la propriété bâtie. Il est difficile de se baser sur la relation qu'on rencontre sur un point aussi particulier que Délos. Le rapport des deux genres de revenus (terre et maisons), dans le domaine sacrée, est 5/1 (Roussel, *Délos c. a.*, p. 146).

[2]) Colson, p. 362, 321.

[3]) En France, encore la moitié (Colson, p. 273-4). Pour les autres cultures, la comparaison est beaucoup plus délicate.

[4]) Colson, p. 285 sqq.

[5]) Il va sans dire que je fais la réduction *en poids*.

[6]) Colson, p. 362, 384.

Tout cela est très normal. Ces chiffres ne font que préciser des notions que nous avions acquises au cours des études présentes.

Quant aux Etats grecs du IVe siècle, ils représentent naturellement des grandeurs bien plus faibles : au lieu de parler de centaines de mille talents, il faut parler de dizaines de mille. Mais sans exagérer. [1]) L'Attique du IVe siècle, avec Athènes, avec le Pirée, avec le Laurion, représente certainement une toute autre accumulation de capitaux que la Messénie de la fin du IIIe siècle, compte tenu de la diminution de pouvoir de l'argent. [2]) Il faut espérer que l'on finira par nous laisser tranquilles avec le chiffre de 6000 talents de Polybe. [3]) Polybe n'est pas une autorité infaillible pour le IVe siècle, surtout pour le IVe siècle attique. Dans l'espèce, il a eu une réminiscence d'Ephore, réminiscence qui nous a conservé un chiffre intéressant. Comment Ephore donnait-il le chiffre ? L'a-t-il réellement pris pour le total du capital attique au temps de Nausinikos et de Callistrate ? Il en était bien capable. Heureusement des textes d'orateurs contemporains permettent de pénétrer dans les mystères du τίμημα. Quant à Polybe, lorsqu'il parle des choses de son temps, son sens des réalités se fait naturellement plus aigu. Il nous dit que peut-être les capitaux *mobiliers* de tout le Péloponnèse ne dépasseraient pas les 6000 talents, χωρὶς γῆς καὶ σωμάτων. A la bonne heure ! Mais il faut reconnaître alors que lesdites valeurs mobilières étaient peu de chose à côté de ces deux éléments essentiels de la richesse, et, ceci, on peut l'admettre

---

[1]) Voir l'embarras de M. De Sanctis, quand il compare ses chiffres de 132 000 talents pour Rome en 200 et de 6000 talents pour Athènes en 400 (*loc. cit.*, p. 630).

[2]) Cf. mon article : *Vierteljahrschrift f. Sozial- u. Wirtschaftsgesch.*, IX, p. 1 sqq.

[3]) Pol. II, 62. Οὐ μὴν ἀλλὰ τούτοις ἑξῆς φησὶν ἀπὸ τῶν ἐκ τῆς Μεγάλης πόλεως λαφύρων ἑξακισχίλια τάλαντα τοῖς Λακεδαιμονίοις πεσεῖν..... Ἐγὼ γὰρ οὐ λέγω κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους,..... ἀλλ' ἐν τοῖς καθ' ἡμᾶς καιροῖς, ἐν οἷς πάντες ἓν καὶ ταὐτὸ λέγοντες μεγίστην καρποῦσθαι δοκοῦσιν εὐδαιμονίαν, ὅμως ἐκ Πελοποννήσου πάσης, ἐξ αὐτῶν τῶν ἐπίπλων χωρὶς σωμάτων, οὐχ οἷόν τε συναχθῆναι τοσοῦτο πλῆθος χρημάτων.

XIII.

LE PREMIER TRIBUT DE LA GAULE (50).

On trouvera excusable que nous terminions ces études par la Gaule.

Le premier renseignement économique exploitable que nous trouvions sur la Gaule est relatif au tribut imposé par César au lendemain de la conquête (50): 40 millions de sesterces. [1]) Nous ne nous étonnerons pas de la modération du chiffre. Mais il faut l'étudier de plus près. Bien que César ait certainement inauguré en Gaule le remplacement de la dîme variable par un tribut fixe, nous ne doutons pas que la base du calcul du tribut n'ait été la dîme frumentaire. En dix ans de guerre, pendant lesquels il avait dû faire vivre 40 000 ou 50 000 hommes dans les parties les plus diverses de la région, César avait pu se documenter sur la productivité de la Gaule et sur l'état de la circulation monétaire. En supposant en Gaule des prix comparables à ceux qui étaient courants sur la Méditerranée, soit 10 deniers l'hectolitre, on voit que les 40 millions de sesterces représenteraient 1 million d'hectolitres. La récolte serait de 10 millions d'hectolitres, correspondant à une population de 3 ou 4 millions d'habitants. Il va de soi que c'est là un minimum, et nous en concluons (ce à quoi nous nous attendions) qu'il faut admettre en Gaule des prix notablement inférieurs à ceux qui avaient cours sur la Méditerranée. Mais lesquels? Nous ne trouvons dans le *Pro Fonteio* aucune réponse à la question, et nous ne pouvons descendre, en tous cas, au prix fabuleusement bas de 2/3 de denier l'hectolitre, constaté par Polybe en Cisalpine un siècle plus tôt. [2]) Force nous est d'aborder directement le scabreux problème de la population de la Gaule. [3])

---

[1]) Eutrope, VI, 17. Suétone, *César*, 25.

[2]) Pol., II, 15. Cf. César, VI, 23.

[3]) On aura l'idée des notions que pouvaient posséder les Grecs du IIe siècle av. J. C., en se rappelant que Poseidonios disait : « Les plus grands peuples gaulois peuvent armer 200 000 hommes, les plus petits 50 000. » Il pensait évidemment aux Arvernes et aux Allobroges, les seuls peuples avec lesquels Rome eût été en contact direct, et c'est dans cette mesure seulement qu'on peut exploiter le renseignement (Diod., V, 25).

M. Beloch (Klio, 1903, p. 479) discutant avec M. Nissen la question de la population de l'Italie ancienne, s'écrie incidemment: « Nissen croit-il vraiment que le département de l'Oise comptait au temps de César le même nombre d'habitants que maintenant? » L'exemple est bien choisi, et M. Beloch l'aurait rendu plus frappant encore en rapprochant du chiffre donné par César pour les Bellovaques (100 000 soldats) les chiffres donnés pour leurs voisins (10 000 soldats): on n'expliquera assurément à personne pourquoi le territoire de l'Oise eût été alors 10 fois plus peuplé que ceux de la Seine-Inférieure ou de la Somme. M. Beloch est le seul historien qui se soit vraiment attaché avec quelque tendresse à ces questions ingrates de statistique ancienne, et surtout le seul qui ait une vue d'ensemble du sujet. [1]) Chez les autres, on ne rencontre guère que des observations d'infime détail. Or, il se trouve que, pendant la guerre, j'ai été amené, pour des raisons auxquelles César était tout-à-fait étranger, à étudier de près la population de l'Oise, d'après les documents minutieux rassemblés pour l'Etat-major français. [2]) Depuis, l'idée m'est venue d'utiliser ces renseignements pour la question soulevée par M. Beloch. Le département visé est exceptionnellement favorable à une étude comparée. Il est encore un de nos départements forestiers (près de 1000 kmq. de forêts, sur 5855). Il est avant tout agricole. Les villes proprement dites n'y renferment que 70 000 habitants, sur 400 000. S'il est donc un endroit ou le rapprochement entre l'état de choses antique et l'état de choses actuel ne soit pas trop chimérique, c'est celui-là.

Pour entreprendre cette étude, il faut d'abord éviter de soumettre le texte de César à une critique trop éclectique. César nous a conservé trois renseignements statistiques importants:

l'un sur les Helvètes, emprunté à un recensement officiel; [3])
l'autre sur les Belges; [4])
le troisième sur les contingents levés au secours d'Alésia. [5])

Si l'on traite avec trop de désinvolture les deux premiers, on se retire le droit de scruter point par point, comme le fait M. Beloch, le troisième, lequel:

---

[1]) Beloch, *Die Bevölkerung der gr.-röm. Welt*, 1886. — *Die Bevölk. Galliens*, dans *Rhein. Mus.*, 1899, p. 414 sqq.

[2]) *Notice descript. et statist. du dép. de l'Oise* (Min. de la Guerre, E. M. 2e bureau — n'est pas mis dans le commerce).

[3]) César, I, 29.

[4]) César, II, 4.

[5]) César, VII, 75-76.

1° est entaché de corruptions paléographiques notoires sur quelques chiffres de détail;

2° ne donne, de l'aveu de tous, qu'une portion de la population totale, sans que César indique de quelle portion il s'agit: d'où obligation pour nous de nous livrer sur ce point à une supputation délicate.

Pour les Helvètes, un texte d'Orose m'a paru fournir une indication sur la façon dont César avait « bluffé ». [1]) César donne comme nombre des Helvètes 263 000, comme nombre des petits peuples de leur clientèle 105 000, comme total 368 000. Or, Orose donne comme nombre des Helvètes 157 000. 157 000 + 105 000 font 262 000. Il est visible que César a ajouté le chiffre des petits peuples au chiffre total, au lieu de l'ajouter seulement au nombre des Helvètes, et qu'il a enflé ainsi le chiffre total.

Je suis convaincu qu'il a procédé de même pour les Belges. Quand il s'est renseigné chez les Rèmes sur l'effectif des forces adverses, on lui a signalé d'abord trois grandes confédérations: les Bellovaques, pouvant armer peut-être 100 000 hommes, et qui en avait promis 60 000; les Suessions, qui en annonçaient 50 000; les Nerviens, qui disposaient de 50 000 (un peu plus loin César dit 60 000) [2]) combattants. Puis, on lui a énuméré les forces des petits peuples qui suivaient ceux-là: il les énumère à la suite, créant ainsi l'illusion qu'il faille ajouter ces forces à celles des peuples principaux. Nous ne serons pas assez naïfs pour croire qu'il l'ait fait innocemment: il ne lui déplaisait pas de faire croire qu'il avait eu devant lui 300 000 ou 350 000 Belges. [3]) Mais nous tiendrons compte des doubles emplois.

Peut-on préciser ceux-ci? Pour les Bellovaques, César donne ailleurs les petits peuples qui marchaient avec eux: Véliocasses, Caletes, Ambiens, Atrébates, Aulerques. [4]) Il s'agit de la campagne de 51, dans laquelle les Atrébates avaient été entraînés par Commius; nous allons voir qu'ils suivaient auparavant les Suessions. Quant aux Aulerques, ils n'ont pu être entraînés en 57. C'est sans doute en envisageant l'éventualité d'un rassemblement général des clients des Bellovaques que les Rèmes ont lancé le chiffre de 100 000. Nous dirons qu'en 57, les Bellovaques, *avec les Véliocasses, Caletes et Ambiens,*

---

[1]) Orose VI, 7, 5. On n'oubliera pas que les anciens avaient d'autres sources que César, pour la guerre des Gaules : la scène populaire de la reddition de Vercingétorix n'est pas dans César.

[2]) César, II, 28. Les Nerviens n'ont que 500 « sénateurs ».

[3]) Il en a eu devant lui, pourtant, plus que ne croit M. Beloch (cf. César, II, 7).

[4]) César, VIII, 7.

disposaient de 60 000 hommes. Les 30 000 hommes qui restent pour eux sont un maximum, mais qui ne paraît pas exagéré pour un peuple dont César fait valoir la force numérique. [1])

Les Suessions, qui, quelque temps avant César, avaient été une puissance maritime, envahirent la Bretagne.[2]) Ceci suppose qu'ils avaient alors la haute main sur les Veromandui et les Atrébates, sinon sur les Morins (le chiffre relatif à ceux-ci, 25 000, paraît singulièrement fort, bien qu'il n'y ait aucune variante dans les manuscrits; il faut alors supposer que leur territoire s'étendait à l'Est jusqu'à l'Escaut).[3]) Nous admettrons que les Atrébates (15 000 hommes)et les Veromandui (10 000) étaient restés dans la clientèle des Suessions, bien que, abandonnés par eux en 57, ils se soient jetés dans les bras des Nerviens. Nous ne pouvons guère attribuer plus de 20 000 ou 25 000 hommes aux Suessions seuls, qui apparaissent inférieurs aux Bellovaques, et n'occupaient que 3 arrondissements du département de l'Aisne. [4])

Quant aux Nerviens, ils avaient comme auxiliaires habituels les Aduatuques (dont le chiffre, 19 000, est donné avec précision par César), [5]) et ceux-ci avaient eu pour tributaires les Eburons. [6]) Nous nous représenterons les Nerviens comme un peuple de 20 000 ou 25 000 hommes.

Retenons, pour le moment, que les Bellovaques pouvaient représenter au plus une force de 30 000 hommes, ce qui conduit à attribuer alors au territoire de l'Oise une population de 120 000 âmes.

Si l'on veut essayer un rapprochement utile avec la population moderne, il faut d'abord éliminer, de celle-ci, les centres de plus de 30 000 âmes: Avaricum, la plus belle ville de la Gaule, n'en comptait pas plus. [7]) Nous retranchons ainsi 9 millions d'habitants sur 40. Il faut même éliminer les centres de 15 000 âmes. Bibracte, une des principales villes, couvrait moins de 150 hectares, [8]) ce qui, en lui accordant la densité ordinaire dans les villes méditerranéennes moyennes, permet de lui attribuer 15 000 ou 20 000 habitants. Mais, au vrai,

---

[1]) César leur demande 600 otages (II, 15), alors qu'il n'en demande que 200 aux Trévires (V, 4), 100 aux Sénons (VI, 4), etc.

[2]) César, II, 4.

[3]) T. Rice Holmes, *De bello Gallico* (1914), p. 423-4.

[4]) Si je vais aussi loin, c'est que César vante la fertilité du terroir, et parle de 12 *oppida* (II, 4).

[5]) César, II, 16. Sur les Aduatuques cf. II, 29, 33.

[6]) César, V, 27. Cf. aussi V, 39.

[7]) César, VII, 15, 21, 28.

[8]) Déchelette, *Manuel d'archéol.*, II, p. 981.

pour avoir un rapprochement utile, il faut ne retenir d'abord, dans la population actuelle, que les communes rurales (on sait qu'on entend par là celles qui ont moins de 2000 âmes).[1]) On corrigera facilement ce que l'amputation a de trop radical, en tenant compte plus tard des quelques douzaines d'*oppida* qui pouvaient compter, au temps de César, par milliers d'habitants.[2])

Pour l'Oise, encore une fois, j'ai poussé plus loin l'analyse. [3]) J'ai pu étudier le département commune par commune, et éliminer les centres industriels, les chemins de fer, etc. Voici le résultat:

Oise.

		pop. totale	Reste après défalcations
Canton de	Betz	7 811	7 500
»	Nanteuil	8 175	7 000
»	Crépy	16 733	12 000
»	Senlis	15 223	10 000
»	Creil	37 157	20 000
»	Pont Ste-Maxence	9 120	7 000
»	Neuilly-en-Thelle	10 850	8 500
			72 000
»	Attichy	11 790	10 000
»	Noyon	15 232	8 500
»	Guiscard	6 061	5 700
»	Compiègne	26 208	12 000
»	Ribécourt	10 570	9 000
»	Lassigny	8 333	8 000
»	Estrées	9 889	9 000
»	Ressons	8 430	8 000
			70 800

[1]) Une fois pour toutes, je renvoie, en ce qui concerne la population actuelle, à la publication du Ministère de l'Intérieur, *Dénombrement de la France*, 1921.

[2]) César donne 12 oppida aux Helvètes (I, 5). 12 aux Suessions (II, 4). J'en accorde autant aux Arvernes, Bituriges (où César signale 20 centres urbains, VII, 15), Eduens, Séquanes, Trévires, Aquitains (?), Pictons et Santons, Vénètes, Aulerques, Carnutes, Sénons, Rèmes, Bellovaques, Nerviens. Admettant 200 oppida comptant, l'un dans l'autre, 10 000 habitants, on trouvera, pour la population urbaine, 2 millions d'âmes.

[3]) Cf. p. 137,

		pop. totale	Reste après défalcations
Canton de	Liancourt	13 579	10 000
»	Clermont	15 452	10 000
»	Saint-Just	12 272	10 000
»	Maignelay	7 378	7 000
»	Mouy	8 945	6 000
»	Froissy	5 563	5 000
»	Breteuil	10 560	9 000
»	Crèvecœur	7 318	7 000
			64 000
»	Méru	14 075	9 000
»	Noailles	11 944	9 500
»	Nivillers	8 891	8 000
»	Beauvais.....	30 287	10 000
»	Chaumont	11 866	11 000
»	Auneuil.....	9 038	7 200
»	Marseille	6 087	5 500
»	Grandvilliers	8 245	7 200
»	Le Coudray	9 474	8 400
»	Songeons	7 572	7 000
»	Formerie	7 642	7 000
			89 800
		403 000	296 000

On voit qu'il reste, pour la population du plat pays, un peu moins de 300 000 âmes. Autrement dit, dans une région qui se présente comme particulièrement favorable au rapprochement, la population rurale actuelle apparaît comme 2 fois 1/2 supérieure à celle du Ier siècle av. J.-C.

La base est précise. Elle est trop étroite. Nous pouvons peut-être l'élargir quelque peu.

D'après César, les Bellovaques, avec les Véliocasses, les Caletes et les Ambiens, représentent une force de 60 000 hommes. [1]) Les Suessions, avec les Veromandui et les Atrébates, représentent 50 000 hommes. Cela conduit à attribuer une population de 400 000 à

[1]) Cf. p. 138.

500 000 âmes à la région correspondant aux départements de l'Oise, partie de Eure (arrondissements des Andelys et de Louviers), Seine-Inférieure, Somme, Aisne, Pas-de-Calais.

Or, voici ce que donne, pour ce territoire, la statistique moderne, en prenant, cette fois, brutalement les communes rurales seules: [1])

	Pop. totale	Commune de plus de 2000 hab.	Reste
Aisne	315 757	137 000	180 000
Oise	400 000	100 000	300 000
Eure (Les Andelys)	51 568	12 800	40 000
» (Louviers) ..	49 029	15 200	35 000
Seine-Inférieure ..	880 671	580 000	300 000
Somme	452 000	180 000	272 000
Pas-de-Calais	989 907	600 000	400 000
			1 527 000

Soit 1 million 1/2 d'habitants, un peu plus du triple du chiffre du temps de César. Je laisse de côté le département du Nord et la Belgique, où les conditions ne sont plus du tout favorables au rapprochement, vu la transformation prodigieuse du pays. [2])

En gros, il résulte de tout cela que la population du plat pays, au temps de César, devrait être considérée comme le 1/3 de la population correspondante actuelle.

Nous avons pris la seule région pour laquelle César donne des renseignements *globaux* et qui soit placée, en même temps, dans les conditions moyennes du territoire français. Il était tentant de voir ce que donnait la proportion pour les pays où nous n'avons pas de renseignements directs. Pour ceux-là, nous sommes bien forcés de déduire d'abord la population antique de la population moderne, quittes à examiner ensuite dans quel sens et dans quelle mesure nous pouvons errer.

Un mot d'abord sur l'ensemble de la France. La population des communes rurales n'y dépasse guère 20 millions d'âmes. Cela donne-

---

[1]) Cf. p. 140.

[2]) Cf. p. 151, où l'on verra que le chiffre déduit, pour ces régions, par la méthode employée ici, est notablement plus fort que celui qu'indique César.

rait, pour la partie correspondante de la Gaule, environ 7 millions, chiffre qu'on forcera quelque peu, pour tenir compte de la Suisse, de la Belgique et de l'Allemagne rhénane. [1])

Mais le procédé n'est vraiment instructif qu'à condition de pousser plus loin dans l'étude régionale. J'ai donc considéré une à une les diverses régions naturelles du territoire gaulois. Pour chacune, j'ai pris la population actuelle des communes rurales. J'ai divisé le chiffre par trois. Il va de soi que ceci ne donne qu'une base de rapprochement: il n'y a aucune raison pour que la répartition proportionnelle de la population fût la même au temps de César que maintenant. Il faut donc ensuite confronter le résultat avec les renseignements partiels que nous avons par ailleurs, en particulier avec la liste donnée par César pour les contingents d'Alésia. [2]) J'estime que le rapprochement est instructif pour l'étude locale, mais à condition d'avoir d'abord la base de comparaison que j'ai indiquée.

I. *Province romaine.*

Voici d'abord le tableau global:

	Surface en kmq	Popul. d.comm.rm.	Le $^1/_3$	Popul. milit. (hommes de 20 à 60 ans)	Chiffres fournis p. César [3])
Bouches-du-Rhône	5 105	80 000			
Var	6 044	90 000			
Alpes Maritimes ..	3 749	80 000			
Vaucluse.....	3 578	85 000			
Basses-Alpes	6 954	70 000			
Hautes-Alpes	5 589	70 000			
Drôme.....	6 560	150 000			
Isère	8 289	315 000			
Savoie	6 187	164 000			
Haute-Savoie	4 597	180 000			
Ardèche	5 527	220 000			
Gard	5 880	180 000			
Hérault	6 223	180 000			
Aude	6 313	185 000			
Pyrénées-Orient. .	4 141	110 000			
Haute-Garonne ..	6 365	214 000			
	90 000	2 373 000	700 000	180 000	

[1]) Sur la région rhénane, voir p. 146.

[2]) César, VII, 75-6. Dans les tableaux suivants, je mets entre parenthèses tous les chiffres *qui ne sont pas* empruntés à cette liste.

[3]) Je n'en voi qu'un : les 22 cohortes de 52 (César, VII, 65), et il ne donne pas grand'chose.

Il n'est pas douteux que cette région n'eût une population exceptionnellement dense. C'était la partie la plus anciennement civilisée de la Gaule, et elle avait déjà un développement urbain notable. N'exagérons rien pourtant. On connaît assez bien la topographie de Marseille: la ville couvrait 75 hectares.[1]) C'est aller loin, dans ces conditions, que de lui attribuer 20 000 ou 25 000 habitants. Accordons que Narbonne fût dès lors plus importante.[2]) En tenant compte des villes du Sud, on pourra accorder à la région entre 1 et 2 millions d'habitants, mais sans oublier que la densité décroissait déjà dans l'intérieur. En voici la preuve.

Prenons le territoire correspondant à peu près à celui des Allobroges et de leurs clients, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie.[3]) Notre schéma, appliqué à cette région, indique, pour l'antiquité, une population de 250 000 ou 300 000 âmes, soit 60 000 ou 70 000 combattants. Les Allobroges, au temps où ils luttèrent contre Rome (vers 122), nous sont donnés comme un peuple de 50 000 hommes.[4]) On voit que nous sommes dans la note — plutôt au-dessus.

II. Massif central.

Voici d'abord la région des Arvernes et de leurs clients:

	Surface en kmq	Popul. rurale act.	Le $^1/_3$	Pop. militaire corresp.	Chiffres donnés (Ceux qui ne sont pas relatifs à Alésia sont entre parenthèses)	Proport. du contingent d'Alésia
Lozère	5 170	90 000				
Haute-Loire .	5 000	160 000				
Cantal	5 740	150 000				
Puy-de-Dôme	8 004	300 000				
Allier	7 308	200 000				
Lot	5 226	140 000				
	37 000	1 050 000	350 000	90 000	35 000 +2 000 Böiens [5])	Le $^1/_3$ + ε

[1]) Beloch, *Bevölk.*, p. 487 et *Griech. Gesch.*, 2e éd., III, p. 308 On trouvera le plan dans Duruy, *Hist. des Romains*, III, p. 302.

[2]) On nommera encore Carcassonne (César, VII, 20), Toulouse et Vienne.

[3]) Je m'appuie sur l'*Atlas historique* de Longnon. La pl. I, et pl. VII-X, limite entre Voconces et Allobroges d'est pas sûre (cf. César, II, 10).

[4]) Diod., V, 25. Cf. p. 136.

[5]) Sur les Boïens, César, I, 28 ; VII, 9, 14 (avec les remarques de T. Rice Holmes dans son édition).

Pour les Ruthènes (je ne reproduirai plus désormais les rubriques auxquelles répondent les différents chiffres : voir le tableau ci-dessus) :

Tarn	5 780	165 000				
Aveyron	8 743	230 000				
	15 000	400 000	130 000	35 000	12 000	1/3

Pour les Lémovices :

Corrèze	5 887	190 000				
Creuse	5 605	185 000				
Haute-Vienne	5 490	180 000				
	17 000	550 000	180 000	45 000	10 000	1/4 ou 1/5

Pour les Bituriges :

Cher	7 200	185 000				
Indre	6 905	170 000				
	14 000	350 000	120 000	30 000	12 000	1/3 ou 1/3

Pour toute la région, notre schéma indique une population de 800 000 âmes, 200 000 combattants. Les contingents fixés pour Alésia, 70 000 hommes, représentent le tiers de cette force. Le contingent des Lémovices paraît faible, celui des Bituriges fort. Cela peut tenir simplement à ce que j'ai mal délimité le territoire des deux peuples. [1]) Voilà un exemple d'étude locale à faire.

III. *Région de la Saône et du Jura.*

Pour les Héduens et leurs clients :

Loire	4 798	215 000				
Rhône	2 859	180 000				
Saône-et-Loire ...	8 626	330 000				
Nièvre	6 887	180 000				
Côte-d'Or ...	8 786	200 000				
Ain	5 800	235 000				
	38 000	1 350 000	450 000	100 000	35 000	1/3

Pour les Séquanes :

Jura	5 504	170 000				
Doubs	5 315	165 000				
Haute-Saône	5 374	170 000				
	16 500	500 000	165 000	40 000	12 000	1/3

[1]) Cf. l'*Atlas* de Longnon, p. 144, n° 3. Les Bituriges allaient à l'E. jusqu'à la Loire (César, VII, 5).

Il est douteux que le Haut-Rhin appartînt à cette région. [1])

Pour les Helvètes, nous savons que leur territoire représentait à peu près la Suisse actuelle, moins les cantons du Valais, du Tessin, des Grisons et de Schaffhouse, soit 25 000 kmq. La population actuelle est de 3 millions ou 3 millions 1/2 d'habitants, mais, les statistiques suisses ne donnant que la part des centres de plus de 10 000 âmes (plus de 1 million d'âmes en tout), je ne sais ce que donnerait le calcul appliqué aux communes rurales. [2]) Heureusement, nous avons ici un renseignement direct. César dit qu'il fit rentrer, en 58, 110 000 Helvètes. [3]) Malgré ses précisions, nous douterons que le pays eût été complètement vidé par l'émigration, [4]) et nous lui accorderons 150 000 âmes, 30 ou 40 000 combattants. Le contingent fixé pour Alésia fut de 8000 Helvètes et 2000 Rauraques, soit moins du 1/3.

Pour cette région, nous trouvons, soit en appliquant notre schéma, soit directement, 700 000 ou 800 000 âmes, moins de 200 000 soldats. Le contingent d'Alésia, près de 60 000 hommes, représente un peu moins du 1/3 de cette force.

IV. *Région rhénane.*

Nous y comprenons:

Haute-Marne	6 258	140 000
Vosges	5 959	200 000
Meurthe-et-Moselle....	5 275	200 000
Meuse	6 239	150 000
Moselle	14-15 000	320 000
Haut-Rhin		200 000 ?
Bas-Rhin		500 000 ?
Palatinat bavarois ..	5 928	
Prusse rhénane ...	26 991	

---

[1]) J'ai plutôt diminué le territoire des Séquanes. Au S., ils touchaient la Province (César I,, 33). Au N., ils empiétaient *peut-être* sur l'Alsace (pourtant César, I, 54). Le contingent serait plutôt du 1/4.

[2]) *Ann. statist. de la Suisse*, 1921.

[3]) César, I, 26, 29.

[4]) Voir pourtant César, I, 5. Si on va un peu plus loin que 150 000, on estimera que le contingent d'Alésia fut du 1/4, comme pour beaucoup d'autres peuples écartés du théâtre des opérations.

Je n'ai pu trouver de renseignements sur la population rurale de la Rhénanie, [1]) et je n'ai pas cru important de faire le calcul habituel, n'ayant pas de renseignements directs à confronter.

La seule exception est relative aux Médiomatrices. Le département de la Moselle, avec une population rurale de 320 000 âmes aurait, au temps de César, plus de 100 000 âmes, au moins 25 000 combattants. César fixe à 6000 le contingent qui aurait été demandé aux Médiomatrices en 52. Ce serait environ le 1/4 de leur force. [2])

V. *Région aquitanique.*

Mettons d'abord à part l'Aquitaine propre de César:

Ariège	4 894	135 000			
Hautes-Pyrén.	4 533	130 000			
Basses-Pyrén.	7 712	240 000			
Gers	6 290	160 000			
Landes	9 363	200 000			
Gironde	10 726	330 000			
	42 000	1 200 000	400 000	100 000	50 000 [3])

En laissant de côté l'Ariège et la Gironde, nous trouverions pour la région une population rurale de 730 000 âmes, ce qui conduirait, pour l'époque de César, à des chiffres de 240 000 âmes, 60 000 combattants. César évalue à 50 000 les hommes que les Aquitains pouvaient mettre en ligne en 56. Là encore, nous sommes dans la note.

Pour les Nitiobroges: [4])

Tarn-et-Garonne	3 730	100 000				
Lot-et-Garonne	5 384	160 000				
	9 000	260 000	90 000	20 000	6 000	1/3 ou 1/4

Pour les Petrocorii:

Dordogne ...	9 223	300 000	100 000	25 000	6 000	1/4

[1]) Les statistiques allemandes ne marquent que la population des centres de plus de 10 000 âmes (*Statist. Jahrbuch*, 1922, p. 6-7).

[2]) Il est fâcheux que nous n'ayons aucun renseignement précis sur les Trévires. A tout hasard, je renvoie pourtant à César, IV, 2, 4, 8.

[3]) César, III, 26. Mais les Aquitains ont avec eux des Cantabres.

[4]) Pour les Nitiobroges, je crois que Longnon réduit trop leur territoire. Mais, encore une fois, je décline toute compétence pour ces études locales.

VI. *Ouest.*

Pour les Santons:

Charente-Inf.	7 230	270 000				
Charente	5 770	230 000				
	13 000	500 000	160 000	40 000	12 000	$^1/_3$ ou $^1/_4$

Pour les Pictons:

Vendée	6 971	260 000				
Deux-Sèvres .	6 055	240 000				
Vienne	7 023	220 000				
	20 000	720 000	240 000	60 000	8 000	$^1/_7$

Le contingent des Santons paraît fort, celui des Pictons très faible. Il est probable que j'ai mal délimité les territoires des deux peuples. [1]) C'est encore un objet d'étude locale.

L'Armorique paraît comprendre:

Loire-Inf.....	6 979	200 000				
Morbihan ...	7 093	210 000				
Finistère	7 070	150 000				
Côtes-du-Nord.....	7 217	531 000				
Isle-et-Vilaine	6 990	285 000				
Manche	6 411	300 000				
Calvados	5 520	250 000				
Orne	6 143	200 000				
	53 000	1900 000	6 ou 700 000	150000+	30 000 —Caletes [2]) +3000 Esuvii	$^1/_5$

Pour les Aulerques Eburovices:

Eure ..... (moins les Andelys et Louviers) [3])	»	150 000	50 000	12 000	3 000	$^1/_4$

[1]) Les Pictons allaient en tous cas jusqu'à la mer (César, III, 11), et leur territoire comprend Lemonum, c'est-à-dire Poitiers (César, VIII, 26).

[2]) César (VII, 75) comprend les Caletes dans l'Armorique, peut-être parce qu'il les avait détachés des Bellovaques (voir p. 151). Je les compterai avec les peuples belges, avec lesquels ils marchent généralement (II, 4; VIII, 7). J'estime que leur contingent doit être à peu près compensé par celui des Esuvii. Sur ceux-ci, cf. T. Rice Holmes, *op. laud.*, p. 416. Cf. aussi Longnon.

[3]) Ces arrondissements reviennent aux Veliocasses. Cf. p. 142.

Pour les Aulerques Cénomans:

Mayenne	5 146	190 000				
Sarthe	6 244	250 000				
	11 000	440 000	150 000	35 000	5 000	1/7

Le contingent est anormalement bas. [1])

Pour les Andes:

Maine-et-Loire	7 283	280 000	90 000	20 à 25 000	6 000	1/4 [2])

Pour les Turones:

Indre-et-Loire	6 157	200 000	60-70 000	16 000	8 000	1/2

Le contingent, ici, est très fort. [3])

Toute cette grande région, à laquelle nous sommes conduits à attribuer 1 400 000 habitants, dont 350 000 hommes en âge militaire, n'est taxée qu'à 72 000 combattants en 52: c'est sensiblement le 1/5 du contingent.

VII. *Région parisienne.*

Pour les Sénons:

Aube.....	6 000	130 000				
Yonne	7 494	215 000				
	13 500	350 000	115 000	25-30 000	12 000	1/2

Pour les Carnutes:

Loiret.....	6 811	200 000				
Loir-et-Cher .	6 420	175 000				
Eure-et-Loir .	5 938	185 000				
	18 500	560 000	185 000	45 000	12 000	1/4

Pour les Parisii:

Seine-et-Marne	5 888	240 000				
Seine-et-Oise.	5 658	340 000				
Seine	0 000	000 000				
	11 500	580 000	200 000	45 000	8 000	1/5 ou 1/6

[1]) Peut-être faut-il diminuer leur territoire au profit des Turones (cf. ci-dessous) ? Je me borne à poser la question aux savants ayant étudié spécialement la région.

[2]) Sur ce peuple, cf. César, VIII, 29 : ils perdent 12 000 hommes. mais avec leurs auxiliaires.

[3]) Cf. ci-dessus. Y a-t-il, là aussi, à rectifier les limites de Longnon, pl. I ? Naturellement, ici comme pour les autres anomalies de ce genre, il y a d'autres explications possibles : densité exceptionnelle de la population, corruption de chiffre dans le texte de César, etc. Encore une fois, je me borne à des suggestions.

Le contingent des Senons paraît bien fort, celui des Parisii bien faible. Les deux territoires doivent être mal délimités. [1]) Pour l'ensemble de la région, notre calcul donnerait près de 500 000 habitants, 120 000 soldats. Le contingent demandé, 32 000 hommes, est du 1/4 — ce qui est normal.

VIII. *Belgique.*

Pour les Rèmes:

Marne	8 204	210 000		
Ardennes	5 233	175 000		
	13 500	400 000	125 000	30 000

Les Rèmes seraient à peu près équivalents des Bellovaques. [2])

Pour les Suessions et Veromandui:

Aisne	7 350	180 000	60 000	15 000	20 000	10 000

Il est possible que nous ayons encore coté trop haut les forces des Suessions. [3])

Pour les Bellovaques:

Oise	5 885	300 000	100 000	25 000 (30 000)	11 000	1/3

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des Bellovaques, ni de leurs clients. [4])

Pour les Véliocasses:

Arrdt. Les Andelys et Louv.	»	70 000	25 000	6 000 (10 000)	4 000	1/2 ou 1/3

Pour les Caletes:

Seine-Inf. ...	6 341	300 000	100 000	25 000 (10 000)	x [5])	x

Pour les Ambiens:

Somme.....	6 276	270 000	90 000	20-25 000 (10 000)	6 000	1/2+

---

[1]) Ils le sont même certainement : Meclosedum (Melun) est chez les Sénons (César, VII, 58). J'ai préféré éviter les calculs trop précis, et prendre des départements entiers, ne m'attachant qu'au tableau d'ensemble. Mais on voit qu'ici l'explication de l'anomalie ressort immédiatement de la rectification géographique.

[2]) Sur les Rèmes, César ne donne rien. Mais c'était un peuple important.

[3]) Cf. p. 139.

[4]) Voir p. 138 et 151.

[5]) Voir p, 148.

Pour les Atrébates:

Pas-de-Calais	6 750	400 000	130 000	30000 (15 000)	5 000	1/4

C'est la région que nous avons étudiée à part. Dans l'ensemble, sur ces 30 ou 35 000 kmq., notre calcul donnerait plus de 400 000 habitants, plus de 100 000 guerriers. Il n'est pas surprenant que nous retrouvions ce nombre dans les chiffres donnés par César en 57, puisque c'est de cette base que nous sommes partis. Ce qui est curieux ici, c'est la proportion du contingent demandé en 52, qui dépasse le tiers et parfois la moitié (les Bellovaques n'envoyèrent que 2000 hommes). Il ne serait pas étonnant que, dans cette région si constamment foulée par César, des remaniements territoriaux importants eussent été opérés: nous en avons d'ailleurs des indices. [1])

Pour les Morins, Ménapiens, Nerviens, Aduatuques, Eburons et petits peuples des Ardennes, nous comptons en bloc:

Départ. du Nord et Belgique	35 000 kmq.	2 m.	700 000	175 000

Les renseignements fournis par César en 57 indiquent 25 000 (?) Morins, 7000 Ménapiens, 25 000 Nerviens (?), 19 000 Aduatuques, 40 000Eburons, etc., en tout 125 000 hommes. [2]) La coalition de 52 ne demanda que 6000 hommes aux Morins et 6000 aux Nerviens: dans cette région, des peuplades entières avaient été détruites.[3])

En appliquant une méthode uniforme aux diverses parties du territoire gaulois, nous avons rencontré des anomalies locales. Rien n'est plus naturel, puisque, encore une fois, il n'y a pas de raison pour que la répartition de la population fût, au temps de César, ce qu'elle est maintenant. La confirmation, la rectification, l'explication de ces anomalies relèvent des historiens mieux armés que nous pour étudier la géographie et l'histoire locales. Mais elles ne sauraient être suggestives que rapprochées d'un schéma d'ensemble. Notre seul but était de fournir ce schéma à de plus compétents.

---

[1]) Cf. p. 153.

[2]) Cf. p. 138. On voit qu'ici le rapport ordinaire est complètement changé par la densité des agglomérations industrielles, et on comprend pourquoi nous avons évité de prendre comme base de pareilles régions.

[3]) Aduatuques, Eburons, etc., C'est, en revanche, la région des infiltrations germaniques. Il y a donc toutes sortes de raisons pour éviter, ici, de serrer de trop près le calcul.

Revenons au tableau d'ensemble, qui seul nous importe. Le voici tel qu'il se déduit mécaniquement de notre revue:

TABLEAU I (déduit du calcul).

	Surface en kmq.	Population déduite	Densité correspondante
Province	90 000	700 000	8
Massif central	80-90 000	800 000	10
Saône et Jura	80 000	7-800 000	10
Rhin	60-70 000	x	10?
Aquitaine.....	60 000	600 000	10
Ouest	115 000	1 400 000	12 13
Région parisienne.	45 000	500 000	11
Belgique	90 000	1 200 000	13

Nous avons déjà dit pourquoi l'on pouvait relever notablement le chiffre pour la Province, sans aller pourtant, je crois, jusqu'à la densité de 20 au kmq. [1]) En revanche, d'après l'analogie des Helvètes *avant l'émigration*, il ne faut pas dépasser la densité de 10 pour les régions voisines du Rhin. [2]). Dans tout l'Ouest de la France on peut accepter la densité de 12 ou 13 au kmq. Ces chiffres s'encadrent parfaitement avec ceux que nous avons par ailleurs. Pour l'Italie péninsulaire, 40 est un fort chiffre, qui n'était certainement pas encore atteint, à beaucoup près, dans la vallée du Pô (où 25 serait le maximum). [3]) D'autre part, pour le seul pays de l'Europe centrale sur lequel nous ayons un bon renseignement, la Pannonie, la densité constatée est notablement inférieure à 10. [4])

TABLEAU II (rectifié).

	Surface en kmq.	Densité	Popul. déduite
Province	90 000	15 ou 20	1 500 000
Massif central	80-90 000	12-13	1 700 000
Saône et Jura ...	80 000	entre 12-13 et 10	1 000 000
Rhin	60-70 000	10	650 000
Aquitaine	60 000	12-13	800 000

[1]) Cf. p. 144.

[2]) Sur les Helvètes, voir p. 146. Sur les Trévires, les peuples belges, nous avons vu que César indique 125 000 hommes, 1/2 million d'âmes, pour un territoire qui couvre sensiblement 50 000 kmq (département du Nord, Belgique, Sud de la Hollande, Nord de la Prusse rhénane) : cf. p. 147.

[3]) Ici, nous avons le cens romain : cf. Beloch, *Klio*, 1903, p. 471 sqq. M. B. à tendance à coter bas.

[4]) Vell. II, 116. Beloch, *Bevölk.*, p. 462.

	Surface en kmq,	Densité	Popul. déduite
Ouest	115 000	12-13	1 500 000
Région parisienne.	45 000	12-13	500 000
Belgique (Rèmes compris)	90 000	entre 12-13 et 10	1 000 000
			8-9 000 000

Ces résultats ont été obtenus par une méthode radicalement indépendante des chiffres donnés par César pour la levée d'Alésia (52). Si donc on les confronte, comme on en a le droit sans s'exposer au reproche de cercle vicieux, avec les chiffres en question, on constate que les contingents fixés pour la délivrance d'Alésia représentent le 1/3 des hommes pour les peuples directement intéressés, le 1/4 ou le 1/5 pour les peuples plus lointains. Les anomalies belges doivent s'expliquer par des remaniements de territoires. Il serait très concevable que César eût diminué le territoire des Bellovaques au profit de leurs voisins. Il n'en dit rien : mais c'est tout-à-fait par hasard que l'on apprend qu'il a subordonné les Suessions aux Rèmes, et les Morins aux Atrébates. [1]) Tout cela est parfaitement normal, et donne confiance dans les résultats obtenus. [2])

Plus on réfléchit, plus on s'assure qu'une seule éventualité pourrait affecter de manière importante ces résultats : le cas où les hommes en armes ne représenteraient qu'une fraction de la population. Or, César considère comme allant de soi que, pour un peuple gaulois, on obtient la population totale en multipliant par 4 le chiffre des hommes en armes. [3]) Sans doute, il existait en Gaule une plèbe urbaine et des esclaves. [4]) Mais les villes importantes, nous l'avons vu, étaient rares. Et, dans les campagnes, le régime décrit par César comme normal, le régime de grande propriété avec une masse rurale dépendante, exclue l'idée d'un esclavage agricole développé. On a donc bien de la peine à atteindre le chiffre de 10 millions d'habitants pour la Gaule de César. [5]) Il est fâcheux, et il est surprenant d'ailleurs,

---

[1]) César, VIII, 6 ; VII, 76 (cf. aussi V, 29, pour les Eburons et Atuauques). Cf. p. 151. Je ne me risque pas, naturellement, à préciser ces rectifications de territoire.

[2]) On voit que cette étude confirme dans une large mesure les conclusions de M. Beloch, auquel je reprocherai seulement d'être *parti* du contingent d'Alésia, et d'avoir généralisé le rapport 1/3 (*Rhein. Mus.* 1899, p. 42).

[3]) César, I, 29. Cf. aussi V, 56.

[4]) P. ex. César, V, 45.

[5]) César, VI, 13, 15.

que nous n'ayons aucun chiffre provenant des cens impériaux. Mais je crois que nous en avons l'équivalent. Quand les écrivains d'époque impériale nous montrent, en face de César, 3 millions ou 4 millions de combattants, [1]) il est infiniment probable qu'avec l'habitude générale de la multiplication par 4, ils ont présents à l'esprit des recensements donnant à la Gaule 12 millions ou 16 millions d'habitants. Ce sont là déjà des chiffres que le pays ne devait revoir qu'à la fin du moyen âge, et qu'il ne devait dépasser notablement qu'au temps de Louis XIV. Quant aux chiffres actuels, répétons que le seul élément comparable est la population agricole, qui n'a pas beaucoup augmenté depuis le XVIIIe siècle, tandis que le chiffre des agglomérations urbaines a simplement *quadruplé*.

Revenons maintenant au petit problème d'où nous étions partis au début de cette longue étude. Une population de 10 millions d'habitants suppose une récolte de 30 ou 40 millions d'hectolitres, et la Gaule la fournissait sans difficulté, puisqu'elle a nourri en outre les 40 ou 50 000 soldats de César. [2]) Nous n'avons aucune raison de supposer alors la technique agricole des Gaulois, en matière de céréales, très inférieure à celle des Italiens, et il n'y a rien de choquant à admettre que le 1/7 des 700 000 kmq. de la région fût dès lors voué au blé. Si les 40 millions de sesterces imposés par César répondent vraiment à une dîme de 3 millions d'hectolitres (nous laissons en dehors la Province), on voit qu'il en résulte un prix de plus de 3 deniers pour l'hectolitre. C'est le tiers du prix méditerranéen. Et il n'y a rien là que de normal.

---

[1]) Plut., *César*, 15. Appien, *Celt.*, 2.

[2]) Les approvisionnements devenaient pénibles en cas de sécheresse (César, V, 24).

XIV.

NOTE SUR LES TRIBUTS DES PROVINCES ROMAINES.

Peut-être me saura-t-on gré de rassembler ici les chiffres que nous possédons sur les *tributa* ou *stipendia* des provinces romaines sous la République; ce tableau d'ensemble servira de contrôle aux études fragmentaires données ci-dessus. On se rappellera les sages paroles de l'auteur du *Manuel des Institutions romaines*:

« Plus l'on oublie la tendance des Romains à conserver dans l'administration les institutions antérieures à leur conquête, et plus l'on s'efforce de ramener à un type unique les règles suivies dans les anciennes provinces, plus l'on s'écarte par cela même des données de l'histoire; car celle-ci nous permet de constater la plus grande variété dans la première organisation des pays conquis »[1]).

Au début, l'Etat romain n'avait comme ressource normale que le *tributum* des citoyens: aux alliés italiens on ne demandait aucun subside direct. Mais, dans les provinces, le principe fut inverse: sauf les exemptions (qui pouvaient être nombreuses), on exigeait des provinciaux l'impôt foncier, sans parler de la confiscation des mines, du droit de pâturage sur l'*ager publicus*, des droits de douane, etc. Pour l'impôt foncier, le terme, couramment employé, de *decuma* implique que le taux normal était de 10 %, sans exclure des taux exceptionnels différents.[2]) Souvent, l'Etat romain a trouvé avantage à remplacer la dîme par un *stipendium* fixe, soustrait aux fluctuations des bonnes et mauvaises récoltes, du cours des blés, etc.: mais ce *stipendium* était la consolidation du prix auquel était évaluée la récolte moyenne, d'après les précédents qu'on avait facilement dans tous les pays ayant connu la domination punique ou macédonienne.

Passons en revue les diverses provinces, au point de vue du résultat produit par l'application de ces règles générales.

---

[1]) Marquardt, *Manuel des Institut. rom., Organ. financ.*, p. 243 de la trad. franç.

[2]) Voir par exemple la loi de 111, l. 77 sqq. (Fr. Girard, *Textes de droit romain*, p. 58 etc.).

1° Un premier groupe est constitué par la Sicile, la première des provinces (241), la Sardaigne et la Corse, et les domaines illyriens. Ces possessions furent un instant compromises par la guerre d'Hannibal, qui finalement les laissa agrandies du domaine syracusain.

La Sicile est la mieux connue: on peut évaluer à 400 ou 500 talents le produit de la dîme. [1]) Pour les autres taxes, nous sommes dans le vague. La Sardaigne aussi supportait la dîme, [2]) mais on peut croire que Sardaigne, Corse et Illyrie étaient fort loin de produire ce que produisait la Sicile. Contentons-nous pour l'instant d'évaluer ce groupe à 500 talents + X.

2° Après la guerre d'Hannibal, les deux provinces d'Espagne et la Gaule Cisalpine grossirent la liste des provinces. En Espagne, le principal revenu provenait des mines, qui rapportaient, au milieu du IIe siècle, 1500 talents, mais n'ont pas tardé à baisser par la suite. [3]) Un texte de Tite-Live ferait d'abord croire qu'on n'y prélevait sur la terre qu'une *vicesima*, mais, bien examiné, il apparaît relatif à des fournitures de blé supplémentaires et rachetables, s'ajoutant à la dîme [4]): dans l'intérieur du pays, celle-ci ne pouvait rapporter gros, vu la rareté de numéraire qu'on nous signale encore au temps d'Auguste. [5]) Nous nous bornerons à marquer 1500 talents + Y au compte de l'Espagne et de la Cisalpine.

3° En 148 et 146 furent annexées deux provinces importantes: la Macédoine et l'Afrique.

La Macédoine n'aurait payé, comme tribut foncier, que 100 talents. [6]) C'est là un chiffre dérisoire pour un pays de 30 000 kmq., et l'on se demande pourquoi, dans ces conditions, les Romains n'auraient pas simplement supprimé l'impôt. Il est probable que nous sommes en présence d'une confusion de Plutarque: il s'agirait de 100 talents pour chacun des quatre districts, 400 talents en tout. L'on nous dit en effet que la Macédoine avait payé le double à ses rois; même ainsi, on ne s'explique le budget macédonien qu'en tenant compte des mines du Pangée, qui avaient rapporté par moments

---

[1]) Cf. Carcopino, *La loi de Hiéron*.

[2]) T. Live, XXIII, 21, 32, 41, etc. (pas de chiffre).

[3]) Pol. XXXIV. 99. Plut., *Crass.*, 2. Diodore, V, 36. Les mines d'or ne se trouvaient qu'en Galice, et n'entrent en compte que sous Auguste.

[4]) T. Live, XLIII, 2, 12.

[5]) Strabon, III, III, 7.

[6]) Plut., *P. Emile*, 28.

1000 talents. [1]) Quant aux douanes, celles de tous les ports thraces étaient évaluées à 300 talents. [2])

En Afrique, le produit de la dîme était réduit à peu de chose par la quantité de terres vendues à des citoyens, les domaines des villes libres, et les concessions faites aux rois de Numidie, que la guerre de Jugurtha ne semble pas avoir diminuées. Il ne restait presque rien, dans ces conditions, des revenus qui avaient encore assuré à Carthage, au lendemain de la guerre d'Hannibal, un budget de près de 3000 talents. [3])

Inscrivons 400 talents + Z pour la Macédoine et l'Afrique.

4° En 126 et 122 fut organisée la province d'Asie, la plus fructueuse de la République. On peut en évaluer le revenu à 4000 talents environ[4]).

Pour la province de Narbonnaise, à peu près contemporaine, nous n'avons quelques renseignements que sur les douanes, mais aucun chiffre. [5]) La Cilicie ne fut d'abord (100) qu'une station navale.

Nous marquerons 4000 talents + U.

Voilà bien des inconnues, et il n'aurait pas valu la peine de rapprocher des données si incomplètes, si nous n'avions le total pour l'époque de Sylla (vers 80): il était de plus de 8000 talents. [6]) Ceci nous permet d'être moins vagues pour les différents groupes de provinces que nous avons passés en revue: en attribuant 1000 talents au premier groupe, 2000 au second, 1000 au troisième, plus de 4000 au quatrième, nous sommes sûrs de ne pas errer trop gravement.

5° Pompée, à qui nous devons le renseignement global, ajoute qu'il a porté (63) ce budget de recettes à plus de 14.000 talents. Les 6000 talents représentent l'organisation fiscale de la Bithynie, du Pont, de la Syrie, probablement aussi celle de la Cilicie, de la Crète et de la Cyrénaïque[7]), que Pompée a pu s'attribuer. Cypre s'est ajoutée peu après. Mais la part du lion revient à la Syrie.

6° César, en conquérant la Gaule (58-50), a procuré au trésor un revenu nouveau de près de 2000 talents, qu'Auguste devait augmenter. [8])

---

[1]) Diod. XVI, 8. En supposant les mines en régie, ce chiffre correspond à une extraction de 3000 kg. d'or, qui n'est pas impossible, à en juger par les chiffres modernes (De Launay, *Statist. de la prod. des gîtes métallif.*).

[2]) Dém., *G. Aristar*, 110.

[3]) Meltzer-Kahrstedt, *Gesch. d. Karthager*, III, p. 138.

[4]) Plut., *Sylla*, 25; *Luc.*, 20.

[5]) Cic., *pro Fonteio*, 9, 9.

[6]) Plut., *Pompée*, 45.

[7]) Pline, XIX, 40.

[8]) Eutrope, VI, 17.

7° Enfin l'Egypte, la dernière des provinces annexées sous la République (30 av. J.-C.), fut aussi la plus riche. Elle rapportait 6000 talents à ses derniers rois,[1]) et ne dut pas être moins profitable aux empereurs.

A côté de pareils enrichissements, l'annexion de la Pannonie ne doit être mentionnée que pour mémoire.

En faisant le total, on verra que le revenu de l'Empire, sous Auguste et Tibère, peut être évalué à 25.000 talents environ. Auguste ne semble pas avoir thésaurisé,[2]) mais Tibère, en 23 ans, aurait mis de côté plus de 100.000 talents, 4000 ou 5000 talents par an.[3]) Ce serait 20 % des revenus totaux: la chose est plausible.

---

[1]) Diod., XVII, 52.
[2]) Silence du monument d'Ancyre.
[3]) Suétone, *Caligula*, 37.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Préface VII

I. LE TRIBUT DE L'ÉGYPTE SOUS DARIUS.

Les documents égyptiens. La surface totale. La surface cultivée en céréales. La productivité. La jachère. Le reste du sol. Les métaux. Le cuivre. L'argent. Le taux de l'intérêt. Rapport de valeur du cuivre et de l'argent. L'or 1

L'impôt pharaonique. La terre sacrée. La terre militaire. La part du Roi 7

L'impôt de Darius. La surface. La productivité. Le prix local. La dîme. On la double. Pourquoi le chiffre du tribut est bas..... 10

L'impôt après Darius. Les Ptolémées 12

II. LE TRIBUT DE LA SYRIE SOUS DARIUS.

La Syrie. Tributs payés aux Pharaons vers 1500. Puis aux rois d'Assyrie aux IXe et VIIIe siècles. Décadence du pays au VIe siècle.. 13

L'impôt de Darius. La surface. La population. La récolte de blé. Sa valeur en argent. Le tribut est le double de la dîme du blé. La charge réelle du contribuable 16

Changement après Darius 18

III. LE TRIBUT DE LA CHALDÉE SOUS DARIUS.

Les documents babyloniens. La surface. La surface cultivée en céréales. La productivité. La population. L'exportation. Le palmier et les autres produits 21

Le métal. Le taux d'intérêt. La valeur de la terre à blé, des dattes, etc. La valeur de l'argent 26

L'impôt de Darius, double de la dîme du blé, des charges accessoires. Hausse des prix, ne se maintient pas à l'époque grecque. Les procédés des satrapes et leurs conséquences sociales, déclin du pays 28

IV. LE TRIBUT DE L'ASIE-MINEURE SOUS DARIUS.

Pénurie de documents. La surface. La productivité. Le régime économique vers 500 32

pages

L'impôt de Darius, source de renseignements. Pour la province centrale, déjà intérieure. Pour la Lydie. Pour l'Ionie. Les diverses parties de l'Ionie. Les îles 34

Le tribut double de la dîme. Pourquoi, en Ionie, il est léger... 37

V. LE MONDE ÉGÉEN AU Ve SIÈCLE.

La taxation d'Aristide, basée, comme celle des Perses, sur le double de la dîme. La productivité du domaine égéen en blé, le chiffre d'Eleusis 38

Application aux différentes cités, nécessité d'études locales... 41

La surface de l'empire athénien. Sa population. Le capital ne peut être calculé pour le début du ve siècle 45

Modifications après Aristide. Hausse des prix. La révision de 425-424, le principe maintenu. Le capital foncier de l'empire et le capital total 46

La réforme de 413, le mouvement des ports égéens. Dans quelle relation il est avec le revenu et le capital. Le capital égéen. Répartition géographique 48

Importance relative d'Athènes 50

VI. LE CAPITAL ATHÉNIEN.

L'Attique. La société primitive, les quatre classes. Revenu brut et revenu net, capital. L'effectif des classes. La première. La seconde. Les « cinq cents » d'Aristote. Les classes inférieures. Le capital attique vers 480. Les divers éléments de la richesse. Comparaison avec le domaine égéen en général et avec les cités particulières 51

Modifications au ve siècle. Le capital attique vers 413, clérouchies. Eléments, la terre à blé. Le reste du capital. Le capital mobilier. Le mouvement du port du Pirée. Comparaison avec le monde égéen, en gros et en détail 57

Athènes au IVe siècle. Le timéma et le capital. Les éléments de la richesse. Comparaison avec le dehors. Le déclin 60

Le poids de l'impôt à Athènes au IVe siècle. Et dans les Etats hellénistiques 62

VII. LE CONTINENT GREC.

Le continent grec et Athènes. Sparte. Le Péloponnèse. La récolte de blé et la population. Le reste du sol. Les prix. Le capital foncier. Esclaves. Béotie, Thessalie, etc. 64

Changements survenus du ve au IVe siècle, les documents épigraphiques. L'économie rurale. Les prix. Le capital servile. Le capital mobilier. Le capital total 68

Le taux de 12 % 70

VIII. L'OCCIDENT GREC.

pages

Occident grec. La Sicile. Récolte. Population. Le métal. Cuivre. Argent. Or. Les prix vers 480 71

Changements au ve siècle. Le monnayage du cuivre, de l'argent, de l'or. Rapport des métaux. Les prix encore bas au temps de Denys. Et le taux de l'intérêt élevé. Le capital. La Grande Grèce 74

Les tables d'Héraclée, résumé. La surface cultivée, le rendement en blé, les prix. Oliviers. Capital. Vigne 77

La monarchie de Denys. La surface arable et les pâturages. Le renseignement d'Aristote sur l'impôt. La dîme du blé, étendue à tout le sol. Le calcul du contribuable syracusain. Les besoins de Denys, Carthage 80

Changements au temps d'Agathocle 84

L'Italie grecque et barbare au IVe siècle, faits monétaires 84

IX. L'ÉTAT ROMANO-CAMPANIEN (340-220).

Le régime économique du monde grec au IVe siècle 86

L'Italie barbare, l'Etat romano-capouan à la fin du IVe siècle. Surface, récolte et population. Les prix en *as*, prix du *jugerum*. Le capital en as. L'argent. Le capital en argent. L'or. L'échelle «servienne» 86

Changements vers 300. Accroissement du territoire. Dépréciation du cuivre. Augmentation de la valeur du capital en argent. L'échelle « servienne », le cens le plus haut, le cens le plus bas, le service militaire. Problème de l'incorporation de la Sabine 90

Nouveaux changements jusque vers 264, territoire, monnayage du cuivre et de l'argent, augmentation de la valeur du capital. La hausse des prix. Conséquences pour l'échelle «servienne». Le renseignement de Polybe pour 231. Probabilité de l'élévation des chiffres du cens. Diminution de valeur du cens le plus élevé 92

X. LE CAPITAL ROMAIN VERS 200 AV. J.-C.

L'échelle du cens après 220 95

L'économie romaine au temps de Caton et de Polybe. La surface du territoire romain. La terre à blé et le reste du sol. La plantation d'oliviers, revenu, capitalisation. Vigne, terre à blé. Pâturages. Valeur de la propriété foncière. Propriété bâtie. Esclaves. Capital mobilier. Importance relative des différents éléments de richesse 96

Les chiffres du cens. Cens équestre. 2e classe, 3e classe, etc. Effectif de la 1re classe. Et des autres. Le capital romain au IIe siècle. Changements survenus depuis 101

Comparaison avec les autres Etats hellénistiques. Le territoire romain et l'Italie. Budget romain, le *tributum*. La Sicile. Carthage, Macédoine, Syrie, Egypte. Ce qui ressort de la comparaison. Le régime économique du monde hellénistique 104

pages

XI. LES FINANCES DES SÉLEUCIDES.

Utilité de les examiner 107

La liste d'Hérodote. Les provinces iraniennes. Les tributs des provinces maritimes au IVe siècle. Revenus d'Alexandre. Revenus d'Antigone. L'Asie-Mineure sous Lysimaque. La Cilicie et la Syrie au IIIe siècle. La Babylonie au IIIe siècle. Les revenus des premiers Séleucides 107

L'administration séleucide, le texte des *Economiques*. La dîme. Tarifs exceptionnels. Influence du commerce. L'augmentation du prix du blé et ses répercussions 113

La crise du IIIe siècle. Antiochus le Grand. Perte de l'Asie-Mineure. Perte de l'Iran oriental. Acquisition de la Judée. Absence de trésor. Dépenses militaires. Dépenses totales. Embarras des Séleucides 116

Perte de la Judée. Perte de l'Iran, les parchemins d'Avroman. Transformation de la Syrie et de la Cilicie, revenus des rois juifs, de Tigrane. Le tribut de la Bithynie, du Pont et de la Syrie sous Pompée .. 118

Conclusions 121

XII. DEUX TEXTES DU IIe SIÈCLE AV. J.-C.

1° *L'inscription de Mnésimachos.* — Nécessité de reprendre le document. Le texte. Les chiffres de 1325 et de 116 statères. Deux explications possibles pour le φόρος. Raisons d'opter pour la seconde. Tableau de la propriété de Mnésimachos. Conséquences pour le mode de tenure du sol. Le paysan en Asie-Mineure..... 122

2° *L'inscription de Messène.* — Le chiffre de Messène représente-t-il tout le capital de la Messénie ? Essai d'évaluation de ce que peut représenter le capital de la cité messénienne. Impossibilité de se représenter le *timema* comme égal au capital total. Le capital total de la Messénie. Comparaisons. Le Péloponnèse achéen. Les Etats hellénistiques. Sous quelles réserves on peut comparer à des Etats modernes. Cités grecques du IIe et du IVe siècle av. J.-C..... 128

XIII. LE PREMIER TRIBUT DE LA GAULE (50).

Le tribut de César. Nécessité d'aborder le problème de la population 136

M. Beloch. Critique des témoignages de César. Les chiffres donnés pour les Belges. Dans quelle mesure on peut comparer avec la population actuelle. Le département de l'Oise. Les départements du nord de la France. Base de comparaison. Application à l'ensemble de la Gaule, et aux diverses régions : 137

pages

1° Province romaine 143
2° Massif central 144
3° Région jurassienne 145
4° Région rhénane 146
5° Région aquitanique 147
6° Ouest 148
7° Région parisienne 149
8° Belgique 150

Nécessité d'études locales 151
Conséquences. La densité. Essai d'un tableau d'ensemble. Comment utiliser les chiffres d'Alésia ? Modifications territoriales. L'élément urbain. La population sous l'Empire 152
Le prix du blé 154

XIV. NOTE SUR LES TRIBUTS DES PROVINCES ROMAINES.. 155

HC
31
C3

Cavaignac, Eugene
Population et capital dans le monde mediterraneen antique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY